



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

2023

Guide de bonnes pratiques

Projet Migr'action



Présenté par :



Table des matières

1. Introduction :	2
1.1. Présentation du projet :	3
1.1.1. Présentations des partenaires du projet :	3
1.1.2. Le projet « Migr'action » :	6
2. Définition commune d'intégration.....	9
3. Les Trois systèmes d'intégration.....	11
3.1. Système d'intégration belge :	11
3.2. Système d'intégration italien :	15
3.3. Système d'intégration français :	18
4. Les 4 thématiques de Migr'action :	22
4.1. L'accueil et l'encadrement des primo-arrivants :	22
4.2. La formation comme outil d'émancipation et d'inclusion des migrants.	25
4.2.1. La formation linguistique comme condition préalable à l'intégration :	25
4.2.2. L'éducation et la formation professionnelle comme outil d'émancipation et d'inclusion des migrants.....	28
4.2.3. La valorisation des compétences.....	31
4.3. Le logement comme facteur d'intégration :	34
4.4. Travail décent pour les migrants :	38
5. Revendications politiques et normatives.....	41
6. Conclusion :	45

Introduction

Pour introduire ce guide, fruit du projet Migr'action, Jean-Marc Urbain, secrétaire fédéral de la CSC Mons-La Louvière et l'un des fondateurs de ce projet a voulu nous partager un texte de Julos Beaucarne qui, en quelques lignes, résume son sentiment premier lorsqu'il fait face à l'immigration.

*« Tu as débarqué chez nous avec dans ton maigre bagage une grande espérance.
Tu sais que si on te renvoie chez toi tu seras emprisonné et plus personne n'entendra parler de toi.*

À peine es-tu arrivé chez nous qu'on t'enferme, parfois avec femme et enfants.

On te tabasse, on te refait ce que tu as déjà enduré chez toi.

Tu supplies qu'on te donne un laissez-passer, un visa pour la vie plutôt que pour l'éternité.

Tu es un demandeur d'asile.

Si tu ne trouves pas asile ici, tu trouveras asile de l'autre côté.

Tu attends un billet pour la mort ou pour la liberté.

Mon voisin me dit "Qu'est-ce que tu racontes ? Ce que tu dis, ça se passe ailleurs, pas ici "

Hélas, mon voisin, ça se passe tout près, à deux pas de chez toi.

Et toi et moi nous marchons libres dans le soleil.

Sais-tu que rien n'est sûr sur cette boule ronde ?

Sais-tu que ce qui est sûr c'est que rien n'est certain et que nous pourrions devenir, toi comme moi, des sans-papier ?

Que sait-on de l'avenir dans le tohu-bohu de ce temps ?

Si cela arrivait par malheur, alors il ne faudrait pas s'étonner que nous soyons traités comme nous avons traité chez nous les sans-papier »

Ils tombent, rampent, retrouvent leurs jambes pour de nouveau subir l'intolérable « hypocrisie » du monde. On entend les voix des spectateurs les encourager à rester chez eux, à se battre pour leur liberté, à chuchoter « On n'est pas raciste mais on ne peut pas accueillir toute la misère du monde. On a déjà tellement fait pour vous ».

Un petit bonhomme « Aylan Kurdi » sans vie sur une plage est-il déjà oublié ? Heureusement, toi, lui aussi et elle là-bas, nous nous mettons en marche pour aller à leur rencontre, des mains secourent, les coudes et les poings se serrent. Nous sommes unis pour ouvrir les portes des frontières et pour changer les lois des pays afin de vous accueillir dignement.

Migr'action, c'est plus que des échanges de bonnes pratiques, ce sont nos pas pour venir en aide aux immigrés, pour plus d'humanité.

1. Présentation du projet :

1.1. Présentations des partenaires du projet :

Avant de vous présenter le projet, voici une brève présentation des 6 associations française, belges et italiennes qui ont œuvrées pendant 2 ans à l'élaboration du guide que vous avez entre les mains :

- **Le CIEP Hainaut Centre :**



Organisation coordinatrice de ce projet, le Centre d'informations et d'Education Permanente du Hainaut Centre est une ASBL qui développe des activités d'éducation populaire avec et pour les citoyens de la classe ouvrière sur des thèmes divers (droit culturel, solidarité Nord/Sud, questions européennes, aînés, jeunesse, logement politiques, éducation et sensibilisation au droit de vote et à la démocratie, alphabétisation, intégration des personnes d'origine étrangère et de provenance étrangère ...).

Le CIEP HC est l'un des services du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC). Il contribue à défier le monde de la politique sur une série de demandes, de propositions en mettant en avant les valeurs d'égalité et de justice sociale. Il participe dans l'environnement local à une série de plateformes et de réseaux associatifs. Les activités sont menées sur le territoire du Centre du Hainaut couvrant 26 communes.

- **La CISL Abruzzo Molise U.S.I.:**



La CISL est un des plus grands syndicats en Italie en termes d'adhérents. Il se structure sous la forme d'une confédération de travailleurs. Ses valeurs sont la liberté, la justice, la participation, la responsabilité et l'autonomie. La CISL dispose de différents sièges dans toutes les régions d'Italie notamment dans les Abruzzes et le Molise. Le mouvement gère une CISL interrégionale appelée USI CISL Abruzzo - Molise. L'USI CISL Abruzzo-Molise opère dans le domaine des droits syndicaux des travailleurs. Elle est également active dans le domaine des politiques d'insertion professionnelles pour les travailleurs sans emploi, parmi lesquels se retrouvent des immigrés.

La CISL regroupe des associations telles que : ADICONSUM pour la protection des consommateurs, ANOLF pour l'intégration et l'aide aux immigrés, SICET pour l'aide aux locataires, ISCOS pour la coopération et le développement, ANTEAS association nationale de tous les âges active pour la solidarité. Par ailleurs, des entités de service font partie de la famille CISL : INAS pour l'aide sociale, CAF pour l'aide fiscale et IAL MOLISE pour les politiques du travail, la formation professionnelle et l'orientation de la formation.



- **La CSC Mons-La Louvière :**

La Confédération des Syndicats Chrétiens est depuis 135 ans, un syndicat belge aux valeurs axées sur l'humain et la dignité de la personne. Elle est centrée sur le travail, le partage, le bien public, la participation, la tolérance, l'égalité, la solidarité internationale. Elle compte actuellement près de 1.600.000 membres. La CSC s'appuie sur deux piliers : le pilier interprofessionnel et le pilier professionnel et agit par conséquent tant sur le lieu du travail que dans la sphère publique en compagnie des militant.e.s et des citoyen.ne.s.



- **ANOLF - Associazione Nazionale Oltre Le Frontiere :**

ANOLF est une association volontaire et démocratique d'immigrants de divers groupes ethniques dont le but est de développer l'amitié et la fraternité entre les peuples, dans l'esprit de la Constitution italienne. L'ANOLF, promue par la CISL, n'a pas de but lucratif et est indépendante de toute formation ou mouvement politique. Elle a été créée en décembre 1989. L'association est basée sur la participation des immigrants à la prise en charge de leurs besoins et à la croissance de notre société. L'Association est présente sur tout le territoire national avec les ANOLF régionales (20), provinciales (101) et territoriales (10).

Les objectifs de l'association :

Contribuer à créer une société ouverte à la diversité dans un monde de plus en plus multiethnique et multiculturel, en respectant et en valorisant les spécificités ethniques, culturelles et religieuses. ANOLF entend combattre le racisme et la xénophobie par l'interaction entre les différents groupes sociaux. Les points forts de l'engagement d'ANOLF s'appuient sur l'égalité en droits et en devoirs, comme expression d'un "civisme" accompli, indispensable à toute la société.



- **CFDT île-de-France :**

La CFDT Ile de France est une union régionale syndicale interprofessionnelle rattachée à la Confédération Française Démocratique du Travail. Elle regroupe 110 000 adhérents franciliens à qui elle met à disposition un service juridique pour les aider dans leurs difficultés rencontrées dans l'entreprise. Elle dispense aussi des formations syndicales pour s'assurer que ses militants puissent gagner en autonomie et efficacité dans toute circonstance. La CFDT Ile de France traite également de différents sujets interprofessionnels (logement, transport, emploi, transition écologique, formation professionnelle, discriminations, développement syndicale, santé au travail...) pour faciliter la cohésion de sa politique syndicale de manière transversale aux différents secteurs du monde du travail. Présente dans de nombreuses instances institutionnelles, la CFDT Ile de France y mandate des militants pour défendre l'intérêt des travailleurs. L'union régionale est aussi en lien avec d'autres organisations syndicales et associations, toutes signataires du "Pacte du pouvoir de vivre" avec ses 66 propositions porteuses de revendications qui du point de vue politique, économique, sociale et écologique, permettent d'établir une société plus juste.

- **Lo IAL- Innovazione Apprendimento Lavoro- MOLISE S.r.l. Impresa Sociale :**

IAL Molise est une entreprise sociale S.r.l. de l'USR CISL Abruzzo Molise et filiale de IAL NAZIONALE S.r.l.. Il est chargé de la promotion et le développement des ressources humaines par la mise en œuvre d'actions de formation professionnelles, culturelles et sociales. Ils sont en cohérence avec les objectifs fixés par la stratégie européenne pour l'emploi, visant notamment à favoriser l'employabilité, l'adaptabilité des personnes et des entreprises, l'esprit d'entreprise et l'égalité des chances.

L'organisation conçoit et met en œuvre des parcours d'orientation, de formation, et d'aide à l'insertion professionnelle et à la création d'entreprise. Son but est de favoriser l'accès au monde du travail des jeunes et des groupes défavorisés. Elle organise des activités de formation destinées aux travailleurs, indépendants et salariés, afin de leur permettre de s'adapter et de développer leurs compétences professionnelles.

- **CARITAS Pescara :**



La Caritas diocésaine, en tant qu'organisme pastoral "pour la pédagogie des faits", conformément aux directives de Caritas Italiana depuis 1999, s'est constituée avec la Fondation Caritas Onlus.

En tant qu'organisme instrumental engagé dans la création d'œuvres de charité, la Fondation Caritas Onlus a activé divers services, dont ceux du domaine de l'immigration. À partir des centres de conseil diocésains, des services de première et deuxième ligne sont développés pour les demandeurs d'asile et les titulaires de protection, tels que CAS et SAI (géré avec des fonds publics), services d'urgence, d'accueil et de protection des victimes d'exploitation sexuelle et de travail, guichets juridiques, actions d'insertion sociale et culturelle, services de médiation scolaire et de placement, accompagnement et aide à l'accès aux services sanitaires et administratifs et à la citoyenneté. Ces dernières années, des projets de corridors humanitaires ont été testés avec l'Érythrée et l'Afghanistan et des projets de corridors universitaires, en synergie avec Caritas Italiana, comme outils pour soutenir les voies d'évasion, de prise en charge et d'intégration des familles qui demandent l'asile. Caritas soutient également des centaines de réfugiés ukrainiens arrivés dans notre région à la suite de la guerre en cours, à travers des parcours d'inclusion et des activités de promotion humaine. Dans ces processus, l'aide des communautés locales, des familles amies, des entreprises d'accueil, des bénévoles qu'ils soutiennent et enrichissent le parcours des personnes accueillies comme un témoignage concret de la culture de l'accueil et de la proximité de notre territoire.

1.1.2. Le projet "Migr'action"

La "crise des migrations" en Europe et les nouvelles vagues de migration d'origines politiques, climatiques, ou autres, a considérablement augmenté le nombre d'intervenants qui font face aux demandes de différents migrants/réfugiés et demandeurs d'asile. Sont notamment concernés les militants et permanents d'institutions telles que les **syndicats** et les **associations**.

Les partenaires sont convaincus de l'importance d'un accueil des migrants dans sa globalité pour leur permettre de connaître leurs droits et développer leur capacité d'agir. L'intégration doit répondre aux situations d'urgence des personnes migrantes tout en pensant à leur intégration sur le plus long terme dans le pays d'accueil. L'acquisition de ces droits sociaux et humains fait partie d'un des piliers de l'Union européenne. Migr'action s'est donc défini des objectifs qui s'inscrivent dans la construction d'une société inclusive avec une Europe plus sociale et humaine.

Ceux-ci consistent à :

- **Consolider un partenariat** à l'échelle européenne pour de meilleures synergies transnationales, renforçant le rôle des institutions partenaires sur ce sujet.
- **Améliorer les compétences des praticiens** qui accompagnent le public migrant afin de mieux comprendre des contextes différents et découvrir des méthodologies, outils, initiatives présentes dans d'autres pays européens.
- **Échanger sur des stratégies efficaces et innovantes** avec circulation d'outils et pratiques, intégrant méthodes participatives et techniques numériques visant à faciliter l'accueil, l'orientation et la mobilisation des personnes migrantes dans le cadre de leur parcours d'intégration.

Entre 10 et 15 militants et professionnels (conseillers, formateurs, éducateurs d'adultes, agent d'orientation, médiateurs interculturels) des 6 organisations partenaires se sont engagés dans des sessions conjointes d'apprentissage ainsi qu'une autre vingtaine de professionnels travaillant en étroite collaboration avec les organisations impliquées. Dans ces moments d'apprentissage, ils ont échangé sur les contextes des différentes régions ainsi que sur des pratiques, initiatives, outils relevant de l'étape de l'accueil, de l'orientation et de la mobilisation des migrants pour une meilleure intégration sociale, citoyenne et économique. Le résultat de leur échange a pris la forme de ce guide de bonnes pratiques, capitalisant l'ensemble des éléments pouvant être transposables à un niveau européen et de ce fait, exploitables dans d'autres contextes.

Désireux d'étendre par ce travail commun les capacités professionnelles et institutionnelles de leur structure et de leurs intervenants, les partenaires souhaitaient que le projet Migr'action soit complémentaire aux activités et travail menés au quotidien par ceux-ci avec les migrants. Cette complémentarité repose sur le fait :

- **De professionnaliser les acteurs** qui sont en lien direct avec les migrants/réfugiés lors de l'accueil, la mobilisation et l'orientation du public. Ceux-ci sont confrontés à l'exercice de nouvelles professions avec adaptation aux nouveaux contextes migratoires et à la prise en compte des dimensions culturelles des migrants tout en transmettant les valeurs européennes et des cadres nationaux et européens démocratiques. Certains publics cibles viennent de pays où les espaces démocratiques, l'égalité homme-femme, la société civile ne font pas nécessairement partie des préoccupations essentielles des pouvoirs en place, bien au contraire. Il en résulte le renforcement des dispositifs et pratiques adaptés à ce type de public selon les spécificités de chaque institution.

- **D'amorcer une réflexion sur l'utilisation du numérique** comme vecteur de communication facilitant la compréhension, le dialogue, l'échange d'informations nécessaires entre institutions et migrants, sans oublier l'aspect de l'accessibilité et l'importance d'un accompagnement humain pour que l'outil numérique ne devienne pas un outil de déstabilisation des publics fragilisés.
- **De se centrer sur l'étape de l'accueil, la mobilisation et l'orientation des migrants.** Au vu des contextes de chaque partenaire, nous nous rendons compte que ces phases constituent des étapes clés qui permettent de développer un soutien à l'intégration des migrants/réfugiés afin qu'ils prennent une place active dans la société tout en poursuivant un parcours éducatif et/ou professionnel.
- **D'alimenter en connaissances les institutions et professionnels** grâce aux différentes expertises des autres partenaires. Les intervenants amélioreront leurs compétences professionnelles en recueillant, capitalisant des pratiques existantes, en remettant en question des approches, en réfléchissant à de nouvelles perspectives pour accueillir, orienter et mobiliser les personnes migrantes.
- **De développer des pratiques communes au niveau transnational** : bien que l'Europe préconise une partie de mesures positives en termes d'intégration des migrants, les traductions par les gouvernements de chaque pays sont souvent très diverses et éloignées des objectifs affichés. Aussi, est-il intéressant de percevoir des initiatives publiques, associatives, syndicales qui ne sont pas connues, reconnues et validées dans d'autres pays. L'impact sera d'autant plus important si ces pratiques validées dans d'autres pays peuvent être reproduites progressivement au niveau européen en fonction des contextes, des besoins spécifiques et des cadres nationaux/régionaux, contribuant ainsi à l'amélioration des services fournis.

Ces objectifs se sont construits grâce à la mise en œuvre d'une enquête adressée aux partenaires ayant pour but de récolter d'une part les constats de terrain en lien avec des difficultés rencontrées par les professionnels et les migrants, d'autre part les leviers d'action relatifs à l'intégration économique, sociale et citoyenne des migrants. Ainsi, les organisations constatent que leurs professionnels doivent s'adapter pour faire face à de nouvelles situations. En effet, plusieurs obstacles ne facilitent pas l'intégration des migrants : démarches administratives (temps, complexité, fracture numérique), situations d'urgence (logement, soins de santé, accès aux droits fondamentaux), exercice de leurs droits, maîtrise de la langue du pays, aspects culturels.

L'emploi des méthodologies d'éducation non-formelle (capacité d'agir, interculturalité) facilitent l'émancipation et l'autonomisation des personnes migrantes ainsi que leur participation active dans leur parcours d'intégration. Ces méthodologies permettent de laisser la parole à des publics qui n'ont pas toujours vécu dans des espaces démocratiques et où la société civile n'est pas toujours reconnue.

De plus, les partenaires constatent que les programmes d'intégration existent, mais ne sont pas harmonisés et se situent à des stades de développement différents entre les pays. Les priorités choisies par les pouvoirs publics avec les mesures mises en œuvre ont forcément un impact sur l'intégration des migrants. L'échange sur les ressources et les pédagogiques de chacun prend alors tout son sens dans un contexte européen où il faut s'imposer de nouvelles pratiques professionnelles, mutualiser des outils et des bonnes pratiques à une plus grande échelle et amplifier le dialogue entre organisations locales/régionales. Dans un contexte européen où les défis communs abondent, la valeur transnationale de l'UE, conformément au cadre politique établi et aux dynamiques déjà instaurées, peut soutenir le développement et stimuler les acteurs locaux/régionaux.

De manière globale, le choix des priorités repose sur les éléments suivants inclus dans le guide :

- Encourager l'intégration des personnes issues de l'immigration, y compris la collecte et la diffusion des bonnes pratiques en la matière,
- Encourager l'établissement de liens durables entre les organisations actives, y compris au niveau local et régional,
- Adopter des pratiques nouvelles ou améliorées pour répondre aux besoins des personnes défavorisées
- Mettre en exergue, en particulier par le biais d'approches intégrées et novatrices, le partage de valeurs communes telles que l'égalité, l'inclusion sociale
- Développer l'orientation comme un service visant à garantir que les adultes aient accès à un apprentissage adéquat tout au long de la vie.

De manière tangible, les attentes et l'organisation du projet se sont construites suivant ces quelques objectifs concrets :

- La réalisation de 5 réunions de projet transnational pour partager, faire le point, évaluer et prendre des décisions stratégiques sur le projet.
- 4 sessions conjointes d'apprentissage entre militants et professionnels pour échanger des bonnes pratiques sur l'intégration économique, sociale et citoyenne des migrants via des outils et pratiques participatifs intégrant l'aspect numérique.
- La rédaction d'un « Guide de bonnes pratiques » synthétisant l'ensemble des échanges réalisées durant le projet reprenant les contenus, apprentissages, outils et initiatives qui seraient intéressantes à positionner sur le volet transnational.

2. Définition commune d'intégration :

Comme vous aurez pu le comprendre, « **l'intégration** » constitue la clé de voûte de notre projet. C'est pourquoi, il nous semble important de la définir.

Lors de nos rencontres, nous nous sommes rendu compte que nos conceptions de l'intégration pouvaient diverger sur certains points, en fonction de nos contextes nationaux et de nos pratiques professionnelles ou expériences personnelles. Définir ce terme revient à un exercice difficile, car il concerne tous les aspects de la vie d'un individu. Néanmoins, nous avons aussi trouvé des points de convergence qui nous ont permis de produire cette définition commune de l'intégration.

Tout d'abord, il est important de préciser que le concept d'intégration ici défini, concerne des personnes ayant dû quitter leurs racines pour se retrouver au milieu d'autres racines. Cette situation est rarement souhaitée. Un premier point de repère serait donc que l'intégration peut être voulue ou obligée par les circonstances, ce qui exercera une influence sur le processus et sur son résultat. De plus, cette situation engendre de nombreux obstacles tant psychologiques, physiques ou financiers qui sont particuliers à chaque individu. L'intégration doit donc prendre en compte les besoins et désirs de la personne concernée.

Ensuite, il n'existe bien sûr pas un seul et unique mode d'intégration. C'est un concept aux facettes multiples. L'intégration se construit avant tout dans un processus. Celui-ci passe par 4 étapes fondamentales : l'accueil, l'apprentissage de la langue, l'accès au logement et l'accès au travail. Ces étapes, qui ne sont pas forcément linéaires, doivent dans l'idéal, donner accès à toute une série de droits permettant à l'individu de prendre sa place dans la société ; droits à la santé, au travail, au logement, à la formation, le cas échéant au vote, etc. Ces quatre étapes se concrétisant, l'individu doit pouvoir participer activement, s'il le souhaite, aux sphères sociales, politiques et économiques de sa société d'accueil, et cela, sans sentiment de discrimination, de soumission ou d'exclusion. On peut dire que l'intégration finale réussie est l'accès à la citoyenneté au même titre que l'ensemble des citoyens de la société d'accueil.

Précisions toutefois, que l'intégration est différente de l'assimilation. En effet, l'intégration peut poser la question de l'identité de l'individu lorsqu'elle fait ressentir l'injonction aux personnes étrangères à la société d'accueil, à devenir semblables aux citoyens qui la composent. L'intégration, telle que nous la concevons, ne doit pas nier l'identité, de la culture ou de la religion de l'individu. Elle demande simplement à l'individu de respecter les règles et l'organisation sociale de son nouvel environnement tout en comprenant l'histoire et la culture du pays d'accueil.

Enfin, le concept d'intégration ne concerne pas un, mais bien, deux parties. On trouve d'une part, l'individu qui cherche à s'intégrer et d'autre part, la société d'accueil qui doit, elle aussi, s'impliquer dans le processus afin de faciliter l'intégration de l'individu.

En ce sens, l'intégration au sein d'une société va aussi dépendre de 3 éléments :

- De lois et de règles : celles-ci évoluent en fonction des choix politiques et des contextes nationaux. Ces règles peuvent parfois être des obstacles à l'intégration et doivent selon nous, être modifiées, car non-conformes aux conventions internationales et aux principes européens.
- De moyens et d'outils : les décisions politiques sont notamment responsables de la qualité ou non de ces moyens et outils. Une bonne communication et la volonté de créer du lien social sont, aussi, des outils essentiels et indispensables à la bonne intégration d'un individu.
- Du rapport entre les pouvoirs publics et l'action associative : les rapports entre les deux parties peuvent être conflictuels ou au contraire, permettre des convergences au-delà des différences de point de vue. Dans tous les contextes nationaux rencontrés, ces rapports déterminent les possibilités d'intégration dans un pays étant donné l'importance des deux acteurs sur ce terrain.

Pour résumer, nous considérons que l'intégration est donc un processus dans lequel le migrant et la société qui l'accueille doivent poursuivre des objectifs communs afin que le premier puisse accéder aux droits et devoirs qui feront de lui un citoyen, étranger ou non, pouvant participer pleinement et sereinement à la vie quotidienne de son environnement.

3. Les trois systèmes d'intégration

3.1. Système d'intégration belge :



Contexte Politique

Partenaire présentant le contexte national : CIEP Hainaut Centre

Quels pouvoirs politiques ?

La Belgique forme depuis 1993 un Etat fédéral. Ce dernier se construit sur un double niveau : territorial et linguistique. Ainsi, il existe trois régions ayant un caractère territorial ; la région flamande, la région wallonne et la région Bruxelles Capitale.

Il existe également trois communautés délimitées par une base linguistique ce qui donne une communauté flamande, une communauté germanophone et une communauté française appelée Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les compétences politiques liées à la migration sont donc réparties dans ces différents niveaux de pouvoirs. Les demandes d'asiles et l'accueil des réfugiés sont, par exemple, gérés au niveau fédéral. Parallèlement, la région wallonne mène une politique d'accueil et d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangères en se reposant sur de nombreux acteurs.

Ainsi, les politiques d'intégration se décentralisent pour déboucher sur trois approches ; l'une au Nord, l'autre au Sud et la troisième en Région bruxelloise. Chacune ayant ses propres tendances.

Quel rapport avec le monde associatif ?

Le monde associatif est un acteur essentiel du système d'intégration belge. De fait, si les villes et commune se charge de l'aspect administratif, ce sont les Centre régionaux d'intégration qui prennent en charge le parcours d'intégration. Ces centres sont des acteurs de deuxième ligne. Ils travaillent donc en synergie avec les pouvoirs publics et le réseau associatif.

Le secteur associatif est notamment représenté dans le cadre des initiatives locales d'intégration (ILI) des personnes étrangères, opérateurs incontournables de la politique d'intégration en Wallonie. Ces services sont actifs dans des matières comme l'apprentissage du français, la citoyenneté, la connaissance des institutions d'accueil, l'aide à l'exercice des droits et obligations des personnes étrangères, l'interculturalité, etc. Ces ILI peuvent être des associations bénéficiant d'un agrément ou étant subventionnées dans le cadre d'appels à projet spécifiques.

Le secteur associatif est donc un socle dans le parcours d'intégration belge mais cela ne l'empêche pas de rester critique envers les politiques belges et de garder une mission de revendications et d'opposition envers les décisions politiques jugées injustes.

Par qui est organisé le parcours d'intégration ?

Les Villes et Communes ont la responsabilité d'identifier et d'informer les personnes obligées de suivre le parcours d'intégration. Elles vous dirigent ensuite vers le centre régional d'intégration (CRI) qui correspond à votre commune. Les CRI sont des centres agréés par la région wallonne et dédiés à l'intégration des migrants. 8 centres régionaux d'intégration sont répartis sur la Wallonie.



Pour qui ? Qui peut accéder au parcours d'intégration ?

Le parcours d'intégration est destiné à toute personne étrangère qui séjourne en Belgique depuis moins de trois ans et qui dispose d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens de l'un des Etats membres de l'Union européenne, de l'espace économique Européen, de la Suisse et des membres de leur famille.

Quel niveau de langue est exigé ?

Un test de positionnement linguistique est réalisé en début de parcours. Le fait d'atteindre le niveau A2* vous dispense de l'obligation de suivre une formation en français. Si vous n'atteignez pas le niveau A2, vous n'êtes pas sanctionné, mais vous devez prouver le suivi de 400 heures de formation.

Les différentes étapes du parcours d'intégration :

La Belgique a la particularité d'avoir 4 parcours d'intégration différents en fonction des régions. Ainsi, on trouve le parcours d'intégration de :

- La Flandre : qui est obligatoire depuis 2004 et payant.
- La Wallonie : obligatoire depuis 2016 et gratuit.
- Bruxelles : se fait sur base volontaire et gratuit.
- La Communauté germanophone : obligatoire depuis 2018 et gratuit.

Nous décrirons ici le parcours d'intégration en Wallonie dont il a été question lors de nos séminaires d'apprentissage.

Le parcours d'intégration en Wallonie :

Lors de la commande de son titre de séjour de plus de trois mois par l'administration communale, l'étranger primo-arrivant reçoit un document d'information et est orienté vers le bureau d'accueil le plus proche de son domicile.

La volonté de la Wallonie étant de permettre à chacun de bénéficier du soutien et de l'aide adéquate afin de favoriser son intégration dans son nouveau cadre de vie, le parcours d'intégration wallon reste accessible à toute personne étrangère ou d'origine étrangère, primo-arrivante ou non. L'ensemble du parcours d'intégration est gratuit.



Module d'accueil :

Dans cette phase, un bilan social de la personne qui suit le parcours d'intégration est réalisé, ainsi qu'un entretien individuel confidentiel dans un centre régional d'intégration (le CIMB pour la Région de Mons-Borinage) ou également dans des bureaux décentralisés. Dans cet entretien, les droits individuels et collectifs de la personne qui demande le séjour sont transmis à celle-ci. Pour les demandes administratives à suivre, une orientation ou une aide est fournie. Un entretien d'évaluation aura lieu tous les six mois. Cette évaluation se base sur une convention établie entre la personne et le CRI lors du premier entretien. Cette convention est un accord obligatoire entre les deux parties (Le centre régional d'intégration- et donc la Région wallonne et la personne primo-arrivante concernée). Elle définit les étapes du parcours d'intégration en fonction des besoins de la personne concernée.

Le module d'accueil comprend aussi une séance d'infos droits et devoirs de 4 heures maximum dispensée par le CRI. Celle-ci a pour but d'informer sur le fonctionnement de la Belgique et sur les droits et devoirs dans le domaine du quotidien.

Module d'orientation et d'insertion socioprofessionnelle :

Sur base de l'analyse d'un bilan social, les besoins de chaque personne sont établis et les séances d'information sont données pendant au moins quatre heures. Les institutions qui remplissent cette fonction sont reconnues par l'administration publique[1].

Lors de ce parcours, la personne migrante dispose de 3 mois pour prendre contact avec le CRI de sa région pour débiter officiellement son parcours. Après 6 mois, elle subit une première évaluation et une seconde après 12 mois. Si nécessaire, il est alors possible de demander une prolongation du parcours pour attendre les 18 mois maximums.

Site à consulter :

<https://parcoursintegration.be/fr/>

Module de formation en français langue étrangère (FLE) :

Pendant huit mois maximums, les personnes qui suivent le parcours « d'intégration » sont obligées de suivre un minimum de 120 heures de formation. Ces formations sont proposées dans différentes institutions reconnues par l'organisme public représentant la Wallonie.

Module de formation à la citoyenneté :

Cette formation aborde différents thèmes tels que le statut de séjour en Belgique, la santé, le logement, la sécurité sociale, l'éducation, les impôts, la vie quotidienne, l'égalité des genres, les assurances, les institutions d'aide nationales et internationales. Cette formation doit se faire au moins 20 heures en 8 semaines maximum. Parfois 40 heures, parfois 60 heures selon les cas. La formation est dispensée dans des institutions reconnues par l'organisme public.

Remarque :

La Wallonie, Bruxelles et la communauté germanophone reconnaissent les autres parcours. La Flandre ne reconnaît pas encore les autres parcours. Si le parcours d'une autre région n'est pas complet, il existe la possibilité de le compléter.

Les parcours de chaque région de Belgique sont reconnus dans le cadre d'un renouvellement du titre de séjour. Cependant, en ce qui concerne la nationalité, il existe des divergences. En Wallonie, le parcours d'intégration permet d'accéder à la nationalité si les 4 axes sont réalisés (ou justifiés). A Bruxelles, il suffit d'avoir validé au minimum les axes 1 et 2. En communauté germanophone, le parcours d'intégration permet d'office d'accéder à la nationalité tandis qu'en Flandre, l'attestation d'intégration le permet automatiquement mais l'attestation de participation n'est pas toujours suffisante.



Quelle conclusion au parcours ? A quoi le parcours d'intégration donne-t-il accès ?

« Les personnes étrangères (hors Union Européenne) en possession d'un titre de séjour valide pour plus de 3 mois et obtenu après le 19 mai 2016 sont obligées (par la Loi) de suivre un parcours d'intégration. En cas de non suivi une amende administrative peut être appliquée.

Le suivi d'un parcours d'intégration peut être utile pour certaines démarches :

- Prouver l'intégration sociale et culturelle en Belgique aux autorités compétentes lors du renouvellement du titre de séjour-Article 42 de la Loi de 1980 sur l'établissement des étrangers ;
- Prouver le suivi des cours d'intégration pour des démarches futures comme par exemple, une demande de nationalité après 5 ans de séjour ininterrompu (Code de 2013 sur l'acquisition de la nationalité belge) ;
- Attester du suivi d'un parcours de formation à la langue française, d'une participation citoyenne et de démarches d'insertion socioprofessionnelle. »

Pour le reste, le parcours d'intégration est avant tout un processus d'émancipation des personnes qui arrivent en territoire belge. Son objectif est donc d'accueillir et d'accompagner ces nouveaux résidents pour faciliter leur intégration sur le territoire.

Commentaires du parcours d'intégration

Les avantages

L'un des avantages du parcours d'intégration en Wallonie est son caractère gratuit ainsi qu'obligatoire. En effet, l'obligation de suivre le parcours permet d'assurer une meilleure communication des droits et des devoirs aux personnes d'origine étrangère.

Afin de surmonter la barrière de la langue, il est également possible de faire appel à un service d'interprétariat en milieu social (SETIS).

De plus, les modules d'apprentissage linguistique et de citoyenneté ont l'avantage d'être assez souple en matière de programme d'enseignement. Les associations concernées disposent donc d'une certaine liberté dans leur accompagnement.

Les critiques

Malheureusement, ces associations sont de plus en plus contrôlées et doivent répondre à des contraintes de plus en plus strictes pour conserver leurs subventionnements. Leur liberté est donc de plus en plus, remise en question.

Enfin, en termes de critique du système belge, le caractère payant de la demande d'asile et du parcours d'intégration en Flandre est pour nous un critère sur lequel il faudrait intervenir pour en faciliter l'accès aux personnes migrantes.

Les recommandations

- Renforcer le tissu associatif et syndical présent dans le parcours
- Renforcer la formation des acteurs de terrain



Contexte Politique

Partenaire présentant le contexte national : IAL Molise srl

Quels pouvoirs politiques ?

Le système italien d'accueil et d'intégration (SAI) est le système public d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, réparti sur tout le territoire italien, avec la participation des institutions centrales et locales, selon un partage des responsabilités entre le ministère de l'Intérieur et les autorités locales – MUNICIPALITÉS.

Quel rapport avec le monde associatif ?

Le système d'accueil et d'intégration italien est mis en œuvre grâce au réseau associatif mis en place par des associations telles que l'ANCI - Association nationale des municipalités italiennes et la Fondation Cittalia ainsi que HCR - le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

L'accueil est réalisé grâce à l'intervention du Secteur Tertiaire (contracté) : entités privées sous forme de coopératives sociales, associations bénévoles, qui exercent des activités d'intérêt général, à but non lucratif.

Par qui est organisé le parcours d'intégration ?

Le Système d'accueil et d'intégration italien (SAI) est organisé par le Département des libertés civiles et de l'immigration du ministère de l'Intérieur, l'ANCI, le CITTALIA et le HCR. La structure de coordination du système d'accueil du Ministère est le Service central. L'accueil est géré par le Service Central via un service informatique, la BASE de DONNÉES SAI dans laquelle les bénéficiaires sont classés en fonction des projets financés par les municipalités auxquelles ils appartiennent.

La distribution se fait de manière décentralisée, le ministère confie la gestion aux municipalités qui en font la demande, en déboursant les fonds nécessaires :

- Fonds « Asile, migration et intégration » (FAMI)
- Fonds européen pour les réfugiés - RES
- Fonds européen d'intégration du FEI



Pour qui ? Qui peut accéder au parcours d'intégration ?

L'accès au système d'intégration est limité aux titulaires d'une protection internationale et à tous les mineurs étrangers non accompagnés.

Sont notamment titulaires de permis de séjour: les victimes de violence ou de traite, les victimes de violence domestique, des raisons de santé, les victimes d'exploitation par le travail, de catastrophes, d'actes d'une valeur civile particulière.

Peuvent également être acceptés :

- les titulaires de titres de séjour à protection spéciale,
- les cas particuliers (humanitaires en transition, bénéficiaires de la protection sociale, victimes de violence domestique, victimes d'exploitation par le travail),
- victimes de catastrophes,
- les migrants reconnus comme ayant une valeur civile particulière, les titulaires de permis de séjour pour traitement médical.

Quel niveau de langue est exigé ?

L'apprentissage de la langue italienne est une exigence minimale d'intégration dans les projets ISC, il est nécessaire d'atteindre le niveau A2.

Les différentes étapes du parcours d'intégration :

1. Au premier moment de l'accueil, généralement 6 mois, le migrant vit dans le projet d'accueil, reçoit de la nourriture et de l'argent de poche.
2. Expérience des pratiques administratives liées à la santé, inscription au service national de santé, trouver un médecin généraliste, obtenir une carte de santé.
3. Droit d'assister à l'enseignement de la langue italienne pour obtenir un certificat A2.
4. Devoir de remplir tous les documents relatifs à la demande d'asile et au PDS (titre de séjour) pour obtenir la reconnaissance du statut de réfugié / protection internationale en plus des autres documents d'identification.
5. Lorsque le document (PDS) et le statut sont obtenus, le migrant peut accéder à des services de deuxième niveau tels que l'accès au monde du travail et à la formation professionnelle (cours IAL). Il peut alors obtenir un stage, peut avoir un apprentissage, un contrat de travail, etc.
6. Dans un deuxième temps, à la fin du projet personnel d'accueil du migrant, le degré d'autonomie atteint pour pouvoir vivre seul dans une solution de logement autonome, avec ses propres revenus (contrat de travail) sera évalué. Si l'évaluation n'est pas positive, une prolongation du projet jusqu'à un maximum de six mois devra être demandée pour atteindre les objectifs manquants.



Quelle conclusion au parcours ? A quoi le parcours d'intégration donne-t-il accès ?

Le parcours d'intégration de l'ISC vous permet d'entrer dans la société italienne, en obtenant les documents nécessaires à la citoyenneté : Carte de santé, carte d'identité, permis de séjour, obtention du statut de protection et permanence sur le territoire. Ces documents vous permettent ensuite de sortir du projet avec la possibilité d'accéder au marché du travail, au marché immobilier.

Site à consulter : <https://www.retesai.it/lo-sprar/>

Commentaires du parcours d'intégration

Les avantages

L'accès au parcours d'intégration de l'ISC permet d'obtenir les documents et les outils d'intégration qu'un migrant aurait autrement du mal à atteindre par lui-même. Le système est doté de services et de possibilités qui peuvent faciliter l'intégration et déterminer le succès.

les critiques

Souvent, les migrants ne saisissent pas l'opportunité de l'EAR à sa juste valeur et le considèrent comme une période leur permettant plus de bien-être. Ils sont souvent hostiles et peu attentifs à tout ce qui peut être utile à leur intégration.

Les recommandations

Une plus grande attention devrait être accordée au migrant et à la motivation qui peut déterminer son chemin. Le soutien motivationnel et la vision d'un parcours peuvent déterminer le succès du parcours d'intégration.



Contexte Politique

Quels pouvoirs politiques ?

La France est une République dotée d'un régime présidentiel, le Président étant élu au suffrage universel tous les 5 ans. Depuis 2002, la chambre des députés est élue quelques semaines après les présidentielles ce qui en général assure une majorité absolue à la formation du Président. Pourtant, ce scénario ne s'est pas renouvelé en 2022. Le Président actuel se retrouve avec une majorité relative. Les députés sont élus par circonscription dans un scrutin à deux tours. Il existe une chambre haute, le Sénat, dont les membres sont élus par un collège comprenant les représentants des conseils municipaux. La majorité au Sénat n'est pas forcément la même que celle à la Chambre des Députés.

Il est possible de considérer que la France est gouvernée aujourd'hui par un Président et un gouvernement de centre-droit.

La législation relative au parcours d'intégration a été établie durant les vingt dernières années, d'une part sous deux présidents de droite et d'autre part sous un président de gauche.

Quel rapport avec le monde associatif ?

En ce qui concerne la politique d'immigration les rapports entre les différents gouvernements, de droite, de gauche et enfin de centre-droit, avec la très grande majorité des associations qui apportent leur soutien aux migrant(e)s, sont mauvais et parfois exécrables. La plupart des associations sont très critiques vis-à-vis de la politique migratoire tant nationale qu'européenne.

Toutefois, une partie des associations se porte candidate lorsque l'Etat cherche à déléguer certaines fonctions en direction des migrant(e)s. Les associations sont mises en concurrence sur ces marchés d'utilité publique et les critères du choix final ne sont pas forcément transparents. Le plus souvent, l'Etat cherche à retenir les organisations et les associations qui lui apparaissent les plus « neutres » et à écarter celles qui sont qualifiées d'hostiles.

Par qui est organisé le parcours d'intégration ?

La mise en place d'un parcours d'intégration inscrit dans la loi française apparaît au début des années 2000 avec la proposition d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) en avril 2003 et une première expérimentation dès le mois de juillet suivant.

Un rapport de la Cours des Comptes publié en 2004 et intitulé « l'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration » constate que la machine à intégrer est en panne depuis des années. L'ANAEM (Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations) prend la place de l'OMI (Office des Migrations Internationales) en avril 2005. Simultanément, est créé le SSAE (Service Social d'Aide aux Emigrants).



La loi du 24.07.2006 rend le CAI obligatoire à partir de juillet 2007. Une loi du 20.11. 2007 crée un Contrat d'Accueil et d'Intégration pour la Famille (CAIFA) fortement décrié, car il contient la possibilité de diminuer voire de supprimer les allocations familiales en cas de non-respect du contrat en question et il sera supprimé en 2016.

L'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), nouvel organisme, cumule les missions de l'ANAEM et du SSAE en 2009. La loi du 7.03.2016 substitue au CAI, le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) et le rend applicable dès juillet de la même année. Le rapport, en février 2018, dénommé « politique d'intégration des étrangers arrivant en France », présenté par Aurélien Taché député de la majorité parlementaire propose au-delà du CIR une approche globale comprenant la langue, l'emploi, le logement et les droits sociaux. Un nouveau projet de loi devait être mis en discussion au premier semestre 2023, il comprenait un volet relatif à l'intégration. En mars 2023, il vient d'être ajourné.

Dans toutes ces évolutions, le gouvernement se trouve à la manœuvre avec les assemblées. Ensuite, ce sont les organismes de l'Etat, avec des dénominations évoluant au fil du temps, qui ont la charge de mise en pratique.

Présentation du parcours d'intégration

Pour qui ? Qui peut accéder au parcours d'intégration ?

Le parcours d'intégration, dont le CIR constitue la pierre angulaire, est destiné à tous les étranger(e)s hors Communauté Européenne qui obtiennent leur premier titre de séjour. Des exceptions existent, pour l'essentiel en fonction de la scolarité. Dès qu'une personne concernée obtient ce premier titre de séjour, l'OFII est censé envoyer une convocation.

Quel niveau de langue est exigé ?

Pour le moment aucun niveau de langue française n'est exigé au préalable l'objectif étant d'atteindre au minimum le niveau A1.

Les différentes étapes du parcours d'intégration :

La première étape est constituée par un entretien personnalisé d'une durée moyenne de trois heures trente. Le dialogue avec le « positionneur linguistique » a pour but d'évaluer le niveau en français tant oral qu'écrit. La discussion avec l'auditeur de l'OFII porte sur la situation personnelle de l'intéressé(e) avec des propositions d'orientation vers des agents publics adéquats. La séquence s'achève par la signature du Contrat d'Intégration Républicain, lequel prévoit d'une part la formation civique, d'autre part, s'il en faut, les cours de français. Le CIR a une durée d'un an, il peut être prolongé d'une autre année si tout le processus de formation n'est pas achevé. Il peut aussi être résilié par le Préfet sur proposition de l'OFII s'il n'a pas été respecté notamment au niveau de l'assiduité.

La formation civique se déroule sur quatre jours de 6 heures chacun. La convocation initiale fixe les trois premières séances, une autre ultérieure indique la quatrième. Les sujets abordés s'articulent autour des valeurs républicaines, de la santé, de l'emploi, de la parentalité et du logement. L'accent est mis sur des épisodes significatifs de l'histoire de France, sur les institutions, les libertés fondamentales, les droits et devoirs, la laïcité, l'égalité Hommes/Femmes dont les violences faites aux femmes ainsi que l'accès à la nationalité.

A l'occasion du troisième jour, un acte d'engagement à respecter les valeurs de la République est présenté à la signature de chacun(e). Un flyer disponible en 10 langues explique le sens de ce document.

Le quatrième jour se déroule sous forme d'ateliers pratiques avec mise en situation sur un sujet choisi par chaque participant, soit sur un thème lié à l'emploi, soit socio-culturel.

La formation linguistique dure suivant les appréciations émises au départ, 100, 200, 400 ou 600 heures. Les enseignants peuvent décider d'arrêter le cycle s'ils estiment que le niveau A1 est déjà atteint ou au contraire basculer une personne vers un module plus long. Dans les trois mois qui suivent sa formation, un(e) migrant(e) doit faire valider qu'il (elle) a bien atteint le niveau A1.

Une fois le parcours d'intégration achevé, l'OFII convoque pour un entretien de bilan et oriente vers les interlocuteurs des services publics jugés les plus pertinents.

Après le CIR obligatoire, il existe des options au volontariat :

- Les formations linguistiques vers les niveaux A2 et B1
 - Le parcours d'intégration pour l'acquisition de la langue destiné aux jeunes de moins de 26 ans avec la possibilité d'une allocation financière
 - Les partenariats Etat, OFII, Pôle Emploi pour l'insertion professionnelle
 - Le dispositif ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE)
 - Le service civil Volont'R, destiné aux 16-25 ans pour l'accueil et l'intégration des jeunes étrangers
- En 2021, 110.000 CIR ont été signés et 50.000 parcours linguistiques intégrant les quatre durées possibles vers le niveau A1.

Quelle conclusion au parcours ? A quoi le parcours d'intégration donne-t-il accès ?

Le CIR, l'acte d'engagement à respecter les valeurs de la République et la validation du niveau A1 permettent d'obtenir une carte de séjour pluriannuelle, de 2 à 4 ans. Ils sont aussi nécessaires, mais pas suffisants, pour accéder à la carte de 10 ans et à la demande de la nationalité française.

Commentaires du parcours d'intégration

Les avantages

Le CIR a le mérite d'exister et tend à s'étoffer. La formation linguistique avec 4 durées répond bien à des niveaux très différents les uns des autres.

La possibilité de postuler à une carte pluriannuelle constitue un élément positif, car celle-ci contribue à la stabilité face à l'insécurisation bien trop présente.

les critiques

Le parcours, hors formation linguistique, résumé à quatre journées apparaît peu ambitieux compte tenu des sujets abordés et des accompagnements indispensables.

L'objectif du niveau A1 en termes de FLE semble limité.

Les modes de convocation actuels laissent une partie des personnes concernées en dehors du CIR. L'articulation entre horaires de travail et horaires de formation n'est pas toujours évidente d'où les risques de ne pas aller au bout du CIR.



Les recommandations

Le doublement du nombre de jours répartis sur un an pour permettre plus de dialogues et d'ateliers pratiques.

L'introduction indispensable de l'apprentissage aux démarches dématérialisées

La prise en compte d'un objectif au niveau A2 pour définir les modules linguistiques

La mise en place de dispositions permettant des rappels pour les convocations

L'acceptation par l'OFII des interventions en provenance des associations et des organisations syndicales.

4. Les 4 thématiques de Migr'action

4.1. L'accueil et l'encadrement des primo-arrivants

Contexte

La première étape de l'intégration des migrants au sein de nos pays européens correspond à celle de l'accueil. Face à la montée des conflits armés, de la traite des êtres humains, des persécutions religieuses ou encore au dérèglement climatique, l'Europe est l'une des régions du monde parmi d'autres qui doit faire face aux flux migratoires de ces personnes en recherche d'un lieu plus sûr pour vivre. Pour y parvenir, celles-ci doivent souvent surmonter des épreuves terribles durant leur parcours migratoires. On ne compte plus les milliers de personnes qui n'ont malheureusement, pas pu terminer leur voyage, saines et sauvées. Une fois sur le territoire européen, les difficultés ne sont nullement terminées, au contraire. De nombreux défis les attendent, comme trouver un hébergement, surmonter la barrière de la langue, entamer leur régularisation, prendre connaissance de leurs droits, etc.

Les pays européens ne sont pas tous égaux face à cette crise migratoire. Dans le cas des 3 pays représentés dans Migr'action, il est évident que l'Italie est largement plus touchée étant donné sa situation géographique. Elle doit donc, en principe, mettre en place davantage de dispositifs permettant d'accueillir ces migrants dans des conditions adéquates. Ceux-ci restent malheureusement largement insuffisants aujourd'hui et l'Italie peine à accueillir dignement les nombreuses personnes qui affluent chaque jour sur ses côtes. Dans ces circonstances, il semblerait logique que les autres pays européens fassent preuve de solidarité en prenant en charge une part du flux migratoire parvenant dans les pays du sud de l'Europe. Malheureusement, la politique de quota permettant d'équilibrer les efforts et proposée par les autorités européennes est loin d'être respectée par l'ensemble des Etats membres.

Dans cette situation, l'Europe a choisi la voie de la répression plutôt que celle de l'accueil. Ainsi, pour aider les pays comme l'Italie, la plupart des fonds sont investis dans des dispositifs de contrôle ou d'externalisation. Les fonds qui sont normalement destinés à l'intégration et à l'accueil sont selon le CNCD et le GISTI, de plus en plus détournés à d'autres fins, voire restent un temps dans les caisses pour être ensuite redistribués vers d'autres domaines. L'Europe investit aujourd'hui dans la fermeture des frontières, dans la lutte contre le trafic de personnes migrants et dans la criminalisation aussi bien des migrants que des ONG qui leur viennent en aide. Toutes ces solutions montrent leur inefficacité. Au contraire, la légalisation des voies migratoires présenterait un potentiel indéniable pour résoudre de nombreux problèmes actuels.

Pour les membres de Migr'action, il est temps que l'Europe prenne conscience de l'inefficacité de ces politiques répressives. Elle doit mettre en place une véritable politique migratoire qui prenne en compte les remarques et recommandations des intervenants de terrain comme ceux qui militent dans les associations, ces dernières étant des actrices essentielles de l'étape de l'accueil. Durant nos séminaires d'échanges, les travailleurs de terrain ont montré l'importance d'un accueil humain qui prenne en compte les besoins et désirs de la personne dès son arrivée sur le territoire. La prise en considération de la personne migrante lui permet de mieux trouver sa place dans la société qui l'accueille.

Le nombre limité de migrants actuellement pris en charge par les dispositifs d'aide à l'intégration, particulièrement en Italie, met en évidence l'importance de rendre ces aides inconditionnelles et gratuites pour qu'elles soient plus accessibles. Les pouvoirs publics doivent également reconnaître leur responsabilité dans l'organisation de l'accueil en investissant dans ces dispositifs et en soutenant les autres acteurs de ce domaine.

De surcroît, cet accueil doit être pensé de manière anticipée. Trop souvent, les associations ou les institutions publiques doivent trouver des solutions d'urgence lors du constat d'un grand nombre d'arrivées dans le pays. Aujourd'hui, nous pouvons prévoir une augmentation inévitable liée aux changements climatiques, aux guerres, famines, etc. Les dispositifs d'accueil seront donc de plus en plus nécessaires. La société européenne doit se préparer à faire face à cette situation.

Enfin, pour Migr'action, les personnes migrantes ont besoin d'un accueil qui s'organise sous forme de système. Celui-ci organisé dans l'optique d'offrir un accompagnement complet qui ne se divise pas en tranche, avec participation des différents acteurs du territoire, tant public qu'associatif.

Ce que propose le guide

De nombreux acteurs de l'accueil tentent déjà, aujourd'hui de mettre en œuvre de meilleures pratiques dès l'arrivée des personnes migrantes sur le territoire. Vous trouverez en annexe, la description des pratiques que nous avons eues l'occasion d'aborder. Celles-ci peuvent se regrouper en deux types d'intervention. L'intervention de type individuel et l'intervention de type collectif.

L'intervention individuelle :

Fiche n° 1

Lors de son arrivée sur le territoire le ou la migrant.e a besoin d'un contact humain prenant en compte ses besoins, ses souhaits ainsi que l'ensemble de son parcours migratoire. En ce sens, l'accompagnement psycho-socio-administratif que mettent en place les associations est essentiel. Des organisations comme Dom'asile, ANOLF, CARITAS ou encore IAL prennent en charge cette mission. L'exemple de l'accompagnement individuel proposé par le CIEP (Belgique) a été développé dans le cadre de notre rencontre sachant que de nombreuses similitudes existent avec l'accompagnement de nos autres partenaires français et italiens.

Ainsi, cet accueil individuel permet aux personnes étrangères, plus ou moins délaissées par les administrations, d'accéder à un suivi global en matière de logement, d'aide financière, de problèmes juridiques, etc. Si le travailleur social ou le militant bénévole n'est pas toujours en capacité de répondre aux questions, il oriente vers les structures adaptées. Il s'agit d'une démarche qui demande beaucoup d'investissement, car les associations comme le CIEP mettent un point d'honneur à prendre le temps d'écouter et soutenir la personne, au contraire des services publics surchargés qui n'ont plus la possibilité de traiter les demandes de manière humaine. Cet accompagnement a aussi pour objectif d'aider le ou la migrant.e à aborder la barrière de la langue ou à la numérisation des démarches. Ces obstacles ne sont pas toujours pris en compte par les pouvoirs publics.

Cette approche collective est utilisée dans de nombreuses associations qui allient suivi individuel et travail de groupe afin de se servir du lien social et de l'entraide pour favoriser le parcours d'intégration. Dans notre projet, c'est le CIEP Hainaut Centre qui nous a présenté sa méthode de travail, basée sur le principe d'éducation permanente. Cette pratique décrite notamment dans la fiche n°2 a la particularité de mettre les personnes concernées dans une position d'acteur du changement.

Cette méthode, souvent utilisée au sein des cours de français langue étrangère ou de citoyenneté dans le cas du CIEP, permet non seulement de mettre les personnes en capacité d'intervenir directement sur leurs problématiques, mais aussi, de créer des synergies et solidarités entre les personnes concernées pour que des solutions soient trouvées de manière commune. Cette méthode a notamment permis la naissance du Réseau d'interprète bénévole (fiche n°3). Ce réseau est porté par des groupes de personnes migrantes. Il permet tout comme l'accompagnement individuel, d'aider les nouveaux arrivants à s'orienter et affronter la barrière de la langue dans leurs démarches liée aussi bien à l'intégration qu'à la vie quotidienne dans le pays d'accueil.

De nombreux projets comme celui-ci peuvent prendre forme et trouver d'autant plus de sens qu'ils sont portés par des personnes vivant ou ayant vécu elles-mêmes les différentes étapes du parcours d'intégration. Cette solidarité entre personnes migrantes, combinée à des pratiques de citoyenneté active est précieuse pour avancer dans l'intégration. Cette approche permet également, d'intégrer au processus, des citoyens belges afin de produire une certaine mixité.

Enfin, l'approche collective, implique la constitution de réseaux entre associations. Comme nous l'avons montré, il est important pour Migr'action de créer un « système » d'accueil qui prenne en compte l'interdépendance de chaque acteur du territoire dans l'accompagnement du migrant. En ce sens, le travail en réseaux comme le propose notamment le MOC, la CFDT via le "Pacte pour le pouvoir de vivre", ou encore la CISL avec tous ses partenariats, doit être maintenu et renforcé. De plus, approches individuelle et collective doivent évidemment s'effectuer de façon conjointe pour une intégration accomplie.

4.2. La formation comme outil d'émancipation et d'inclusion des migrants

Pour Migr'action, la formation constitue un pilier essentiel de l'intégration des personnes migrantes. Qu'il s'agisse de l'apprentissage de la langue, du fonctionnement de la société d'accueil ou encore de l'insertion dans le monde du travail, le migrant doit avoir le droit de bénéficier d'un accompagnement pour s'intégrer dans son nouveau cadre de vie.

Malheureusement, la formation actuelle dans tous ces domaines concerne principalement le public migrant qui dispose déjà d'un titre de séjour ou qui est en cours de régularisation. Néanmoins, les associations tentent au mieux de leur ouvrir leurs portes.

En ce qui concerne la formation relative à l'insertion professionnelle, les migrants représentent une catégorie, encore une fois fortement délaissée par manque d'attention à leur spécificité. Heureusement, des initiatives se mettent en place. Nous vous laissons les découvrir ci-après.

La formation recouvrant un champ très large, nous avons choisi de diviser cette thématique en 3 parties.

4.2.1. La formation linguistique comme condition préalable à l'intégration

Contexte

La formation linguistique constitue une étape essentielle de l'intégration du migrant. Elle doit commencer au plus vite après son arrivée sur le territoire. La langue correspond d'ailleurs à un élément fondamental du contrat d'intégration en Italie, en France et en Belgique. Les niveaux de langue demandés se positionnent ainsi : A1 en France, A2 en Italie et en Belgique.

La barrière de la langue représente un obstacle majeur pour l'ensemble des migrants quelques soit leur situation. Cet écueil peut en engendrer bien d'autres, tout particulièrement lorsqu'il bloque l'accès aux droits et devoirs. Cette difficulté doit être prise en compte dans les démarches d'intégration. Pour exemple, en Italie, le contrat d'intégration est disponible en 19 langues différentes. De plus, si la Belgique est le seul de nos trois pays à rendre ce processus obligatoire au sein du parcours d'intégration, des organismes et associations dispensant des enseignements similaires sont facilement accessibles dans les 3 pays membres de ce projet, du moins dans les agglomérations les plus importantes. En Italie, ces lieux de formation sont principalement des centres publics alors qu'en France et en Belgique, ce sont davantage des organismes associatifs dont beaucoup reçoivent des financements de l'Etat ou des collectivités territoriales.

Les associations subventionnées disposent d'un avantage qui est de pouvoir permettre l'accès à ces cours de manière gratuite à toute personne en éprouvant le besoin. Mais les subventionnements publics présentent également des désavantages. En effet, les espaces de liberté sont de plus en plus réduits et les impératifs de résultats, de plus en plus, importants. Il devient difficile de résister aux obligations introduites par un système qui se base sur l'efficacité avec l'objectif impérieux du « tous à l'emploi ». Les associations résistent comme elles le peuvent. Elles proposent des programmes d'apprentissage qui forment les stagiaires à ne pas subir, mais à devenir acteurs de leur projet de formation et d'intégration, tout en intégrant les attentes et les contextes spécifiques.

Les bénévoles de leur côté représentent tout à la fois un atout et une contrainte. Les associations sont, en effet, dépendantes des bénévoles pour leur fonctionnement. C'est le cas, particulièrement en France, où ces derniers forment la pierre angulaire de l'activité associative. Cependant, il n'est pas toujours évident de trouver suffisamment de bénévoles qui assument des cours de langue avec non seulement les capacités pédagogiques nécessaires, mais aussi les capacités relationnelles et sociales propres aux milieux de la migration. En Belgique, le CIEP rencontre une difficulté supplémentaire car il lui faut à la fois des bénévoles pédagogues et simultanément proches de la méthode d'éducation permanente.

Outre les opérateurs de formation, les apprenants peuvent également rencontrer des difficultés malgré les dispositifs mis en place. Deux problèmes majeurs ont été identifiés au cours de notre projet. D'abord, les horaires de cours qui ne sont pas toujours adaptés à tous les contextes de vie. Ensuite, les problèmes de communication et d'informations qui empêchent parfois les personnes concernées d'être tenu informées des possibilités qui s'offrent à elles en matière d'apprentissage, voire des obligations en termes de formation. Ce dernier cas étant principalement problématique en France où les administrations rencontrent de grandes difficultés de communication. Ce dysfonctionnement entraînant, malheureusement, davantage de conséquence sur la personne migrante que sur l'administration en faute.

Enfin, la question de l'accès à la formation pour les personnes qui ne sont pas en parcours d'intégration, mais qui sont présentes, sans-papier, sur nos territoires, se pose. Pour elles l'apprentissage de la langue locale revêt tout autant d'importance. Les sans-papiers n'ont évidemment pas l'obligation de suivre des cours. Néanmoins, leur laisser l'opportunité de se former nous semble correcte et nécessaire. Dans cette optique, beaucoup d'associations des 3 pays concernés comme le CIEP trouvent des stratégies pour accueillir dans leurs cours toute personne étrangère quel que soit son statut.

Ce que propose le guide

Travail en réseau :

Fiche n° 5

En ce qui concerne la France, la CFDT remarquait que les opérateurs de la formation linguistique sont plutôt nombreux, mais ne font pas l'objet d'une coordination suffisante bien qu'existent des réseaux comme alpha. Or, ce travail en commun nous semble essentiel pour un accompagnement optimal et pour permettre une meilleure accessibilité. En ce sens, la Belgique peut servir d'exemple via son système de coordination présent en Wallonie. En effet, la Wallonie compte un centre d'intégration régional (CRI) par région qui a pour obligation décrétole de coordonner une plateforme réunissant tous les opérateurs associatifs et publics qui réalisent une ou plusieurs actions en faveur de l'intégration des personnes étrangères. Cette plateforme, permet des échanges de bonnes pratiques, la création d'outils, mais aussi, l'émergence de recommandations vis-à-vis de situations problématiques rencontrées sur le terrain.

Les solutions par le numérique :

Fiche n° 6,9

Pour répondre aux difficultés d'accès à la formation en raison des horaires de cours, nos échanges nous ont permis de découvrir que l'Italie, ainsi que la France proposent des cours en ligne. Si le numérique n'est pas toujours le bienvenu en toutes circonstances, il faut admettre qu'il peut présenter des avantages quand il s'agit d'une proposition complémentaire à la solution en présentiel. De fait, ces cours en ligne permettent aux personnes les plus autonomes de se former par elles-mêmes, mais aussi à celles prisonnières d'horaires de travail peu flexibles ou celles contraintes par des obligations familiales, de suivre leurs cours en différé.

Une autre pratique utile et proposée en Italie permet au migrant d'accéder à un espace personnel virtuel pour connaître l'état d'avancement dans son parcours d'intégration. Le fait que cet espace personnel soit lié à un système par point, controversé en raison de risques de contrôle et d'atteintes aux libertés individuelles, n'en gomme pas pour autant l'intérêt. En effet, la barrière de la langue, déjà soulignée, peut entraver la connaissance de ses droits et devoirs. En l'occurrence, il n'est pas toujours évident de savoir clairement quels sont les objectifs à atteindre au sein de son parcours d'intégration et le point où la personne en est à un instant T. La création de cet espace personnel accessible sur Internet, permet à la personne migrante d'obtenir les réponses.

Les cours orientés éducation permanente :

Fiche n° 7,8

Comme indiqué auparavant, les associations parties prenantes des formations linguistiques cherchent bien souvent à aller plus loin que le simple apprentissage de la langue. C'est le cas du CIEP qui, sur base de l'éducation permanente, cherche à former des personnes qui soient actrices et maîtresses de leur projet de formation, d'emploi et de vie. En ce sens, il est important de garder une certaine marge de manœuvre, donc de ne pas se trouver « coincer » par des programmes trop rigides imposés par les autorités publiques.

Dans cette catégorie, nous pouvons aussi compter les cours utilisant une pédagogie interactive en lien avec les besoins et expériences du quotidiens. Ex: Fiche n°7.

4.2.2. L'éducation et la formation professionnelle comme outil d'émancipation et d'inclusion des migrants

Contexte

L'alternance formation-travail constitue une méthode d'apprentissage qui n'est pas encore généralisée dans nos pays même si l'Italie se rapproche du bon élève en la matière. Pour l'instant, cette forme d'apprentissage est principalement destinée aux jeunes, parfois en échec scolaire, et aux métiers manuels comme ceux de la construction, de l'agriculture, de la restauration, etc. Ces métiers sont malheureusement peu valorisés dans nos sociétés qui misent davantage sur les professions intellectuelles. Pourtant, ces métiers incontestablement essentiels devraient être davantage reconnus. Ce manque d'attrait pour les métiers pratiques ne favorise pas le développement de l'alternance.

Si l'alternance est facilement accessible aux jeunes et particulièrement en Italie. Elle ne l'est pas forcément pour les adultes. En effet, il faut remplir plusieurs conditions afin de pouvoir accéder à ce type d'enseignement et ces conditions ne sont pas faciles à remplir pour les personnes migrantes. Les deux principales portent sur la possession d'un titre de séjour et d'un permis de travail (qu'ils soient provisoires ou non). Certaines catégories de migrants s'en trouvent donc exclues. La Belgique, quant à elle, se montre encore plus restrictive sur le plan de la formation en alternance. De fait, les organismes d'alternance à proprement parlé, posent des conditions plus draconiennes pour s'y inscrire. Certains exigent la possession d'un certificat d'apprentissage ou d'une attestation de réussite du deuxième degré d'enseignement secondaire. D'autres demandent également d'être détenteur d'un contrat de travail. Heureusement, l'organisme public de l'emploi belge, le Forem, ouvre à d'autres possibilités de formation en alternance qui ne sont pas reconnues en tant que telles mais qui offrent un apprentissage théorique accompagné de stages en entreprise.

Une autre problématique majeure de l'alternance porte sur sa rémunération pour le moins médiocre. Les apprentis sont en France et en Belgique, rémunérés au salaire minimum, voire la plupart du temps, bien en-dessous de celui-ci. Cette situation est injuste compte tenu du travail qu'ils fournissent, même s'il s'agit d'une période de formation. Cette contrepartie constitue aussi un frein pour attirer les candidats. En effet, ce faible salaire n'incite pas à la participation et particulièrement, celle des personnes migrantes car elles ont un besoin urgent d'apport financier.

D'autres freins concernent le public migrant spécifiquement. Tout d'abord, la langue. Que ce soit en Italie, en France ou en Belgique, la plupart des formations en alternance s'adressent à tous citoyens du pays. Elles ne sont donc pas adaptées aux problématiques spécifiques des migrants et n'offrent pas d'accompagnement adéquat pour affronter les difficultés de langage en formation ou en entreprise. Ensuite, les personnes migrantes connaissent souvent des conditions d'existence peu propices à l'étude, qu'il s'agisse de précarité dans un logement trop exigü ou en centre d'accueil sans lieu approprié. Enfin, les migrants cumulent les désavantages puisque beaucoup de femmes n'ont pas été scolarisées dans leur pays, d'où la nécessité d'un parcours de formation plus conséquent que celui des hommes. Or, la charge des enfants, les obligations familiales et la situation financière plus défavorable, empêchent les femmes de suivre des formations longues. Elles privilégient donc des formations de courte durée qui conduisent à une activité professionnelle, mais sans fournir les bases qui permettraient de progresser. Les femmes font aussi face à plus de discrimination compte tenu de leur sexe, du statut de mère et de la tenue vestimentaire comme le port du voile.

La formation en alternance :

Fiche n° 9, 10

L'Italie fait figure d'exemple en matière d'alternance. Elle présente un modèle d'enseignement didactique et innovant qui veut mettre au centre l'enseignement pratique. Depuis 2017, tous les jeunes vivant en Italie, y compris les jeunes migrants, doivent suivre un enseignement en alternance obligatoire dans les 3 dernières années du Lycée. Remarquons que la France connaît aussi, depuis quelques années, un taux de participation à l'alternance assez développé avec plus de 700 000 nouveaux contrats signés en 2021, tous secteurs confondus, mais c'est surtout dû à son extension dans l'enseignement supérieur.

Alors que l'enseignement traditionnel privilégie une phase d'étude, suivie d'une phase de travail. Le nouveau modèle d'enseignement italien introduit une vision de l'enseignement où l'apprentissage pratique et théorique participe à un processus continue tout au long de la vie. Les membres de Migr'action accueillent favorablement cette vision, ils estiment que le développement de l'alternance présente de nombreux avantages parmi lesquels, la consolidation des connaissances apprises en formation théorique par l'expérience pratique, le test de ses aptitudes pour une meilleure évolution, ou encore, la possibilité de s'orienter plus facilement dans son projet professionnel par la connaissance pratique du milieu du travail. Toutefois, une vigilance s'impose pour que l'alternance ne serve pas en priorité des intérêts à très courts termes des employeurs.

Du point de vue de l'intégration des migrants, l'alternance présente également des avantages indéniables tel que ; faciliter l'apprentissage de la langue par sa pratique au sein de l'entreprise, la création de liens sociaux avec les travailleurs de l'entreprise, assurer la possibilité d'une rémunération pendant la formation, etc.

Le tutorat et mentorat :

Fiche n° 11,12

Le principe de tutorat existe en Italie, en Belgique et en France. Parallèlement, un projet novateur centré sur l'insertion professionnelle des migrants est en train de voir le jour en Belgique, c'est pourquoi nous avons décidé de le présenter dans ce guide. Ce projet nous apparaît intéressant, car il intègre dès le départ les problèmes spécifiques aux migrants, comme l'apprentissage de la langue. Ainsi, la personne migrante se voit dotée, non seulement d'un tuteur dans son apprentissage professionnel, mais aussi d'un autre dans son apprentissage linguistique.

Le mentorat basé sur une personne de référence qui accompagne le migrant dans son intégration mérite une valorisation dans ce paragraphe compte tenu de la qualité de l'encadrement ainsi mis en place. Ici, l'accompagnement est moins institutionnalisé. Des relations plus personnelles se nouent, d'où l'intérêt et la force de ce dispositif.

La mise en réseau entre les organismes de formation, les entreprises et les personnes en demande :

Fiche n° 12

Lors de notre séminaire sur le thème de la formation nous avons découvert plusieurs initiatives allant dans le sens d'une mise en réseau des acteurs de la formation et du monde du travail. Ces initiatives nous ont semblées cohérentes et utiles compte tenu des absences de communication actuelles entre ces mêmes acteurs. Ainsi, que ce soit le projet de l'IRFAM et du Monde des Possibles (Fiche n°12) ou encore, le projet du CIMB (Fiche n°11), les cours libres de IAL (Fiche n° 9) ou le répertoire de l'alternance présent dans les cours obligatoire en Italie, tous présentent l'avantage de créer des liens clairs et concrets entre l'offre et la demande en termes d'emploi et de formation.

L'universitaire Altay Manço, à l'origine de l'un de ces projets, constate que les dispositifs d'insertion professionnelle qui ont des taux de réussite plus importants sont généralement associés à la présence des entreprises dans leur mise en œuvre. En ce sens, il est intéressant de rapprocher les employeurs des migrants à l'occasion des mesures d'insertion socio-professionnelle. Bien sûr, ce rapprochement doit également s'accompagner d'un travail sur la culture de l'entreprise avec une sensibilisation des employés et des ressources humaines à la promotion de la diversité.

De même, les organismes de formations et organismes d'accueil ou d'accompagnement tournés vers les personnes migrantes doivent pouvoir se coordonner pour mettre en relation les compétences déjà acquises, notamment dans le pays d'origine, avec les possibilités de formation complémentaires susceptibles de donner l'accès à un emploi.

4.2.3. La valorisation des compétences

Contexte

Parvenir à valoriser ses compétences et ses diplômes acquis dans son pays d'origine relève du défi majeur pour les migrants arrivés en Europe. Les obstacles peuvent s'accumuler. Tout d'abord, dans la plupart des cas, l'équivalence de diplôme demande d'apporter une preuve du diplôme originel. Or, les migrants ont bien souvent perdu ou se sont vus confisquer ce diplôme lors de leur voyage. Ensuite, l'équivalence est payante, voire chère dans certains pays comme l'Italie. Le prix demandé peut s'élever à des centaines d'euros, selon les réglementations, ce qui n'est pas facilement accessible pour les personnes migrantes ayant investi la plupart de leurs économies dans la traversée. L'administration peut également être très pointilleuse sur les preuves apportées. Ainsi, il n'est pas rare que des diplômes soient refusés si le nom ou prénom n'est pas orthographié de la même manière que sur les papiers d'identité. Les exigences bureaucratiques rentrent souvent en conflit avec la nécessité pour les étrangers de valoriser leurs compétences.

En outre, les femmes sont souvent plus concernées car les métiers qu'elles exerçaient aux pays ne sont pas reconnus dans les pays européens. Elles sont donc plus facilement exploitées et ne reçoivent pas la rétribution correcte liée à leurs compétences.

Un premier axe d'intervention consiste à réduire le rôle de la bureaucratie dans l'équivalence des diplômes et la reconnaissance des compétences. Le processus s'en trouverait accéléré afin que les personnes migrantes s'intègrent au marché du travail rapidement. De fait, beaucoup de personnes concernées abandonnent la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles en raison de la lenteur et de la complexité des démarches. Elles se tournent alors vers des formations éloignées de leur expérience de base. Cette ignorance des acquis devient pour ces personnes du mépris vis-à-vis de leur passé.

Si la valorisation des compétences propose dans l'énoncé de ses objectifs, une démocratisation de la reconnaissance des qualifications pour faciliter l'accès de tous à un emploi de qualité, il faut bien constater que dans l'application, elle bénéficie davantage aux parties les plus éduquées de la société. Nous sommes dans un système qui répond à des critères de prestiges et de méritocratie. De ce fait, les personnes détentrices des qualifications jugées moins importantes ont beaucoup de mal à présenter des dossiers de valorisation des acquis. En France, les associations peuvent aider à l'introduction du dossier, mais leur intervention peut être jugée négativement et diminuer les chances de réussite de ce dossier. La reconnaissance des diplômes et des expériences nécessite un changement d'état d'esprit pour transformer les critères déterminants de ce qui est valorisable ou non. Cette évolution ne concerne pas seulement les personnes dont les qualifications sont perçues comme se situant au bas de l'échelle. En effet, il n'est pas rare que des migrants très qualifiés comme des dentistes, avocats, mécaniciens ou artisans de métiers recherchés, se retrouvent sans équivalence sur le simple critère de leur pays d'origine. Les états européens ont chacun, leur liste noire (non officielle) des pays considérés comme à « faible diplôme ». Les diplômes provenant de ces pays ne valent donc rien aux yeux de ces états européens. Le changement d'état d'esprit doit aussi concerner cette dévalorisation à priori de certains pays.

Enfin, la compétition entre les opérateurs de formation ajoute un élément de complexité supplémentaire aux systèmes de valorisation des compétences. En effet, la formation devient de plus en plus, comme bien des champs de notre société, un marché. Les universités et organismes de formation veulent que leurs diplômes soient les plus reconnus dans leur domaine. Dans ce contexte de compétition entre les cursus, ces organismes interviennent dans les décisions politiques pour que leurs programmes demeurent les plus prestigieux. Faire reconnaître les compétences de chacun au niveau européen devient d'autant plus difficile.

Encore une fois, la volonté politique des états membres, mais aussi de l'union européenne joue ici un rôle déterminant. Nous constatons d'ailleurs que dans la période où les besoins de main d'œuvre croissent de façon conséquente, l'ouverture des équivalences s'en trouve facilitée. Mais dans le contexte inverse, ou du moins apprécié comme tel, la défense des populations locales contre ce qui est considéré comme de la concurrence déloyale, prend le dessus et l'obtention d'équivalences se transforme en course d'obstacles. Malheureusement, plus les disparités augmentent, plus le marché du travail rencontre des difficultés à trouver des travailleurs de qualité. Cette situation fragilise inévitablement la sécurité et la stabilité publique.

En ce sens, il est impératif que l'Europe soutienne le développement et la simplification de la reconnaissance des parcours de formation et d'expérience pratique. Elle doit aussi faciliter le rapprochement entre la demande et l'offre d'emploi tout en renforçant l'offre de formation. Encore une fois, la création d'un réseau entre les acteurs essentiels devient ici, nécessaire, qu'il s'agisse des associations, des syndicats, des opérateurs de formation, des agences privées et publiques pour l'emploi ainsi que les entreprises.

Ce que propose le guide

Le système EQF :

Fiche n° 9

Si au niveau de cette bonne pratique, les associations ont individuellement, très peu de poids, nous voulions tout de même mettre en évidence la spécificité italienne qui utilise le système EQF pour effectuer la valorisation de compétence.

De fait, l'Italie et plus particulièrement la région des Abruzzes- Molise se calque davantage que les autres pays sur le système proposé et validé par l'Union Européenne. Si la Belgique et la France faisaient de même, cela permettrait d'uniformiser la réglementation au niveau européen et de permettre une équivalence de diplôme plus efficace entre les différents pays.

Ce système est mis en place dans certaines régions d'Italie comme dans les Abruzzes - Molise. Il propose un modèle permettant de reconnaître les compétences formelles, mais aussi non-formelles et informelles. Sont donc mentionnées les compétences qui bénéficient d'un certificat non reconnu ou les compétences acquises par l'expérience mais qui n'ont pas abouties sur une certification.

Les objectifs de ce système s'expliquent ainsi :

- Diminuer le pourcentage de personnes considérées comme ayant un faible niveau de qualification et qui de ce fait, se trouve marginalisées.
- Augmenter la participation des adultes aux activités de formation. De fait, si les personnes sont reconnues pour leurs compétences, elles peuvent accéder à des parcours de formation plus spécifiques et attractifs.
- Réduire la condition de non-correspondance entre le travail et les compétences.

S'il est encore perfectible, le modèle italien présente en tout cas l'avantage de faciliter l'accès à la certification officielle pour les personnes migrantes et donc l'accès au travail de qualité.

Les associations ne peuvent, individuellement, pas changer grand-chose au système en vigueur dans leur pays, mais nous avons choisi de mettre en évidence ces pratiques, car ensemble, nous pouvons soutenir et revendiquer un système de valorisation plus juste et plus efficace.

L'implication des partenaires sociaux et associations dans le système de valorisation de compétences :

Fiche n° 13, 14

En France, la valorisation des compétences se présente comme une préoccupation prioritaire. Plusieurs initiatives existent sur ce champ, par exemple, le « Migra pass » qui permet de valoriser le parcours migratoire, un « skill pass » qui identifie et valorise les compétences selon un processus pédagogique ou encore, un guide d'accompagnement pour valoriser les compétences construit par un projet Erasmus multilatéral. Cependant, l'initiative mise en exergue pendant notre séminaire et donc présentée dans ce guide est celle de l'association METISHIMA (Fiche n°13).

Cette association travaille spécifiquement sur la problématique de la valorisation de compétence et propose un accompagnement tant individuel que collectif. Celui-ci dure 8 mois, prépare à l'emploi et à la connaissance de l'environnement socio-professionnel via un système de connexion entre la formation et les entreprises. L'association obtient des résultats très positifs et est une actrice reconnue dans le processus de valorisation de compétences pour le public migrant.

Terminons par une pratique que nous avons également décidé de mettre en avant et qui se situe au sein du système de valorisation belge. Dans chaque pays concerné par ce projet, il existe des commissions spécifiques devant lesquelles les dossiers de valorisation de compétences sont présentés. En Belgique, ces commissions ont la particularité de fonctionner obligatoirement en concertation avec les partenaires sociaux. Pour Migr'action, la participation des syndicats dans la négociation des grilles de compétences servant à la valorisation, relève bien d'une bonne pratique à retenir. Vous pouvez donc retrouver le descriptif du système de valorisation de compétence belge à la fiche n°14.

4.3. Le logement comme facteur d'intégration

Contexte

Les membres de Migr'action se sont rencontrés en septembre 2022 pour aborder la situation du mal-logement des personnes migrantes en Europe et bien sûr, s'informer sur les différentes solutions mises en place dans chaque pays.

France, Belgique et Italie s'accordent sur l'existence d'une pénurie généralisée de logement digne. La France est particulièrement touchée avec environ 300 000 personnes actuellement à la rue sous une forme ou une autre. Cette situation concerne tout particulièrement Paris et les personnes migrantes qui souhaitent y résider. Ces dernières accumulent souvent les conditions qui empêchent l'accès au logement salubre à savoir, maîtrise insuffisante de la langue nationale, difficulté dans les démarches administratives, précarité financière, préjugés liés à la culture, la couleur de peau, la religion, etc.

En 2020, en France, le Secours Catholique estime que $\frac{3}{4}$ des migrants sans papiers ou en attente de régularisation vivent dans un logement précaire ou à la rue. Parmi ceux-ci, $\frac{1}{3}$ ont des places d'hébergements, $\frac{1}{4}$ sont hébergés dans leur communauté, 10 à 15% sont dirigés vers des hébergements d'urgence comme le Samu Social et 10% dorment dans la rue.

Bien sûr, selon leur statut administratif, les migrants se trouvent dans des positions très différentes face à la question du logement. Le demandeur d'asile ou la personne en attente de régularisation accède dans chaque pays à certains droits lui offrant une aide minimum en termes de logement, un versement d'argent, souvent très modique, pour subvenir aux besoins essentiels et de couverture santé. Malheureusement, déjà à ce stade, les Etats ne respectent pas souvent leurs obligations.

La personne obtenant un statut de réfugié et donc en possession d'un titre de séjour, peut en principe obtenir un logement avec les mêmes possibilités qu'un citoyen lambda du pays d'accueil. Elle peut également faire une demande de logement social au même titre que les natifs. Néanmoins, cet accès au droit n'enlève pas l'accumulation des difficultés qui font barrière au logement comme les nombreux préjugés envers les personnes migrantes, l'obstacle de la langue ou la complexité administrative.

Enfin, les personnes sans-papier ou « dublinée » se voient dénier le moindre droit sur le territoire d'accueil. Dans ce cas, l'accès au logement devient quasiment impossible. Une partie non négligeable des migrants sur le sol européen se trouve concernée. En Italie particulièrement, l'Etat décourage toute forme de solidarité envers ces personnes en pénalisant lourdement l'aide aux sans-papiers.

Toutes ces situations maintiennent ces personnes dans l'instabilité sociale et résidentielle, incompatible avec toutes les démarches d'insertion qui leur sont nécessaires.

Cette disparité en termes d'accès au droit au logement est également accentuée par l'ensemble des problématiques liées au logement qui touche non seulement les personnes migrantes, mais aussi toutes les personnes fragilisées en recherche de logement sur le territoire. Premièrement, la numérisation des services publics a tendance à invisibiliser les files d'attente interminables de personnes qui tentent, coûte que coûte d'accéder à un logement social ou de faire les démarches nécessaires à la recherche d'un logement. Les services sensés accompagner ces demandeurs dans leurs démarches, ploient sous les dossiers au point de ne plus pouvoir assurer un service individuel de qualité, voire refusent carrément certains accompagnements.

Le manque flagrant de volonté politique, de surcroît centrée sur le court terme, empêche toute augmentation significative du nombre de logements et d'hébergements pour répondre à la demande, actuellement disproportionnée par rapport à l'offre. Des listes d'attente pour les logements sociaux atteignant des délais jusqu'à 10 ans, voire 15 pour l'Italie, percutent les 3 pays. Quant au marché privé, il devient de plus en plus inaccessible en raison de l'augmentation des prix, des précarités, des discriminations liées aux familles nombreuses, aux us et coutumes, etc. Evidemment, certains propriétaires privés profitent de ce parcours du combattant vers le logement digne pour proposer une soi-disant « alternative » avec des logements insalubres aux loyers scandaleux pour ces personnes en difficulté.

Ces constats sont affligeants et alarmants car le droit fondamental au logement ouvre l'accès aux autres. Un migrant qui arrive dans un pays d'accueil, obligé de dormir dehors, sans aucun repère, se trouve forcément en grande difficulté pour obtenir aussi bien un travail que des aides sociales, etc.

Des dispositifs publics propres à chaque pays sont mis en place pour répondre à ces problématiques. Mais une même évidence s'impose partout. Ils ne sont pas suffisants. De plus, ils ne prennent pas en compte les désirs et besoins réels des personnes concernées. Par exemple, les autorités en charge d'accompagner vers des solutions d'hébergement n'hésitent pas à envoyer les personnes concernées dans des logements situés à des dizaines, voire des centaines de kilomètres du lieu souhaité. Ces décisions incitent de nombreuses personnes à rester dans les centres urbains souhaités, quitte à dormir dehors. Cela leur permet non seulement de rester proche de leur communauté, mais aussi proche des possibilités d'emploi et d'accompagnements sociaux.

Pour répondre à ces difficultés, les associations que nous avons rencontrées attestent toutes d'un manque de soutien politique et financier de la part de leur Etat. Ce dernier n'hésite pourtant pas à se reposer sur ces associations à l'avenir incertain pour répondre à la demande de milliers de personnes dans le besoin. Voici quelques réponses, dont certaines innovantes, mises en avant par ces associations malgré le contexte hostile du mal-logement.

Ce que propose le guide

Nos discussions et présentation du séminaire d'apprentissage de septembre nous ont amené à présenter certaines initiatives en cours, classées ici en 4 catégories.

Favoriser et soutenir l'accompagnement social et juridique des associations pour l'accès au logement :

Fiche n° 15, 16, 17, 18, 19

Il nous a semblé important de mettre en évidence dans ce guide les activités d'associations qui œuvrent à la mise en place d'un véritable accompagnement global dans les démarches vers l'accès au logement et pour le maintien dans celui-ci.

D'une part, nous avons rencontré des associations qui ont pour particularité d'intervenir principalement sur l'accompagnement juridique comme ADH (Association Droits et Habitats) (fiche n°18), et le DAL Tournai (Droit Au Logement) association belge analogue à ADH. Cet accompagnement essentiel peut paraître évident et pourtant, il n'est pas si facile à trouver. Pour exemple, L'association Droits et Habitats (ADH) est l'une des seules de sa région à offrir un accompagnement juridique par rapport au logement. Les services publics parisiens se retournent d'ailleurs vers cette association pour orienter les personnes migrantes en demande de conseils juridiques.

D'autre part, nous avons également rencontré des associations qui prônent plutôt un accompagnement social global. Leurs initiatives en lien avec leurs réseaux prennent en compte autant que possible l'ensemble des aspects caractérisant la recherche d'un logement ou le maintien dans celui-ci. On trouve par exemple, le Secours Catholique qui propose de nombreux types d'intervention, la PIT ASBL qui, au-delà d'un accueil de jour de première nécessité, met à profit l'occasion pour accompagner socialement et juridiquement grâce à ces assistants sociaux ou réoriente vers des partenaires quand cela est nécessaire. Le SICET, association liée à la CISL, fournit un soutien à tous ceux qui cherchent un logement. Le Projet italien Cer@casa a également la particularité de fournir des informations, orienter et accompagner pour renforcer l'égalité d'accès au logement pour les personnes non-européennes. Les synergies entre les différents acteurs du logement sont essentielles pour que l'accompagnement et l'orientation soient complets et effectifs.

Une question de volonté politique :

Fiche n° 16, 18

Si nous pensons qu'il est nécessaire que la société civile et les associations trouvent des alternatives concrètes pour pallier les manquements du système, il ne faut pas en oublier pour autant la responsabilité de nos autorités politiques. C'est pourquoi, nous souhaitons mettre en avant dans les bonnes pratiques, les associations qui malgré leur travail laborieux d'accompagnement, garde dans leurs activités une part de revendication, de plaidoyer et d'interpellation politique.

Que ce soit en Belgique, en France ou en Italie, la volonté politique reste l'élément le plus contraignant dans l'aide au logement. Il est bien ici question de « volonté » étant donné la capacité qu'on eu les Etats européens à trouver des solutions de logement pour les migrants ukrainiens. Une intervention politique allant dans ce sens pour l'ensemble des personnes migrantes permettrait de trouver de réelles solutions. C'est pourquoi, les associations pour le logement continuent à faire entendre leurs revendications et que nous souhaitons aujourd'hui les aider à porter leur message.

Augmenter le nombre de logement :

Fiche n° 17, 18, 20, 21, 22,
23

Comme nous l'avons déjà évoqué, il est bien sûr nécessaire d'élargir l'offre d'hébergement qu'elle soit temporaire, d'urgence ou permanente. Si l'interpellation des politiques pour le développement d'une action publique sur le logement est essentielle, les associations n'ont pas pour autant attendu des actes de leur part pour intervenir.

Ainsi, des projets voient le jour comme celui du SAI (Système d'accueil et d'intégration) en Italie (Fiche n°23). Celui-ci consiste principalement à accueillir les personnes migrantes dans des appartements partagés et financés par le projet afin de leur offrir un toit temporaire et un encadrement comme première étape vers leur autonomie complète. France Terre d'asile concrétise un projet analogue (fiche n°21) et nous avons eu la chance de visiter l'un des bâtiments où il se déroule.

Un autre projet qui nous a semblé très prometteur se nomme « Tero Loko » (fiche n°20), une initiative de la Fondation Abbé Pierre en France. Dans ce pays tout comme en Italie, les zones rurales sont victimes d'un dépeuplement. Les habitants décident de rejoindre les zones urbaines ou le bord de mer pour l'Italie, laissant les logements et les terres en zone rurale se dégrader. Le Projet « Tero Loko » a vu là une opportunité pour insérer les personnes migrantes dans un logement, mais aussi dans la société d'accueil via une mise en réseau avec les habitants. Les partenaires ont vu dans ce projet un réel potentiel à développer étant donné les réponses multiples que ce projet apporte au niveau du logement, mais aussi au niveau social et professionnel.

Reconnaitre et soutenir les réseaux de solidarité :

Un troisième point d'intervention qui est apparu dans nos échanges est celui qui concerne les réseaux de solidarité. En effet, le témoignage de travailleurs sociaux a mis en évidence la capacité des migrants à créer des réseaux pour s'entraider dans le processus d'intégration et d'autonomisation. S'il reste bien sûr essentiel que l'intégration se fasse par le mélange des individus au sein de la société, il faut aussi reconnaître le caractère précieux de la solidarité entre pairs. Ces réseaux offrent des aides autant matérielles que psychologiques ou sociales. Prendre en compte ces réseaux et ces capacités de résilience des communautés, c'est aussi prendre en compte les capacités et désirs des personnes migrantes plutôt que de les considérer comme des problématiques à gérer. Ainsi, des travailleurs sociaux se sont rendus compte au cours de leur activité que les solutions proposées par les professionnels ne sont pas toujours les plus adaptées et qu'il est parfois nécessaire de laisser les individus prendre leur place dans leur processus d'autonomisation.

« Ces constats nous ont amené à mieux prendre en compte la réalité des personnes que nous aidions dans leurs démarches, en considérant le fait que ce qui nous semble être le mieux en tant qu'accompagnants ne correspond pas forcément aux besoins de la personne »

Bien entendu, la solidarité ne doit pas se faire qu'entre pairs. En ce sens, les réseaux de solidarités citoyens représentent également une aide indéniable. Ces dernières années, plusieurs initiatives citoyennes d'hébergement se sont mises en place en Europe. Ex : Refugees Welcome.

4.4. Travail décent pour les migrants

Contexte

Exploitation et esclavagisme moderne sont les mots qui reviennent le plus souvent dans notre séminaire de novembre sur la thématique du travail comme vecteur d'intégration des migrants. Ces mots semblent décrire le contexte global que vivent les migrants et migrantes dans la sphère du travail en Europe. Que ce soit en France, en Belgique ou en Italie, les problèmes sont souvent les mêmes ; Manque d'accès aux contrats de travail légaux, travail sans contrat, exploitation des sans-papiers, conditions de travail inhumaines, etc.

En Belgique, nous avons rencontré des représentantes de La Ligue des Travailleuses Domestiques. Elles ont témoigné de conditions de vie intenable dans ce travail ingrat qui n'est pas reconnu à sa juste valeur dans la société. Elles travaillent sans relâche 7 jours sur 7, ne bénéficient que d'une après-midi de congé par semaine et être malade n'est pas une option. En effet, sans accès à la sécurité sociale, elles ne peuvent compter sur rien ni personne en cas de maladie. Ce fut d'ailleurs le cas d'Ivanette qui a perdu ses papiers suite à un grave problème cardiaque.

Témoignage :

« J'ai travaillé pendant 13 ans pour un patron. Je devais m'occuper des enfants et du ménage. Il me « prêtait » parfois à d'autres familles. Je me réveillais à 5h.30, préparais le petit déjeuner, réveillais les enfants et les préparais pour l'école. Après je devais m'occuper toute la journée du ménage et m'occuper encore des enfants à leur retour. Je devais être joignable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Plus le temps passait, plus mon patron prenait des libertés avec moi. Il me prenait parfois mon passeport et menaçait d'appeler la police. Pour finir, il est devenu violent. En 2014, je me suis enfuie. J'ai pris mon sac et mon passeport et abandonné tout le reste. C'était de « l'esclavage ».

Lucia, brésilienne.

Le cas de ces travailleuses domestiques est loin d'être isolé. On retrouve l'exploitation dans tous les secteurs même si certains sont plus touchés que d'autres comme l'agriculture en Italie ou la restauration en Ile-de-France. De même, celui du transport et de la logistique souffre énormément de cette problématique comme en atteste Roberto Parillo, président de la fédération européenne des travailleurs de transports (ETF). L'immigration est omniprésente dans son secteur et les immigrés sont les nouveaux esclaves modernes. Les chauffeurs ne rentrent pas chez eux pendant des mois, voire un an. Ils dorment dans les camions et conduisent des véhicules tellement usés qu'ils en deviennent dangereux pour eux et les autres usagers de la route. Certains sont battus et/ou subissent des violences psychologiques de la part de leurs employeurs.

Des enquêtes et des procès sont menés contre ces entreprises malhonnêtes mais le prix à payer est moindre comparé aux bénéfices engrangés par leurs activités immorales. L'Europe est elle aussi intervenue en instaurant en 2009 des règlements qui encadrent l'engagement de chauffeurs non-européens. Ainsi, le conducteur doit normalement avoir les mêmes droits du travail qu'un conducteur du pays et les mêmes droits administratifs. Malheureusement, ces politiques ne sont pas suffisamment contraignantes et les investissements ne vont pas dans ce sens. Preuve en est du manque flagrant de personnel de lutte contre la fraude dans l'ensemble des pays européens présents dans le projet Migr'action.

Dans ces domaines touchant aux législations sociales, les politiques migratoires des pays européens sont bien souvent qualifiées d'arbitraires, inhumaines et sous-financées. De ces politiques ni claires, ni objectives dépend le sort de milliers de migrants. Pour pallier cette situation, les membres de Migr'action soutiennent toute une série de mesures et revendications favorisant les décisions de régularisation, exigeant un financement plus conséquent des aides et stratégies telle que la répression de la fraude via le travail au noir et l'exploitation des migrants.

Bien sûr, Migr'action soutient également les initiatives provenant du secteur associatif et de la société civile, allant dans ce même sens. Voici quelques exemples de dispositifs mis en place par les associations pour lutter contre cet état d'exploitation et de manque d'accès au travail légal et de qualité.

Ce que propose le guide

Le permis unique :

Fiche n° 24

Dans un premier temps, une piste qui nous a semblé intéressante est celle du permis unique présenté par le syndicat belge la CSC. Celui-ci joint deux revendications primordiales que sont la régularisation des sans-papiers et l'accès à un travail de qualité. Ce permis unique atteste de deux choses : que vous pouvez travailler en Belgique, et que vous pouvez y séjourner pendant plus de 90 jours.

Néanmoins, nous attirons l'attention sur le fait que ce permis unique est loin d'être parfait et comprend encore de nombreuses lacunes. Pour exemple, le fait que la demande doit être introduite par l'employeur, ou encore, le fait que le contrat de travail sur lequel se base la demande doit durer au minimum un an. C'est donc une pratique dont on peut s'inspirer, mais qui ne peut être appliquée sans de solides modifications et adaptations.

Le tutorat et mentorat :

Fiche n° 11

Dans un second temps, le CIMB (Centre d'intégration de Mons-Borinage) nous montre la capacité du monde associatif d'innover pour contrer les dysfonctionnements du système. Ainsi, si nous avons parlé de la nécessité pour les migrants d'accéder à la régularisation, à la protection sociale et la défense de leurs droits en cas d'exploitation. Il nous semble également important que ceux-ci accèdent à l'emploi de qualité sur le marché du travail légal. En ce sens, le CIMB a mis en place deux initiatives qui sont le mentorat et le tutorat, déjà cité précédemment. Ces dispositifs décrits en fiche n°11 et 12 ont la principale qualité de créer des liens entre la personne migrante et le milieu de travail qu'il souhaite cibler, que ce soit via par la connaissance d'un citoyen de ce secteur ou par l'inclusion directe dans le milieu professionnel dans un cadre d'accompagnement. Ces mécanismes répondent à des besoins de mise en relation entre l'offre et la demande, entre le monde du travail et le monde de la formation. Ces techniques existent déjà en Belgique et sous d'autres formes en Italie et en France, mais sont en train d'être développées, notamment grâce au projet Migr'action et à l'implication de la CFDT.

Enfin, La Ligue des travailleuses domestiques nous montre à quel point la mobilisation et le rassemblement des travailleurs migrants est essentiel pour lutter contre l'oppression subie par ces derniers. Bien sûr, cela demande beaucoup de courage de leur part car ils doivent mettre en danger le peu de sécurité qu'ils ont acquis par leur travail, même si illégal. Néanmoins, faire groupe et construire des solidarités est essentiel pour briser l'isolement dont ces travailleurs sont victimes et pour revendiquer de meilleures conditions de travail. Ces mouvements, représentent l'avenir de la mobilisation. De même, pour sortir de l'invisible, il faut unir nos forces et créer des alliances entre mouvements comme le fait la ligue des travailleuses domestiques. Les associations, mais surtout, les syndicats détiennent ce rôle compliqué de devoir trouver l'articulation entre la mobilisation, le rapport de force et la négociation pour pouvoir combattre cette situation alarmante que représente l'esclavage moderne. Il n'est pas non plus facile de trouver et mobiliser les personnes concernées qui agissent dans l'ombre et que la barrière de la langue freine également. Pourtant, la ligue des travailleuses domestiques est une lueur d'espoir qui prouve que la tâche, même si compliquée est loin d'être impossible.

Faisant écho à la ligue des travailleuses domestiques, Roberto Parillo a démontré que le syndicat mène des actions qui ont du sens et qui rapportent des victoires. Pour exemple, le travail de la fédération européenne des travailleurs du transport a permis de modifier 3 grands textes européens en faveur d'une législation plus juste. Ainsi, depuis 2020, il est interdit pour les conducteurs de prendre leur repos normal dans leur camion et le repos de 45 heures doit être pris toutes les semaines. De plus, tous les travailleurs doivent retourner chez eux au moins toutes les 3 semaines et demi, et les camions doivent retourner au siège toutes les 8 semaines. Voici donc quelques exemples de législations européennes qui devraient améliorer les conditions de vie des travailleurs migrants du secteur du transport. Reste maintenant à renforcer les services en charge de contrôler la bonne application de ces lois.

Il nous semble également intéressant de montrer ce que peut apporter un processus de régularisation des salarié-e-s sans papiers en France, notamment dans le département des Yvelines (fiche n°26)

5. Revendications politiques et normatives

Nous avons conscience que ce recueil de revendications implique différents niveaux des pouvoirs exécutifs et législatifs, européens d'une part, dans chaque pays membre d'autre part, selon la répartition actuelle des politiques migratoires entre l'Europe et les Etats.

Nous invitons la commission à prendre les mesures utiles tant législatives que non-législatives relevant de ses compétences pour répondre aux objectifs poursuivis par ces recommandations. Nous l'invitons également, à encourager vivement les états membres à agir dans ce sens.

Nous gardons volontairement un format qui s'adresse à l'ensemble des pouvoirs, car nous souhaitons transmettre notre exigence d'une harmonisation maximum entre les pays européens dans les domaines cités dans une optique d'humanisation des politiques migratoires tel qu'indiqué dans l'ensemble du guide de bonnes pratiques. Ces revendications concernent donc autant les représentants européens que les gouvernements et les élus politiques de chaque état membre. Elles veulent également attirer l'attention de toutes les organisations et associations qui souhaiteraient porter ces demandes au sein de leur propre contexte national.

I. Sur l'accueil et le parcours d'intégration

Sur la thématique de l'Accueil, il nous semble essentiel que les autorités européennes et les états membres prennent en compte leur responsabilité accrue dans la mise en place d'un accueil et d'un parcours d'intégration respectant la dignité des personnes migrantes. Pour y parvenir, plusieurs éléments doivent être mis en place :

- Un accueil inconditionnel et gratuit pour toutes et tous,
- Un système d'accueil complet qui ne soit pas aux mains d'une seule institution ou association, mais réparti entre plusieurs acteurs complémentaires travaillant en réseau,
- Un modèle d'accueil incluant tous les acteurs du territoire, tant publics qu'associatifs. Avec pour conséquence :
 - La valorisation et le renforcement des associations qui ont une place incontournable dans l'accueil et l'intégration
 - La reconnaissance par les autorités publiques du rôle des associations,
 - La conclusion d'un contrat de coopération entre les autorités publiques et les associations qui soit stable et dont les conditions soient établies par un accord entre les deux acteurs,
 - Le renforcement de la formation des professionnels de l'accueil avec l'objectif d'un secteur associatif bien structuré et opérationnel,
- L'introduction de l'étape de « l'accueil » dans le parcours d'intégration,

Nous entendons par là, l'introduction d'une première étape à part entière, aussi nécessaire qu'indispensable, du parcours d'intégration, étape qui soit dédiée à la prise en charge sociale, psychologique et administrative de la personne migrante dont les besoins et les souhaits sont écoutés et retenus.

- Une réflexion préventive sur l'accueil au lieu d'improviser des solutions une fois les personnes concernées sur place,
Cela incluant, une préparation au flux migratoires importants à venir lié aux risques environnementaux,
- La prévision d'un accueil qui laisse une place centrale à la personne et son parcours avec une prise en compte de ses besoins et ses souhaits,
- La construction d'un accueil qui prend en compte la barrière de la langue et de la nécessité de l'apprentissage de la langue pour une bonne intégration,
- La reconnaissance comme essentielle de l'orientation, de l'accompagnement et du suivi social.
- L'obligation d'insérer une pratique de citoyenneté active dans le parcours d'intégration,

II. Sur le logement :

Dans une optique d'intégration, le logement est bien entendu fondamental pour les personnes migrantes. En ce sens, Migr'action demande aux autorités européennes et nationales d'agir sur les points suivants :

- Faciliter l'accès au logement dès l'arrivée sur le territoire,
- Assurer des logements de bonne qualité pour tous et lutter contre l'insalubrité et les marchands de sommeil,
- Inciter les pays européens à augmenter leur parc de logements sociaux.

III. Sur la formation :

Pour que la formation soit plus accessible et puisse jouer un réel rôle d'intégration des personnes migrantes, il nous semble important que les éléments suivants soient pris en compte :

- L'assouplissement des cadres financiers qui imposent des contrôles et des impératifs de résultats au sein des organismes de formation,
- Le renforcement de l'alternance formation-travail qui constitue une réelle ressource tant pour les personnes migrantes que pour l'ensemble des personnes à la recherche d'un emploi,
- Le renforcement de la collaboration entre les organismes de formation et le milieu du travail. Cette collaboration permettant un rapprochement entre la demande et l'offre d'emploi,
- L'élaboration de dispositifs facilitant l'inclusion des migrants dans le marché du travail,
- L'élargissement des offres de formation,

La thématique de la formation concerne également le champ de la valorisation des compétences. Celui-ci est, actuellement, un vrai parcours du combattant pour les personnes migrantes. C'est pourquoi nous demandons :

- Une simplification et une uniformisation obligatoire de la reconnaissance des diplômes par l'intermédiaire d'une directive européenne,
- Une reconnaissance plus accessible de l'expérience professionnelle,
- La suppression des différences de traitement en matière de valorisation de compétence en fonction du pays d'origine,
- La systématisation de la valorisation de compétences dès l'arrivée sur le territoire,
- La refonte du système de justification de ses compétences qui est actuellement, humiliant et dégradant,
- Une attention particulière aux femmes qui sont fortement touchées par l'absence de reconnaissance de leurs compétences dans le pays d'accueil.

Il est très difficile, voire impossible dans certains cas, pour un migrant de faire reconnaître ses compétences et le métier qu'il pratiquait dans son pays. C'est pour cette raison que nous souhaitons préconiser une uniformisation du système de valorisation de compétence en Europe.

L'uniformisation d'un système de valorisation de compétence en Europe apparaît comme un projet titanesque. Néanmoins, une première proposition peut faciliter l'approche. Il s'agirait de passer devant une commission, qui, à partir de tests pratiques et théoriques, jugerait si la personne est en mesure d'exercer ou non son métier dans le pays d'accueil.

IV. Sur le travail :

Ce guide ne pouvait échapper à la problématique de l'exploitation des personnes migrantes caractérisée par le travail illégal et inhumain. Cette situation, souvent invisible, se doit d'être prise en charge par les organisations syndicales et les associations sachant qu'il faut obtenir une véritable législation applicable sur le terrain, avec les moyens indispensables pour démanteler l'esclavage moderne.

En ce sens, Migr'action demande aux instances européennes et étatiques de :

- Renforcer et faciliter l'accès des migrants à la sécurité sociale sans exception.
- Lier automatiquement titre de séjour et droit au travail.
- Etablir des directives européennes plus restrictives et contraignantes en matière de répression du travail clandestin.
- Renforcer la lutte contre la fraude dans le secteur du travail, donnant lieu au travail clandestin et à l'esclavage moderne. Cela demande notamment l'engagement de davantage de personnel dans les institutions de lutte contre la fraude.

- Soutenir la transition écologique et sociale dans tous les secteurs afin que ces changements aient, entre autres, un impact sur la qualité de vie des personnes migrantes dans leur pays d'accueil. Cette transition pouvant également avoir pour conséquence d'améliorer les conditions de vie dans les pays d'origine et de diminuer le flux migratoire dans le futur.
- Imposer des obligations dans le cadre des subventions européennes à l'agriculture pour qu'il soit tenu compte du bien-être des travailleurs migrants.

Nous avons décidé de rédiger une revendication qui cible particulièrement l'agriculture pour deux raisons principales. D'un côté, l'agriculture représente une part conséquente du budget européen. Ce choix de la politique commune donne à l'Union européenne les moyens de peser sur les pratiques du secteur. D'un autre côté, l'agriculture est souvent pointée du doigt pour la surexploitation des migrants dans la plupart des pays membres. Cette revendication vise à montrer qu'il est possible de réorienter de façon positive la relation au travail des migrants.

V. Sur l'intégration de manière générale :

- Simplifier les démarches administratives qu'il s'agisse de régularisation, d'équivalence de diplôme, d'équivalence de permis de conduire, d'aide au logement, etc.
- Faciliter la régularisation des sans-papiers avec un calendrier crédible et des critères claires et non-arbitraires,
- Définir des critères clairs dans le parcours d'intégration des migrants.
La clarté des critères permet de savoir ce qui est attendu du migrant et donc, lui permet de savoir exactement les démarches qu'il doit accomplir.
- Renforcer la dynamique de réseau entre les associations,
- Prendre en compte les spécificités des femmes dans le parcours d'intégration,
- Demander une harmonisation européenne en matière de politique migratoire dans le sens d'un accueil bienveillant, d'une facilité de circulation pour le travail et pour la formation. Ex : carte de séjour européenne et protection assortie de droits accessibles dans toute l'Europe.

En conclusion, nous demandons d'inscrire les politiques migratoires et l'attitude vis-à-vis des demandes d'asile dans un cadre digne et solidaire conformément aux conventions internationales des Droits Humains, avec des procédures de régularisation permanente des sans-papiers sur la base de critères clairs et objectifs visant l'établissement d'un système juste et équitable.

6. Conclusion

Les migrations font partie de l'histoire de l'humanité. Cependant, de nos jours, elles sont de plus en plus réprimées par des politiques s'inscrivant dans une logique de fermeture et de restriction des droits à l'égard des migrants. La situation des migrants en Europe est donc de plus en plus difficile. Les constats faits dans ce guide montrent que les migrants se retrouvent dans des situations extrêmement défavorisées en termes d'éducation, d'emploi, d'accès aux services de base, tels que les soins de santé ou un logement décent.

Il est urgent de prendre en compte le réel souhait et besoin d'intégration de ces personnes non-nationales dans les domaines de la vie qui feront d'elles des membres à part entière de leur société d'accueil. Cela demande une intervention pour renforcer les droits de ce public dans les sphères essentielles que sont l'accueil, l'éducation et la formation, l'emploi et le logement. L'approche de chacune de ces sphères demande également une aide pour pouvoir naviguer dans les méandres administratifs qui leur sont relatifs.

Les nombreux échanges ayant eu lieu grâce à Migr'action ont fait ressortir l'espoir de la prise en compte de ce besoin et de la construction d'un accueil plus humain. Cet espoir est actuellement porté par les acteurs associatifs de terrain ainsi que par quelques mesures encourageantes mises en place dans nos pays. Au travers de ce guide, nous avons mis en avant des initiatives qui illustrent cet espoir. Néanmoins, notre travail n'est pas exhaustif. De nombreux projets existants sont encore à découvrir. Par exemple, nous avons eu l'occasion d'assister au lancement d'un projet prometteur nommé « Opportunities »[1]. Son objectif consiste à initier un nouveau discours et à transformer les narratifs de la migration pour ne plus considérer cette dernière comme la source de tous les maux sociétaux, mais au contraire comme la source de nombreuses opportunités. Nous pensons que ce projet, ainsi que d'autres construisent la voie vers la société plus juste et solidaire que nous souhaitons.

Les rencontres de ce projet ont également représenté une occasion pour les organisations participantes de renforcer d'une part, leurs rôles et missions, d'autre part de développer de nouvelles pratiques sur les questions d'intégration des personnes migrantes. Le partenariat a été consolidé sur la thématique de l'intégration économique, sociale et citoyenne des migrants à une échelle européenne. Au niveau des professionnels et militants participants, l'impact général figure dans l'intégration de la dimension transnationale dans leur propre contexte via par exemple, la mise en application de stratégies, outils, méthodologies participatifs et interculturels expliqués par d'autres partenaires. Ils ont ainsi renforcé leurs aptitudes et leurs compétences de même que leur professionnalisme grâce à une approche plus multiple de l'intégration des migrants/réfugiés, au niveau de l'accueil, de la mobilisation et de l'orientation.

A cette époque où les discriminations, les préjugés et le racisme gagnent du terrain, nous sommes tenus de défendre les valeurs, libertés et droits fondamentaux en faveur d'une société plus juste et plus humaine. Cette défense doit passer par nous, acteurs de la société civile, associations et organisations syndicales, mais aussi par une majorité, la plus large possible, de nos représentants politiques. Nous l'avons dit, des mesures tant européennes qu'étatiques sont encourageantes. Néanmoins, les orientations des politiques migratoires, de manière générale, sont inquiétantes. C'est pourquoi nous espérons que les revendications qui terminent ce guide seront entendues et écoutées par nos représentants politiques et que des actions concrètes seront menées en ce sens. Pour nous faire entendre, la mobilisation collective est nécessaire. Les clivages et divisions sur la question de la migration rendent cette mobilisation plus compliquée que sur certaines thématiques qui font plus facilement consensus comme la question climatique. Cependant,

[1]<https://www.opportunitiesproject.eu/about>

nous ne pouvons nier le caractère systémique et intégré de toutes ces problématiques. L'heure est donc à la convergence de nos forces en vue de la construction d'une Europe plus humaine et solidaire pour faire face aux nombreux défis de notre siècle.

Lexique

- ADH : Association Droits et Habitats
- ADICONSUM : Association Consumers Defense
- ANAEM : Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrants (France)
- ANCI : Association Nationale des Municipalités Italiennes
- ANOLF : Association nationale Au-delà des frontières
- ANTEAS : Association nationale pour la solidarité de tous les âges
- CAF (Italie) : Centre d'assistance fiscale Agréé
- CAI : Contrat d'Accueil et d'Intégration
- CAIFA : Contrat d'Accueil et d'Intégration pour la Famille
- CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail
- CIEP : Centre d'informations et d'Education Permanente
- CIMB : Centre d'intégration de Mons Borinage
- CIR : Contrat d'Intégration Républicaine
- CISL : Confédération italienne des syndicats de travailleurs
- CITTALIA : Fondation ANCI dédiée à la promotion et à la diffusion de la culture de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté
- CNCD : Centre National de Coopération au Développement
- CRI : Centres Régionaux d'Intégration
- CSC : Confédération des Syndicats Chrétiens
- DAL : Droit Au Logement
- EQF : European Qualifications Framework
- FAMI : Fonds Asile, Migration et Intégration
- FEDASIL : agence Fédéral pour l'accueil des demandeurs d'Asile.
- FEI : Fonds Européens d'Intégration
- FLE : Français Langue Etrangère
- GISTI : Groupe d'Informations et de Soutien aux Immigrés
- HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
- IAL : Innovation Apprentissage Travail
- ILI : Initiatives Locales d'Intégration
- INAS : Institut National d'Assistance Sociale (promut par la CISL)
- IRFAM : Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations
- ISCOS : Institut Syndical de Coopération au Développement (ONG)
- MOC : Mouvement Ouvrier Chrétien
- OFII : l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- OMI : Office des Migrations Internationales
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PIT : Plateforme Interculturelle de Tournai
- RES : Fonds européens pour les Réfugiés
- U.S.I. : Syndicat Interrégional
- SAI : Système d'Accueil et d'Intégration
- SETIS : Service de Traduction et d'Interprétation en milieu Social
- SICET : Syndicat des locataires de maison et de territoire
- SSAE : Service Social d'Aide aux Emigrés

Fiche n° 1 : Accueil socio-administratif



Présentée par :
CIEP Hainaut Centre

Contexte :

Le cadre de travail du CIEP est avant tout de développer et privilégier les dynamiques collectives dans l'accueil des personnes étrangères. Ceci avec une approche transversale d'Education Permanente dans une logique de transformation sociale.

Néanmoins, la période de la pandémie du Covid a fait émerger une multitude de situations préoccupantes qui nécessitaient une intervention au niveau individuel. Dans celles-ci se trouvent des problématiques de type administratif, psycho-social, familial, numérique, financier et institutionnel (violence envers le public).

Le CIEP a donc décidé de proposer une approche individuelle à l'ensemble de son public et particulièrement au public étranger suivant les formations proposées par l'association. Bien sûr, toujours en suivant une logique d'éducation permanente pour permettre une transformation sociale à l'issue de ces interventions.

Activité :

En janvier 2022, le CIEP a mis en place un accueil et un soutien social et administratif pour son public. Cet accompagnement se base sur deux principes :

- La qualité de l'accueil influence la relation
- Une relation positive permet de s'exprimer et aide à l'installation d'un climat de confiance

Il est donc primordial de :

- Faire preuve d'écoute
- Orienter : il s'agit d'identifier la demande, aider dans les démarches et informer sur les droits et devoirs et orienter vers les lieux ressources en fonction des problématiques identifiées.

Attention: il ne suffit pas de renseigner, un suivi adéquat est nécessaire à chaque étape.

- Prendre le temps nécessaire pour analyser la situation et comprendre ses causes et ses conséquences.

Groupe cible :

Le public du CIEP : Personnes d'origine étrangère ou belge suivant des cours de français langue étrangère, d'alphabétisation ou de citoyenneté.

Bonnes pratiques :

- Prendre le temps avec la personne
- Prendre en considération ses besoins et attentes
- Accompagner et ne pas faire à la place de... . L'objectif étant de rendre la personne la plus autonome possible.
- Adapter les services de l'institution aux besoins du publics.

Contre-point :

Attention :

Dans ce type d'accompagnement, il est important de rester attentif au bien-être de l'accompagnateur. La prise en charge des problématiques d'autrui avec l'empathie que cela comprend peut représenter une charge lourde pour le travailleur social. il est donc important de savoir prendre les distances professionnelles nécessaires.

Liens / contacts utiles :

Site internet du CIEP Hainaut Centre :

<https://ciep-hainautcentre.be/>

Contact : n.guerra@ciep-hainautcentre.be

Fiche n° 2 : La Pédagogie de Projet



Présentée par :
CIEP Hainaut Centre

Contexte :

L'éducation permanente est une démarche qui vise à « développer l'analyse critique de la société, à stimuler les initiatives démocratiques et collectives, à développer la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics ».

Concrètement, la Belgique a mis en place un décret pour soutenir les associations qui favorisent et développent, principalement chez les adultes :

- La prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société
- La capacité d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation
- Les attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique »[1]

L'éducation permanente concerne tous les citoyen(ne)s mais consacre une attention particulière au public défavorisé sur le plan économique et socioculturel. En ce sens, la pédagogie de projet est une pratique qui s'accorde parfaitement avec la démarche d'éducation permanente que veut mettre en place le CIEP.

Activité :

La pédagogie de projet est une méthode de travail et d'apprentissage qui peut s'utiliser dans de multiples situations et prendre plusieurs formes (atelier sportif, participation à un marché de Noël, manifestation, création d'une vidéo, atelier cuisine, ...)

Un exemple mis en valeur lors du projet Migr'action est celui de la construction d'un « guide d'information pour l'accès aux droits pour les personnes migrantes ». Ce guide centralise et vulgarise les informations et coordonnées utiles aux personnes migrantes pour accéder à leurs droits au cours de leur intégration en Belgique. Sa particularité est qu'il a été totalement pensé et construit par des apprenant(e)s en français langue étrangère, eux-mêmes en parcours d'intégration via une méthode de récolte d'informations auprès des institutions concernées.

Comment mettre en place la pédagogie de projet ?

La pédagogie de projet est un processus d'apprentissage qui met un groupe de personnes en situation :

- D'exprimer des besoins,
- D'analyser collectivement les besoins exprimés ;
- De chercher des pistes de solutions
- D'identifier un projet, de le planifier, de le réaliser et de l'évaluer.

Cela nécessite une organisation, l'implication et la participation des membres du groupe à toutes les étapes.

[1] <https://www.febisp.be/fr/secteurs/education-permanente>



Le projet peut naître :

- De l'expression d'un besoin, d'un souhait, d'un ou plusieurs apprenants (projet sport et santé, voyage à Paris,...)
- D'une opportunité (Participation au marché de Noël)
- D'un événement d'origine externe (La journée des femmes)
- D'un projet dans lequel s'inscrit l'institution ou le partenaire.
- D'une situation liée à l'apprentissage de la langue (Visite du parlement wallon)

La démarche du projet

- ◆ L'émergence de l'idée et les négociations pour le choix du projet: les participants ont toute la liberté de proposer des projets qui les impliquent, ou du moins, ils choisissent parmi les propositions que le formateur peut leur donner. Les choix doivent être démocratiques, et non imposés par les plus forts,
- ◆ L'analyse du projet choisi et sa planification : le groupe analyse les modalités du projet (contraintes économiques, de temps , de cadre etc, classement et programmation des étapes du travail, avec schématisation du plan de travail.
- ◆ La réalisation : le groupe effectue les activités nécessaires et les apprentissages indispensables, en veillant à garder la cohérence et à ajuster si nécessaire.
- ◆ L'évaluation : pour apprécier le travail et son résultat, on vérifie si le projet est réalisé, les objectifs sont atteints et si le mode de fonctionnement du groupe a été satisfaisant.

Les compétences du formateur

La pédagogie du projet suppose que le formateur/ la formatrice sache :

- mesurer la faisabilité d'un projet ;
- repérer les connaissances (savoirs et savoir-faire) impliquées dans un projet ;
- impliquer les apprenants (savoir déléguer la responsabilité du projet, intégrer tout le monde,)
- gérer les conflits : les analyser (conflits socio cognitifs, affectifs et de pouvoir) et les résoudre
- ne pas se substituer aux apprenants mais jouer un rôle de ressource ; écouter, aider, conseiller, accompagner;
- "changer de regard" : acquérir un regard qui privilégie les aspects « positifs » des acquis, qui rejette la sélection par l'échec et met l'apprenant en situation de réussir.

Groupe cible :

La pédagogie de projet peut s'adresser à tout public.

Dans ce cas, elle a été utilisée avec le public des apprenant(e)s du CIEP. C'est-à-dire des adultes en cours d'apprentissage de Français Langue Etrangère (FLE).



Résultat :

Au niveau individuel :

- Développer la confiance en soi
- Développer l'autonomie
- Acquérir de nouvelles et multiples compétences
- Développer des aptitudes à travailler en groupe
- Ouvrir sur le monde

Au niveau collectif :

- La solidarité
- L'entraide
- La Culture du débat
- La prise de décision de manière démocratique
- Le respect mutuel
- L'Acceptation du point de vue de l'autre
- La Réflexion, la construction collective d'idées et d'actions
- La collaboration

Les bonnes pratiques :

- L'autonomisation des personnes impliquées dans le projet
- Le développement du regard critique
- Le renforcement de la confiance en toi

Contre-point :

Les pièges à éviter :

Faire du projet une fin en soi (dérive productiviste) :

le "produit" est la seule finalité, au détriment des apprentissages et des relations humaines. "Le projet n'est pas une fin en soi, c'est un détour pour confronter les apprenants à des obstacles et provoquer des situations d'apprentissage. En même temps, s'il devient un vrai projet, sa réussite devient un enjeu fort, et tous les acteurs, sont tentés de viser l'efficacité au détriment des occasions d'apprendre".

Planifier à l'excès (dérive techniciste) :

Le/la formateur(trice) ne doit pas s'accaparer le rôle de chef de projet, les apprenant(e)s devenant des exécutants de consignes strictes.

Être totalement non directif (dérive spontanéiste) :

le projet s'invente au fur et à mesure mais ce n'est pas sans objectifs clairement définis au départ.

Liens/ contacts utiles :

Pour plus d'info :
e.dumoulin@ciep-hainautcentre.be
ou
m-b.umutesi@ciep-hainautcentre.be

Fiche n° 3 : Réseau de traducteurs bénévoles



Présentée par :
CIEP Hainaut Centre

Contexte :

Cette initiative est à l'origine d'une prise de conscience citoyenne dans le cadre des cours de Français Langue Etrangère organisés par le CIEP.

L'une des apprenantes devant suivre la formation dans le cadre de son parcours d'intégration malgré son bon niveau de français, a pris un rôle de bénévole afin d'aider les autres membres de la formation. Suite à cette possibilité de communication avec une personne s'exprimant dans leur langue maternelle, les demandes des autres apprenants se sont vite multipliées et sont sorties du cadre de la formation. Par exemple, certains venaient avec des documents administratifs à traduire, d'autres demandaient un accompagnement pour des rendez-vous importants, etc. Est alors apparue une forte demande en termes de traduction dans les démarches quotidiennes des personnes migrantes.

L'offre des services publics en matière d'accompagnement et d'interprétariat social est malheureusement insuffisante en Wallonie. Le délai d'attente pouvant varier entre 6 mois et 1 an. Les personnes d'origine étrangère ne pouvant se permettre une telle attente, la traduction bénévole est beaucoup utilisée. Néanmoins, au vu de la demande très importante, la formatrice et ses apprenants ont ressenti le besoin de mettre en place un cadre afin de fournir un service qualitatif et quantitatif suffisant. Ce cadre permet non seulement de fournir une aide dans les démarches quotidiennes des demandeurs. Mais elle permet aussi de fournir un appui aux bénévoles qui fournissent un service pouvant être psychologiquement épuisant.

Le manque de traduction, financièrement accessible pour les personnes étrangères, en Wallonie est une problématique omniprésente sur le territoire. Or, ce service apparaît indispensable pour ce public qui a tendance à accumuler les difficultés d'ordre social, administrative, médical et juridique à cause notamment de la barrière de la langue. L'accès au droit est lui aussi fortement limité de par ce mutisme linguistique. Pour exemple, le réseau d'accompagnateur et interprète bénévole a aidé des individus à accéder à une aide médicale d'urgence alors qu'ils étaient déjà sur le territoire belge depuis 2 à 3 ans. Ce droit pourtant accessible presque immédiatement après l'arrivée sur le territoire belge n'a pas été accordé par simple manque de communication entre l'individu et les services institutionnels. De même, certains diagnostics médicaux sont biaisés par le manque de communication, laissant des personnes gravement malade sans solution.

Le réseau mis en place par les apprenants du CIEP tente de répondre à cette problématique par un projet qui s'inscrit pleinement dans une démarche d'éducation permanente.



L'objectif de cette initiative est de s'appuyer sur la multiculturalité et le multilinguisme de ses membres bénévoles pour offrir un service gratuit permettant :

- D'assurer l'interprétariat social pour des personnes d'origine étrangère, en besoin d'interprétariat, à leur demande ou à la demande d'un tiers
- De les accompagner physiquement dans leurs démarches administratives et de la vie quotidienne (ex : hôpitaux, communes, école, avocat, etc.)
- D'aider les personnes d'origine étrangère, qui en ont besoin, à remplir des documents administratifs.

Les langues actuellement disponibles sont :

Arabe/ anglais/ espagnol / farsi / Russe / Roumain / lingala / Kiswahili / kirundi / Kinyarwanda / Ouolof

Groupe cible :

Service proposé gratuitement à tout public d'origine étrangère et aux institutions qui interviennent auprès de ce public.

Résultat :

Intégration des personnes étrangères :

- Facilite les relations avec les institutions. (ex : Ecole, CPAS, Hôpitaux, tribunaux, etc.)
- Aide dans les démarches administratives
- Permet de solutionner plus vite certains problèmes de la vie quotidienne.
- Permet un accès plus rapide aux droits.
- Fait la médiation entre les parents d'élève et les écoles. Cela enlevant une charge importante aux enfants qui doivent souvent prendre un rôle d'adulte.

Au niveau psycho-médicosocial :

- Permet à la personne d'exprimer ses besoins, ses envies, ses problèmes.
- Permet à la personne d'être comprise car la traduction par des logiciels ne permet pas de bien traduire les émotions, sentiments. Or ce sont des personnes qui ont vécu des traumatismes. Elles ont donc besoin d'écoute.
- Aide à la communication entre le patient et son médecin afin d'établir un meilleur diagnostic. Cela aide aussi beaucoup de personnes migrantes à franchir la crainte de consulter pour ses problèmes médicaux.
- Permet de valoriser le traducteur.
- Permet de créer des liens sociaux au sein du réseau de bénévoles.

Education permanente :

- C'est une démarche qui renforce la démarche d'éducation permanente en revalorisant les compétences du/de la migrant(e) en tant que bénévole traducteur(trice).
- Les interprètes peuvent accéder à des formations / informations pour renforcer leurs capacités pour un accompagnement de qualité.

Le plus important en termes de résultat n'est pas le nombre de personnes accompagnées mais la qualité du résultat de l'accompagnement. Ainsi, un accompagnement permet souvent de résoudre une multitude de problèmes rencontrés par la personne migrante et lui offrir une qualité de vie bien supérieure à ce qu'elle connaissait avant de rencontrer le réseau d'interprète bénévole.

De plus, l'un des résultats les plus importants se caractérise par le fait de pouvoir donner accès aux droits à ces personnes souvent laissées de côté par les institutions.

On reconnaît aussi la réussite du réseau par le fait qu'il est aujourd'hui sollicité par des institutions publiques comme le CPAS ou le CIMB.



Les bonnes pratiques :

Les points forts de cette pratique sont :

- La gratuité et l'accessibilité à toutes les personnes migrantes ou aux institutions concernées par ce public.
- La revalorisation de l'image des personnes migrantes au sein de la société en mettant en avant leurs connaissances et compétences.
- L'accompagnement complet: Le statut de migrant des interprètes permet un échange d'expérience. L'aidant est en capacité de comprendre le parcours vécu par la personne qu'il aide, étant lui-même passé par-là la plupart du temps.
- L'autonomisation : Dans une optique de citoyenneté active, l'initiative provient du public lui-même et est simplement soutenue par l'institution du CIEP. Cela inverse la tendance. Ce n'est pas l'institution qui amène un projet mais le public qui amène un projet et qui le fait vivre.
- La création d'un climat de confiance
- l'instauration d'un cadre clair sur le rôle de l'accompagnateur-interprète bénévole.
Ex: Apprendre à ne pas juger la personne accompagnée
Ne pas prendre la place de la personne accompagnée ou de son interlocuteur, mais se cantonner à la traduction.
Respecter les convictions religieuses et philosophiques de la personne accompagnée.
Être à l'écoute de la personne accompagnée pour bien connaître des éléments de sa situation qui sont pertinents pour son accompagnement.
- Poser un cadre qui permet aux interprètes de pouvoir se reposer sur d'autres et échanger sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. En effet, l'accompagnement est parfois lourd psychologiquement et émotionnellement.
- Former régulièrement les interprètes pour améliorer la qualité de l'accompagnement.

Liens/ contacts utiles :

Contact : m-b.umutesi@ciep-hainautcentre.be

Brochure disponible sur :
<https://www.cimb.be/files/uploads/2022/05/Flyer-RAIB2.pdf>

<p>Territoire</p> <p>Notre réseau agit sur la Région de Mons-Borinage</p> 	<p>Nous contacter</p> <p>CIEP HAINAUT CENTRE RUE MARGUERITE BERVOETS 10 7000 MONS Tel : 0484/966783 Mail : m-b.umutesi@ciep-hainautcentre.be</p> 	<p>Réseau d'accompagnateurs interprètes bénévoles</p>  
--	--	--

Fiche n° 4 : Projet Pop'up inter associatif



Présentée par :
Vie Féminine / CIEP

Réalisée par :
Plateforme Pop Up Virus
Culturel

Contexte :

Cette plateforme associative et artistique s'est constituée autour de l'évènement culturel majeur « Mons, capitale culturelle de l'Europe en 2015 ». Elle est née de la volonté de plusieurs associations actives dans le secteur de l'éducation populaire et de la culture de travailler à un programme d'action à destination du public populaire dans le cadre de Mons 2015.

Le projet dont il est question ; « L'interculturalité: un défi pour notre société » est né d'un constat. Le constat que dans notre société, il y a une tendance à rester dans un « entre soi ». Les personnes d'origine étrangère sont souvent de facto exclues de certaines activités, de certains lieux où se fait la société. Elles sont victimes de discriminations diverses, entravant leur intégration.

L'objectif est donc d'accompagner les personnes étrangères et leur permettre de trouver leur place dans la société, repérer des lieux ou systèmes où ils subissent des discriminations, pour engager un dialogue et élaborer des propositions de changements.

Alors que la plupart du temps, les solutions sont réfléchies et imposées par les institutions, ce projet se construit dans une dynamique d'éducation permanente. En effet, il laisse la possibilité au public concerné d'identifier par lui-même les problématiques qu'il rencontre et de prendre en main la résolution de ces problématiques via l'élaboration de projets ou de revendications.

(Projet mis en place en Juin 2011 dans la région de Mons-Borinage)

Activité :

Dans le cas de la pratique ici présentée, Vie féminine et ses membres prennent la porte d'entrée de l'accès aux droits pour engager un changement de société. Pour ce faire, ils suivent une méthodologie précise de plusieurs étapes :

1. Constituer un groupe mixte comprenant des personnes de nationalité belge et de nationalité étrangère. Une charte est réalisée avec le groupe pour garantir un lieu d'échange confidentiel, sécurisant et bienveillant.
2. Travailler avec le groupe, sur la compréhension de certains concepts nécessaires lorsqu'on travaille sur l'interculturalité. Cela permet d'avoir une compréhension commune des phénomènes à analyser.
3. Echanger sur des expériences vécues dans leur quotidien, et plus particulièrement lors du contact avec des services ou institutions. Ces échanges sur des thèmes classiques de la vie quotidienne comme aller à l'école, se soigner, mettre un enfant au monde, etc permettent de déterminer si tout le monde rencontre les mêmes problèmes au quotidien. On se rend vite compte des différences de droits et des lieux où il faut intervenir.
4. En fonction de la thématique qui aura été choisie par le groupe, les membres devront récolter des témoignages dans leur entourage afin de bien comprendre et appréhender la thématique, ainsi que dresser une liste des questions suscitées par les témoignages.



5. le groupe identifie et invite des institutions susceptibles d'apporter un certain éclairage sur ces différentes questions en rapport avec les droits des personnes migrantes. Des rencontres et des échanges avec les institutions sont organisés, développant ainsi le pouvoir d'agir des personnes.

6. le groupe rédige un document « trace » de ce processus et des revendications qui auront découlé de la recherche, afin de proposer des changements. Le travail est alors diffusé au plus large public possible.

Groupe cible :

Dans le cas de la pratique présentée, le groupe se constitue d'une dizaine de femmes d'origine étrangère et de nationalité belge.

Néanmoins, cette méthode peut s'appliquer à un public diversifié et se pratique particulièrement avec les publics fragilisés.

Résultat :

Les objectifs permettant d'identifier si le projet est réussi sont les suivants :

La mise en lumière des problématiques institutionnelles : cachées mais pourtant vécues quotidiennement par les personnes qui en sont victimes. Cette mise en lumière accompagnée de revendications concrètes et d'interpellation des institutions concernées aboutie à certains changements quand l'institution est réceptive. Si le changement n'a pas lieu comme souhaité, cela n'empêche pas qu'une petite graine soit déjà plantée pour une intervention ou un changement futur.

La socialisation des personnes migrantes : L'objectif de cette pratique n'est pas seulement d'introduire un changement mais c'est aussi d'agir directement sur le parcours d'intégration des personnes migrantes. Ce parcours ne doit pas se contenter d'assembler des individus dans une classe pour apprendre comment bien s'intégrer en Belgique, en restant dans l'entre soi du système d'intégration. Le projet est donc réussi s'il a permis de travailler sur la socialisation de ces personnes en demande d'intégration. C'est en allant au contact des citoyens belges que ces personnes en apprennent le plus sur les habitudes et démarches quotidiennes. Les groupes mixtes entre personnes migrantes et personnes de nationalité belge permettent de répondre à ce besoin.

La libération de la parole et la revalorisation des capacités : Cette pratique est aussi une manière de libérer la parole et à accéder aux réalités des personnes migrantes et dans ce cas précis, des femmes migrantes. Cela entraîne également chez ces individus, une prise de conscience, une connaissance critique, un développement des capacités d'analyse et un développement de l'autonomie en vue de changer la société.

Les bonnes pratiques :

- Former les animateurs(trices) à l'éducation interculturelle avec une approche anti raciste, dans une perspective de transformation sociale.
- Avoir le bagage théorique qui permet de prendre de la hauteur dans le processus d'éducation permanente : d'une expérience personnelle partagée, monter vers l'analyse des causes et conséquences, individuelles et collectives, pour développer le pouvoir d'agir .
- Avoir un accueil et des espaces conviviaux, ainsi qu'un cadre «safe» pour libérer la parole
- Avoir des rapports égalitaires entre participants et animateurs , éviter au maximum des propos relativisant les faits, ou moralisateurs ou encore paternalistes , « nous sommes tous "experts" de notre vécu ! »

Liens/ contacts utiles :

Page Facebook : Pop UP
virculturel
Disponible sur :
<https://www.facebook.com/popupvirculturel/>

<http://www.viefeminine.be/>

Contact : Cécile Rugira
responsable-
centrhainaut@viefeminine.be

Fiche n° 5 : Plateforme ILI



Présentée par :
CIEP Hainaut Centre

Réalisée par :
CIMB (Centre Interculturel
de Mons-Borinage)

Contexte :

Dans le secteur de l'intégration en Wallonie, de nombreuses structures se sont développées et le parcours d'accueil des personnes primo-arrivantes s'est transformé en parcours d'intégration obligatoire. Ces différents éléments ont permis la professionnalisation accrue des acteurs de l'intégration, sur l'ensemble de la région wallonne.

Les échanges et les migrations ont toujours existé et la Belgique n'échappe pas à la règle. Près de 10% de sa population est d'origine étrangère et, d'après un rapport réalisé par l'UCL et le Centre Fédéral des Migrations, près d'1,2 million d'étrangers vivent en Belgique. Pour évoluer dans cette société marquée par le multiculturalisme et le besoin grandissant de dispositifs d'intégration, le réseau ILI (Initiative Locale d'Intégration) s'est constitué. Celui-ci a pour objectif de réunir les acteurs associatifs qui œuvrent à l'amélioration de l'accueil et de l'intégration des personnes migrantes.

Le réseau coordonne et met en lien les actions de ces acteurs afin d'assurer une offre de service cohérente et de la meilleure qualité possible sur l'ensemble du territoire wallon.

Quand et Où ?

Le réseau ILI couvre l'ensemble de la Wallonie. Néanmoins, pour une coordination plus cohérente, ce sont les Centres régionaux d'intégration qui ont l'obligation par la région wallonne de coordonner les acteurs du secteur sur leur propre territoire. Ainsi, le réseau est divisé en différentes zones qui correspondent aux compétences de chaque CRI (Centre régionaux d'intégration). Dans le cas de la région de Mons-Borinage, c'est le CIMB, centre régional d'intégration de la région qui coordonne la plateforme.

Activité :

Les ILI sont des associations, pouvoirs locaux, fondations, établissements d'utilité publique et associations internationales sans but lucratif qui réalisent une ou plusieurs actions en faveur de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. La Wallonie soutient financièrement ces initiatives qui développent une méthodologie et une pédagogie adaptées.

Les ILI doivent remplir au moins une des missions suivantes :

- La formation à la langue française ;
- La formation à la citoyenneté ;
- L'accompagnement social ;
- L'accompagnement juridique spécialisé en droit des étrangers.

L'action régionale en matière d'intégration des personnes étrangères a pour objectif l'intégration des personnes, en favorisant:

- l'égalité des chances;
- la citoyenneté;
- la cohésion sociale dans la perspective d'une société interculturelle;
- l'accès des personnes aux services publics et privés;
- leur participation sociale et économique.
- La politique wallonne d'accueil et d'intégration des personnes étrangères repose sur de nombreux acteurs.



Groupe cible :

Associations sans but lucratif, pouvoirs locaux, fondations, établissements d'utilité publique et associations internationales sans but lucratif qui réalisent une ou plusieurs actions en faveur de l'intégration des personnes étrangères.

Résultat :

Il est difficile de mesurer l'impact d'un tel dispositif.

Néanmoins, les partenaires attestent de son utilité qui se traduit notamment par des éléments très concrets comme l'échange d'informations de terrain lors des réunions périodiques. Par exemple, ces réunions sont l'occasion de prendre connaissance des différents services vers lesquels renvoyer le public dont les problématiques ne peuvent être traitées par l'une des associations.

Réunir les acteurs de l'intégration est aussi l'occasion de faire remonter certaines problématiques et revendications venant du contact avec le public pour le faire parvenir jusqu'aux autorités communales, provinciales, régionales ou même fédérales.

Ce sont donc des éléments difficilement quantifiables mais qui sont sans aucun doute nécessaires à la bonne coordination de l'offre en matière d'accueil et d'intégration des personnes étrangère sur le territoire.

Les bonnes pratiques :

- Le premier avantage d'une telle pratique est de laisser la coordination de l'offre de l'accueil et de l'intégration aux mains du secteur associatif. Cela laisse la place à un regard plus critique ainsi qu'une meilleure représentation des personnes migrantes par des acteurs qui cherchent à défendre la position de leur public.
- Cette pratique permet de créer des liens entre les associations du secteur.
- Elle engendre un soutien entre associations pour faire remonter les problématiques rencontrées par les travailleurs du secteur.
- Elle permet l'échange d'outils dont l'efficacité est reconnue ou la création d'outils communs.
- C'est aussi un moyen de répondre collectivement aux problématiques rencontrées par le public (ex : lutter contre le manque d'accessibilité pour les personnes qui vivent en dehors des villes).

Contre-point :

Il faut rester attentif au fait que ces démarches et ces organismes sont subventionnés par des instances publiques. Il existe donc toujours un contrôle administratif qui peut parfois introduire des contraintes critiquables dans cette démarche pourtant intéressante.

Liens/ contacts utiles :

Carte des opérateurs ILI :

<https://www.cimb.be/files/uploads/2020/01/Carte-ILI-permanences-sociales-et-juridiques-2019-2020.pdf>

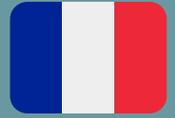
Site du CIMB :

<https://www.cimb.be/professionnels/mise-en-reseau/>

Sources utilisées pour la rédaction du Canevas :

https://cripel.be/wp-content/uploads/2021/06/repertoire_ili.pdf

Fiche n° 6 : Cours en ligne



Présentée par :
CFDT île-de-France

Contexte :

Il est reconnu que l'enseignement en présentiel est indispensable pour obtenir des résultats positifs. C'est encore plus pertinent quand il s'agit de l'apprentissage d'une langue par des migrant.e.s adultes. Cependant, le besoin d'un enseignement différent existe du fait des multiples raisons qui empêchent une participation en présentiel. Dans celles-ci, on retrouve par exemple ; la garde des enfants, la nécessité de travailler, les problèmes de mobilité, etc.

Il n'y a pas si longtemps, existaient pas exemple, les cours par correspondance. Avec internet, l'enseignement en distanciel est facilité d'autant que les logiciels permettent l'interactivité.

Plusieurs organisations sont impliquées dans la mise en place de ces cours en ligne. On trouve :

- L'association « Alliance Française » créée en 1883.
- L'association « Forum Réfugiés Cosi » née en 2021 de la fusion entre Forum Réfugiés et Cosi-promouvoir et défendre les droits.
- l'OFII avec la collaboration de DIAN (Direction de l'intégration et de l'accès à la Nationalité), anciennement DAAEN).

Quand et Où ?

Depuis 2017, le ministère de l'Intérieur a demandé à l'Alliance Française et à Forum Réfugiés de développer des enseignements FLE en ligne, accessible par ordinateur et par smartphone.

Activité :

Les organisations impliquées ont construit différents types d'outils permettant d'instaurer des cours de français langue étrangère en ligne.

- L'alliance française a conçu un module en ligne destiné aux bénévoles qui souhaitent faire progresser le niveau des migrants. Elle a de même, bâti des programmes en ligne correspondants aux niveaux A1, A2 et B1.
- Forum Réfugiés Cosi a mis en service une application en ligne pour smartphones.
- L'OFII en collaboration avec DIAN, durant la période de la pandémie Covid-19, a fait expérimenter par un organisme de formation, le GRETA 94 du Val de Marne, des cours en visio-conférence pour les niveaux A1 (100heures et 200 heures).

Groupe cible :

Les migrant.e.s qui doivent accéder aux niveaux A1, A2, B1 dans le cadre de leur parcours d'intégration.

Résultat :



Il est difficile de mesurer l'ampleur qualitative et quantitative de cette mise à disposition d'un enseignement FLE en ligne. Une enquête spécifique est nécessaire pour se faire une idée précise de l'influence de ces outils.

Néanmoins, aux vues de la situation de beaucoup de migrants qui ne disposent pas de leur temps de manière libre sous la contrainte du travail, de la garde d'enfant ou encore de leur mobilité, il est certain que de telles mesures sont utiles.

Aussi, un premier bilan encourageant a été établi suite à la mise en place de la formation en ligne par le GRETA 94. En effet, « 13 formateurs ont été mobilisés depuis le début de l'expérimentation pour 187 bénéficiaires concernés par les parcours 100 et 200 heures. A ce jour, 732 heures de formation ont été réalisées pour 73 participants (soit 10 heures par participant).

L'expérience du « e-learning » en cette période particulière, nous conduit à transformer l'approche des modalités et des supports de formation. Elle apportera ainsi de la nouveauté dans les futurs marchés de formation linguistique de l'OFII. La DIAN quant à elle, chargée d'accompagner les formateurs intégrera aussi les retours d'expérience de cette crise en adaptant son approche pédagogique dans le cadre de la formation des formateurs linguistiques. »

Ces outils ont donné lieu à la créations de différentes expérimentation d'e-learning, en cours actuellement.

Les bonnes pratiques :

- L'accessibilité des cours
- La liberté d'apprentissage
- La possibilité de continuer l'apprentissage chez soi après avoir participé aux cours en présentiel

Contre-point :

L'accès à cet enseignement en ligne, aussi ludique et interactif soit-il, n'est possible que pour celles et ceux qui sont proches du niveau A1 et qui maîtrise un minimum l'outil informatique.

Sans oublier également, que l'outil informatique n'est pas à la portée de main de tout un chacun malgré l'ère technologique que nous connaissons aujourd'hui.

Liens/ contacts utiles :

Sur le site internet du Ministère de l'intérieur français traitant du contrat d'intégration destiné aux migrant.e.s qui obtiennent un premier titre de séjour, il existe une partie consacrée à l'acquisition du niveau A1 ou plus. Dans cette rubrique sont reprises les possibilités d'apprentissage en ligne.

- <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Formations-en-ligne/Les-outils-numeriques-pour-apprendre-le-francais>
- Alliance Française Paris-Ile de France : <https://www.alliancefr.org/>
- Forum Réfugiés Cosi : <https://www.forumrefugies.org/1-association/nous-connaître>

Fiche n°7 : Démarche socio-linguistique



Présentée par :
CFDT île-de-France

Réalisée par :
Radya (Réseau des acteurs de la Dynamique ASL)
Et le projet FOCAALE

Contexte :

Beaucoup de personnes migrantes ne trouvent pas ou plus d'emploi en raison de leur manque de maîtrise de la langue française et des exigences grandissantes des employeurs. De plus, l'apprentissage de compétences linguistiques de base est extrêmement exigeant pour des adultes et nécessite donc une méthodologie et des outils adaptés.

En 2021 la mise en œuvre du contrat d'intégration prévu par la loi est assurée par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), y compris la partie relative à l'apprentissage de la langue. L'OFII indique être passé à des pédagogies interactives mais comme l'organisme dépend du Ministère de l'Intérieur il n'est pas toujours simple de nouer un dialogue avec lui pour s'en rendre compte. Il vaut donc mieux se tourner vers les associations très actives en Ile de France sur l'apprentissage de la langue française en direction des migrant(e)s.

Le réseau-alpha mis en place en 2006, recense, coordonne, met en valeur et forme les bénévoles. Pour se rendre compte de l'importance du rôle du réseau -alpha il suffit de lire la contribution qu'il a remis à l'Assemblée Nationale à l'occasion d'une mission sur l'immigration (pièce jointe). Le réseau-alpha a organisé en mai 2021 une visio-conférence pour que deux organisations, Radya et ADAGE, expliquent leur méthode et répondent aux questions.

Quand et Où ?

FOCAALE est un projet Erasmus + qui est construit par différentes associations du milieu de l'apprentissage linguistique et de la migration. Dans ces organisations, on compte deux associations françaises : Radya (Réseau des Acteurs de la Dynamique Ateliers Socio-Linguistiques) et France Education Internationale. On trouve également une association belge : Proforal et une association luxembourgeoise : CLAE.

ADAGE (Association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion) créé en 2010.

Activité :

Les deux pratiques utilisées par ADAGE et Radya (via le projet FOCAALE), sont des méthodes destinées à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

ADAGE est tournée vers des femmes migrantes en situation de précarité. Elle réalise des formations d'alphabétisation vers l'emploi. Un guide pédagogique à destination des formatrices et formateurs d'alpha-FLE a été réalisé pour que chacun puissent s'inspirer de cette méthode d'enseignement.

Selon ces documents, la méthode d'ADAGE est de mettre en place des actions qui utilisent les compétences sociales exigées dans le monde du travail comme fil conducteur. Ainsi, toutes les situations comme le vouvoiement, la ponctualité, l'obligation d'éteindre son téléphone, la justification des absences, leur permettent de préparer les stagiaires aux codes utilisés dans le monde professionnel. Cela engendre une compréhension et une maîtrise des codes de communication nécessaires dans toutes les relations institutionnelles et sociales. Cela permet également aux stagiaires d'adapter leur niveau de langage face à une administration et de pouvoir s'impliquer dans des actions citoyennes.



Un autre rôle des travailleurs d'ADAGE est de travailler sur l'élaboration du projet professionnel. Cette tâche s'effectue via une approche éducative qui part de la personne et qui est appelé l'ADV (Activation du Développement Vocationnel et Personnel). Cette méthode d'orientation se base sur le principe que seules les personnes savent ce qui est bien pour elles.

Elles sont donc capables de faire des choix pour leur orientation. En outre, faire des choix s'apprend. Les formateurs sont donc là pour prodiguer aux stagiaires une méthodologie leur permettant de poser des choix. Cela se fait notamment via la découverte et la connaissance de soi et de l'environnement professionnel visé. Les stagiaires sont ainsi mis en situation pour ensuite mener des enquêtes auprès des professionnels et réaliser des stages pratiques en entreprise.

Le formateur est libre de moduler la méthode d'enseignement utilisé par ADAGE comme il le souhaite, ainsi qu'en accord avec les besoins de son public. Vous trouverez toutes les fiches explicatives en cliquant sur le lien disponible dans la partie "URL".

FOCAALE a élaboré une méthodologie à partir de 20 fiches correspondant à des moments de la vie courante qui donnent lieu à la nécessité d'une appropriation minimum d'un document. L'objectif est de faire apprendre à lire à partir de supports authentiques en français. Si les formateurs se servent de documents utiles à tous dans la vie quotidienne, c'est parce que la notion de besoin garantit la motivation et l'implication des apprenants dans l'apprentissage. C'est une entrée dans l'écrit qui est dite "actionnelle", étant donné que la lecture de ces documents permet d'entrer en action. Un autre avantage de cette méthode est qu'elle garanti aux apprenants de progresser en dehors du temps de formation. De fait, les apprenants vont retrouver les documents vus en classe dans leur quotidien, et ils vont donc réemployer les compétences apprises en formation.

Encore une fois, les fiches pédagogiques sont adaptables en fonction du contexte et des apprenants. Vous trouverez ce support via les liens disponible dans la partie "URL".

Les documents élaborés sont mis à disposition de toutes les associations du réseau alpha. L'utilisation partielle ou totale de la bonne pratique est donc amenée à s'étendre.

Groupe cible :

Public d'ADAGE = publics fragilisés, plus particulièrement, les femmes en précarité, vers l'insertion sociale et professionnelle. Les formations sont à destination de personnes très peu ou non-scolarisées dans leur pays d'origine, désireuses d'entamer ou poursuivre un parcours professionnel.

Public de FOCAALE : adultes peu ou pas scolarisés débutants en lecture-écriture. Les apprenants doivent posséder des compétences suffisantes en compréhension et expression orales. L'entrée dans l'écrit étant le corolaire de la compréhension orale.



Résultat :

La quasi-totalité des entretiens réalisés avec les participant(e)s à ces ateliers sociolinguistiques fait ressortir une satisfaction générale, L'appropriation de la langue parlée, lue, écrite donne lieu à de bien meilleures appréciations que l'application de la méthode syllabique aux adultes.

Par contre il est encore trop tôt pour affirmer que les évaluations positives des niveaux A1 et A2 s'en trouvent renforcées bien que cela semble vraisemblable.

Les bonnes pratiques :

- Pédagogie plus interactive qui implique l'apprenant dans son parcours d'apprentissage.
- Adaptabilité de la pédagogie aux besoins de l'apprenant.
- Relation entre l'apprentissage linguistique et l'autonomisation de la personne et l'apprentissage des codes sociaux de la société d'accueil.

Contre-point :

A partir de janvier 2022, les organismes de formation, quel qu'ils soient, doivent avoir obtenu la certification au Référentiel National Qualité (RNQ), encore appelé Qualiopi, pour obtenir un financement avec de l'argent public. Cette certification qui repose sur la satisfaction à 31 critères, risque de mettre en difficultés un bon nombre d'associations qui interviennent dans la formation des migran(e)s à la langue française.

Liens/ contacts utiles :

Site internet de l'Atelier Socio Linguistique (ASL) : <https://fli.atilf.fr/les-asl/>

Radya : RADyA (aslweb.fr)

Outil FOCAALE: <https://www.france-education-international.fr/article/focaale-fiches-pedagogiques>

ADAGE : <https://asso-idf.hubertine.fr/adage-association-d-accompagnement-global-contre-l-exclusion>

Contribution du réseau Alpha à l'assemblée nationale française :
Reseau_Alpha_contribution_Asemblee_nationale_sept_2021.pdf
Pp. 10-11-12-18-19 à recensement des associations donnant des cours aux migrants et mise en évidence de certaines problématiques.

Fiche n°8 : Cours de Français Langue Etrangère (FLE)



Présentée et réalisée par :

CIEP Hainaut Centre

Contexte :

L'offre de cours de français langue étrangère (FLE) dans le secteur associatif a considérablement augmenté ces dernières années, notamment avec l'instauration des parcours d'accueil en Belgique francophone. Les personnes étrangères devant suivre un parcours d'intégration en Belgique ont désormais l'obligation de suivre un minimum de 400 heures de cours de FLE avant la fin de leur parcours d'une durée maximum de 18 mois.

Les formatrices et formateurs FLE du secteur doivent déployer une multiplicité de compétences afin d'offrir aux personnes primo-arrivantes des cours qui répondent au mieux à leurs besoins.

L'apprentissage du français n'est pas la seule préoccupation. Les crises économiques, ainsi que sanitaires, culturelles et sociales que traverse actuellement la "société-monde" tendent à renforcer les processus de domination, d'exclusion et de discrimination. Les politiques d'austérité mises en place au niveau national et européen touchent inévitablement et dramatiquement les personnes qui sont les plus socialement fragilisées, parmi lesquelles se retrouvent les apprenant(e)s en alphabétisation et Français Langue Etrangère (FLE).

Les opérateurs de formation relevant du secteur associatif sont en outre, de façon de plus en plus pressante, sommés de remplir des fonctions de contrôle de leur public "d'apprenants", en contradiction avec leurs missions sociales émancipatrices et la nécessaire relation de confiance qu'ils se doivent d'établir avec leurs usagers.

Dans ce contexte d'austérité budgétaire, de régression sociale et de démantèlement progressif des mécanismes de protections sociales, nos organisations se doivent de proposer une offre de formation adaptée, à visée émancipatrice, qui puisse contribuer à redonner dignité et autonomie aux différents publics concernés.

Quand et Où ?

Mons, Saint-Ghislain, La Louvière, Dour.

Du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Des cours de 3 heures ont lieu 3 fois par semaine.

Remarquons que tous les opérateurs de FLE de Wallonie sont dans l'obligation de fournir au minimum 8h de cours par groupe par semaine aux apprenant(e)s afin que ces dernier(e)s ne doivent pas voyager entre plusieurs centres pour remplir leur quota d'heures obligatoires.

activité :



Le CIEP Hainaut Centre (CIEP HC) organise depuis plusieurs années des formations de français langue étrangère sur la région de Mons- Borinage et du Centre en collaboration avec différents partenaires tels que le Plan de Cohésion Sociale de Saint Ghislain, de DOUR.

Les activités de formation du CIEP HC visent l'autonomie, la citoyenneté active, bref, l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère.

La spécificité du CIEP est qu'elle n'a pas de programme « défini » au contraire des formations organisées par la promotion sociale, par exemple.

La maîtrise de la lecture, de l'écriture et des divers moyens d'expression individuels et collectifs doit prioritairement être appréhendée comme un moyen de réalisation et d'autonomisation personnelle et de participation à la vie sociale, culturelle, politique et économique.

Les formations du CIEP entendent ainsi pleinement adopter les principes de l'éducation populaire des adultes donnant crédit et légitimité aux savoirs acquis par l'expérience vécue et au pouvoir d'agir et de maîtrise des personnes sur leur existence individuelle et collective. Ces formations veulent par conséquent pleinement intégrer les participant(e)s dans la construction de leur projet de formation, en prenant en compte leurs attentes et les différents contextes qui sont les leurs.

Objectifs : permettre aux apprenants :

- D'acquérir des savoirs et compétences nécessaires à l'autonomie, la compréhension de la réalité sociale, l'esprit critique et la capacité à s'engager activement dans la vie sociale, culturelle et économique.
- De s'impliquer dans des actions collectives visant l'amélioration et la transformation de leurs conditions de vie, dans une visée d'émancipation et d'autonomie

Groupe cible :

Public non francophone qui peut maîtriser ou non l'écrit dans sa langue maternelle.

Résultat :

Le public visé par ces cours de FLE est malheureusement trop volatile et instable pour fournir des chiffres qui rendent compte de l'influence positive de ces cours. La coordination des cours de FLE atteste tout de même toucher au minimum 150 personnes par an dans le cadre des cours FLE et Alpha/FLE dans l'ensemble de la région Mons-Borinage.

Il est néanmoins certain que la participation aux cours de FLE du CIEP en combinaison avec d'autres démarches socio-administrative est un vecteur d'insertion socio-professionnelle.

Ce qui a le plus d'influence sur le parcours de la personne finalement, ce n'est pas le cours de FLE en lui-même mais surtout les solidarités qui se créent, l'entraide, les liens sociaux, etc.

Le CIEP est un sas par lequel les personnes migrantes sont obligées de passer pour respecter leur parcours d'intégration. Néanmoins, la formation étant basée sur une logique d'éducation permanente et accompagnée d'un suivi individuel autant que collectif, elle permet de mettre en place des aides pour agir sur l'ensemble des problématiques des individus.



- Cours gratuits et accessibles à toutes personnes non francophone (quel que soit son statut)
- Cours qui ne se limitent pas à l'apprentissage de la langue, mais introduisent aussi l'apprentissage du regard critique dans une optique d'éducation permanente.
- Réflexion menée avec les stagiaires autour du projet professionnel, mais aussi personnel.

Contre-point :

Le CIEP rencontre des difficultés pour rester dans une optique « d'éducation permanente ». Le cadre de financement veut imposer des obligations auxquelles il est difficile de résister :

- Les formateur(trice)s doivent être diplômé(e)s en langues ou avoir une expérience en formation en FLE de plus de 3 ans
- Impératif de résultat : un test de validation des acquis doit être réalisé en fin de module

L'objectif du système de subventionnement est de viser le « tous à l'emploi ». Dès que les apprenant(e)s obtiennent leur niveau A2, ils doivent aller à l'emploi.

Or, le CIEP veut plus. Il veut amener les apprenant(e)s à être acteur de leur propre projet de formation et cela en prenant en compte leurs attentes et les différents contextes que sont les leurs.

Une autre difficulté est qu'une grande partie des cours est donnée par des bénévoles. Cependant, être formateur(trice) au CIEP demande d'assurer plusieurs fonctions : animateur(trice), formateur(trice), médiateur(trice) interculturel(le). Cela implique également plusieurs caractéristiques : être au clair avec les tensions dialectiques du métier, avoir des notions pédagogiques, politiques et de formation. Or, il est difficile de trouver des bénévoles qui correspondent à ces caractéristiques et qui soient proches de la vision de l'éducation permanente.

Liens et contacts utiles :

Site internet du CIEP :
<https://ciep-hainautcentre.be/index.php/francais-langue-etrangere>

Page facebook du CIEP HC :
<https://www.facebook.com/CIEPHC>

Document institutionnel du CIEP.

<https://objectif-fle.be/formation-de-formateurs-fle/>

<https://portailalphafle.be/fr/>

Contact : M.romain@ciep-hainautcentre.be



Fiche n°9 : Système de formation italien



Présentée par :
IAL Molise

Contexte :

Les pratiques concernent les migrant(e)s qui viennent de régions non membres de l'UE, mais aussi tous ceux/celles qui entrent dans un nouvel État pour des raisons d'immigration forcée comme dans le cas de l'urgence ukrainienne. Les migrant(e)s ont droit à des services qui peuvent leur donner les outils nécessaires à l'intégration dans l'État d'arrivée.

1. **Formation linguistique** – apprentissage de la langue du pays d'arrivée qui peut permettre l'utilisation des services sur le territoire et l'autonomie personnelle. L'apprentissage de la langue doit atteindre un niveau de langue parlée et écrite égal à A2
2. **Alternance école-travail** pour les migrants : Services destinés aux migrant(e)s qui devront combiner l'expérience scolaire et celle du marché du travail dans un environnement structuré tel que celui du réseau école-entreprise.
3. **Développement et valorisation des compétences** : Service fondamental pour les migrant(e)s qui se retrouvent sans reconnaissance de leurs compétences utilisées dans leur pays d'origine. Il est donc nécessaire de récupérer et d'améliorer les compétences acquises ou résiduelles du migrant. Ou dans le cas où le/la migrant(e) n'en a pas encore de bien définis, canaliser ses compétences vers de nouveaux profils professionnels, à travers des cours ciblés.

Activité :

Voici les pratiques déjà existantes en Italie en ce qui concerne les trois points traités pour le sujet en question :

1. **La formation linguistique publique** comme facteur d'intégration à atteindre par un premier niveau fondamental qui est celui de A2. Ceci est suivi par la possibilité de perfectionner la langue grâce à des cours gratuits pour adultes dans les écoles publiques et moyennant des frais dans les institutions privées. Pour soutenir l'apprentissage, il existe une plate-forme en ligne sur laquelle le compte du/de la migrant(e) est téléchargeable afin de pouvoir suivre de manière autonome le parcours d'apprentissage en surveillant la fréquence, les contrôles effectués et l'évolution de son parcours.
2. **Pour l'alternance école-travail** des migrants, on parle de jeunes en âge scolaire obligatoire. Cette activité se déroule dans le cadre de l'enseignement secondaire des migrants. C'est un outil important car il permet d'introduire les candidats dans le monde du travail afin de tester les compétences acquises dans les écoles secondaires. Dans ce contexte, la relation établie entre l'école et les entreprises qui accueillent les étudiants et mettent en pratique les compétences acquises pendant la période de formation théorique est importante. Le concept de réseau entre l'école et l'entreprise est en vogue afin d'établir une continuité et un accompagnement plus ciblé des jeunes entre la formation et le monde du travail. Outre l'alternance, un autre outil est la formation qui compense l'enseignement obligatoire, un outil fondamental pour ceux qui veulent apprendre un métier, en remplissant leur obligation de formation.

3. **La valorisation des compétences** est un service supplémentaire qui doit être renforcé pour les migrant(e)s en particulier. Il est important d'adopter le CEC afin de pouvoir améliorer de manière standardisée les compétences au niveau européen. Il existe de nombreuses compétences des migrants qui ne peuvent être reconnues dans les pays qui les accueillent. Compétences antérieures qui n'ont aucun moyen d'être pleinement démontrées avec les qualifications obtenues dans les pays d'origine des migrants. Cela oblige souvent les migrant(e)s à reprendre des formations pour acquérir de nouvelles compétences ou apprendre de nouveaux métiers. Dans le cas de l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, des cours professionnels de libre choix sont mis en place moyennant des frais afin d'acquérir une qualification qui peut être utilisée dans le monde du travail du pays d'accueil. Cette activité met évidemment le/la migrant(e) dans une situation de plus grande difficulté de réussite en raison de difficultés linguistiques et économiques.

Groupe cible :

Migrants et migrantes non européens, y compris les mineurs non accompagnés

Résultat :

1. **La formation linguistique** est simplifiée, essentielle et fournit au/ à la migrant(e) le minimum d'outils de communication orale et écrite au niveau A2. L'atteinte de ce niveau peut être difficile. Les migrant(e)s sont souvent démotivé(e)s ou instables dans la fréquentation des cours à un niveau quantitatif. la formation est dotée d'outils d'évaluation et de méthodes de vérification avec des tests de langue qui peuvent surveiller l'impact de l'enseignement.

2. **Alternance de travail scolaire et formation professionnelle des migrant(e)s**, qualitativement c'est un service efficace pour relier la partie formation et théorique avec la partie pratique des entreprises et du travail. Un instrument qui devrait être évalué quantitativement en termes de période, augmentant la possibilité pour les candidats de profiter de cet outil, qui est déjà fondamental en ce qui concerne l'orientation future et l'entrée sur le marché du travail. L'évaluation de cet outil se fait à travers la satisfaction des entreprises qui accueillent des candidats et proposent très souvent des emplois à la fin des expériences d'alternance scolaire-professionnelle ou des stages en formation professionnelle.

3. **Valorisation des compétences**. C'est un service qui, quantitativement et qualitativement, est encore peu utilisé, sauf par le biais du système EQF, mais qui s'accompagne d'une requalification.



1. **La formation linguistique publique** : Apprentissage avec des cours interactifs qui peuvent également être utilisés en ligne pour éviter la discontinuité de la fréquentation. Possibilité d'alterner l'apprentissage en ligne et en présentiel pour pratiquer l'utilisation de la langue et réaliser des progrès.
En plus de permettre à la personne migrante de développer l'utilisation technologique des outils interactifs, il est intéressant de définir une période nécessaire pour atteindre le niveau A2 afin de donner les moyens d'apprendre et d'éviter l'absentéisme dans les cours.
2. **L'alternance école - travail** : il est important de renforcer l'outil pour éradiquer les préjugés envers les travailleur(euse)s migrant(e)s. On peut utiliser l'alternance comme moyen de diffuser une nouvelle culture de travail qui mette à égalité les travailleur(euse)s. L'alternance est aussi un outil à disposition des entreprises pour élargir leur personnel. C'est aussi un outil important pour donner lieu à des opportunités d'échanges mutuels.
3. **Le développement et la valorisation des compétences** : Système qui permet de se concentrer sur la vérification des compétences antérieures acquises dans leur pays d'origine. Il met en place des méthodes concrètes d'évaluation de la théorie et de la pratique des compétences exercées dans les pays d'origine et investi dans leur reconnaissance. Cela dans le but que les acquis ne soient pas perdus et que les temps d'entrée dans le monde du travail du/de la migrant(e) soient optimisés, en accordant l'égalité des chances et la dignité professionnelle à ceux/celles qui ne peuvent pas le prouver avec les qualifications obtenues dans leur pays d'origine.

Liens/ contacts utiles :

Contact IAL MOLISE : testa_gio@libero.it

Systeme EQF : <https://europa.eu/europass/en/europass-tools/european-qualifications-framework>

Fiche n°10 : Rémunération des apprentis



Présentée par :
CFDT île-de-France

Réalisée par :
France Compétences

Contexte :

En France la voie de l'apprentissage en alternance a longtemps été considérée comme une voie de garage destinée aux moins bons élèves des collèges. L'alternance n'était pas très bien vue des organisations syndicales qui la considéraient comme une simple adaptation aux besoins immédiats des entreprises. Par contre une partie significative des employeurs, estimant que le système scolaire ne fournissait pas les profils adéquats, prenait la défense de l'alternance. Depuis des années un débat secouait les sphères politico-économiques françaises : la supériorité industrielle allemande ne venait-elle pas de l'importance du système de l'alternance outre-rhin avec au moins 50 % des jeunes scolarisés concernés sachant par ailleurs que la majorité des ingénieurs et cadres en sont eux-mêmes issus.

Une logique de rattrapage s'est donc mise en place avec plusieurs lois successives, celle de mars 2014, celle d'août 2015 et celle de septembre 2018. Par exemple en 2015 un quota obligatoire de 5% d'apprentis a été fixé pour les entreprises dont les effectifs se situent à 250 salarié(e)s ou plus.

Evidemment pour rendre l'apprentissage attractif à tous niveaux (CAP, BAC, BTS, licence, Master...) la garantie d'une rémunération minimum du stagiaire s'impose, lui donnant ainsi des moyens de subsistance. A ces dispositions ont été ajoutées des mesures incitatives supplémentaires en direction des entreprises (exonération des charges sociales, aides ...)

Quand et où?

France Compétences, organisme chargé de la régulation et du financement de l'apprentissage. Le conseil d'administration est multipartite (Etat, partenaires sociaux, régions, personnalités qualifiées). France Compétences a été créée dans le cadre de la loi de septembre 2018. <https://www.francecompetences.fr/>

Depuis 2018, le nombre de contrats d'apprentissage s'est accru de façon conséquente en France.

Activité :

La France distingue l'apprentissage et la professionnalisation en alternance. Le premier se situe au sein de la formation initiale, la seconde fait partie de la formation continue.

Au départ le contrat est initié dans le cadre d'un établissement ou organisme de formation, il implique en théorie au stagiaire de trouver une entreprise qui permet de réaliser l'alternance.

L'apprentissage est réservé aux jeunes de 16 à 29 ans. L'âge peut atteindre 30 ans et plus dans des cas particuliers (handicapé(e)s, sportifs de haut niveau, créateurs d'entreprise).

Dans le cas de la professionnalisation, celle-ci peut concerner des personnes de 16 à 25 ans si elles complètent leur formation initiale. Si l'âge atteint 26 ans et plus, il faut être demandeurs d'emplois. Aucune condition d'âge n'est demandée aux détenteurs des minimas sociaux.



L'alternance se déroule dans le cadre d'un CDL (contrat à durée limitée) ou d'un cdi, la professionnalisation dans le cadre d'un cdd ou d'un cdi. Le cdl peut être compris entre 6 mois et 3 ans, le cdd entre 6 et 12 mois. La durée de la formation en dehors de l'entreprise doit être d'au minimum 25% du temps pour l'apprentissage, de 15 à 25% du temps pour la professionnalisation avec un minimum de 150 heures.

Un maître d'apprentissage membre de l'entreprise avec les qualifications professionnelles requises doit intervenir en soutien de l'apprenti. Un tuteur fait de même dans le cas des contrats de professionnalisation.

La rémunération pour l'apprentissage dépend de l'âge et de l'année du processus. Elle correspond à un pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel. Elle varie de 27 à 100 % du SMIC la première année, de 39 à 100 % du SMIC la seconde année, de 55 à 100 % du SMIC la troisième année.

La rémunération pour le contrat de professionnalisation dépend de l'âge et du niveau de diplôme, inférieur au bac d'un côté, égal ou supérieur au bac de l'autre côté. Pour celles et ceux qui ont 26 ans et plus elle s'établit quel que soit le diplôme, au niveau du SMIC ou alors à 85 % du salaire minimum conventionnel.

En août 2022 le montant du SMIC mensuel se situe à 1678, 95 euros en salaire brut et 1329,05 euros en salaire net déduction des cotisations sociales.

Il est à noter que depuis une loi récente, février 2022, les contrats en entreprise et les formations, peuvent se dérouler en partie dans un des pays frontaliers de la France.

Groupe cible :

Ce sont les jeunes à tous niveaux qui sont concernés par les contrats d'apprentissage en alternance. Les migrant(e)s adultes ne s'inscrivent que minoritairement dans ces dispositifs en raison des prérequis. Dans le cas des MNA (Mineurs Non Accompagnés) pris en charge par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), les contrats d'apprentissage en alternance peuvent constituer une issue à leur scolarité. μ

Dans certains départements comme les Yvelines, l'ASE les oriente presque systématiquement vers l'apprentissage avant qu'ils n'obtiennent un titre de séjour à 18 ans. Il est possible de se rendre compte de l'importance de l'apprentissage pour les jeunes migrant(e)s à partir des témoignages inclus dans la brochure « Que vont-ils devenir ? » publiée en décembre 2021 par le RESF des Yvelines (Réseau Education Sans Frontières). (Voir pièce jointe).

Il arrive que le Ministère de l'Intérieur français signe des conventions cadres avec tel ou tel organisme de formation pour accompagner vers une qualification et l'emploi. Ce fût le cas pour 195 migrant(e)s expulsé(e)s de Calais en 2016, ou encore pour des réfugié(e)s syriens. Mais il s'agit souvent d'un affichage.

Résultat :

La progression des contrats d'apprentissage en alternance est spectaculaire ces toutes dernières années. Toutes les branches professionnelles et toutes les régions sont concernées. Entre 2017 et 2021 le nombre de nouveaux contrats signés dans l'année a été multiplié par 2,4 pour atteindre 700.000.

Les bonnes pratiques :



L'existence d'une rémunération minimum des contrats d'apprentissage et de professionnalisation constitue un tremplin pour que ces processus de formation vers l'acquisition d'un métier soit pris en compte par les intéressés.

Contre-point :

- France Compétences a décidé en juillet 2022 de réduire en deux étapes les sommes allouées à l'apprentissage s'appuyant sur une étude montrant que les allocations accordées sont plus élevées que les coûts réels du système. Cinq organisations-clés du secteur de l'alternance sont intervenues auprès du Président de la République pour différer ces « économies » craignant un brusque coup de frein.
- L'alternance dans le cas des niveaux universitaires supérieurs, peut donner lieu à un détournement d'objectif. En effet certaines entreprises utilisent le système pour avoir des salarié(e)s jeunes, diplômé(e)s, payé(e)s à des niveaux de salaire bien inférieurs.
- L'existence d'une rémunération minimum lors des contrats d'apprentissage et de professionnalisation constitue un élément favorable, mais pas toujours suffisant. Les jeunes sans-papiers qui parviennent à la régularisation car ils ont réussi à travailler durant plusieurs années sont rebutés, même au chômage, quand on leur propose un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation qui entraîne une baisse de leur revenu par rapport à leur salaire antérieur. Pour eux l'immédiat prime l'avenir. Pour les persuader, une rémunération minimum ne suffit pas, il faudrait qu'ils puissent conserver pendant la formation ce qu'ils touchaient auparavant.

Liens/ contacts utiles :

Informations supplémentaires :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/>

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31704>

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/les-chiffres-de-l-apprentissage-en-2021>

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-contrat-de-professionnalisation>

Ensemble de témoignages qui atteste du parcours que doivent suivre des jeunes migrants pour accéder à un apprentissage et s'insérer dans le monde professionnel :
brochure_RESF78_WEB_PAGES nov 2021.pdf

Fiche n°11 : Mentorat



Présentée par :
CSC Mons-La Louvière

Réalisé par :
CIMB

Contexte :

Les personnes migrantes qui arrivent en Belgique éprouvent des difficultés à trouver du travail. L'équivalence des diplômes n'est pas toujours facile à réaliser et bon nombre de diplômes ne sont pas reconnus en fonction du pays où ils ont été émis. Les personnes n'ayant pas de titre reconnu ou n'ayant pas fait d'études ont également des difficultés à s'insérer vu la barrière de la langue et les différences culturelles.

Dans ce cadre, le CIMB (Centre Interculturelle de Mons-Borinage) a mis en place le projet de mentorat.

Groupe cible :

Personne migrante en demande d'emploi.

Activité :

Le mentorat a pour but de mettre des personnes migrantes dans des conditions où il leur est plus facile de s'intégrer dans le monde de l'emploi.

L'équipe du CIMB recrute des bénévoles qu'il forme à être « des mentors ». L'équipe rencontre les candidat(e)s tuteur(trice)s, les renseigne sur leur rôle et crée des réunions de coordination où les tuteur(trice)s et la personne migrante se rencontrent.

Le/la mentor est une personne bénévole qui donne une partie de son temps pour donner des conseils, épauler, préparer le demandeur d'emploi migrant à se confronter avec le monde du travail belge.

Le/la mentor répond aux questions que la personne migrante peut se poser sur le contexte et permet via son écolage de lisser les barrières culturelles qui peuvent exister entre la personne migrante et la personne belge avec qui il va être amené à entrer en interaction.

Les mentors ont différents profils. Ils/elles peuvent être actif(ve)s ou pensionné(e) belge ou immigré(e)s eux-mêmes en Belgique. Une expérience professionnelle est nécessaire étant donné qu'il s'agit de faciliter l'intégration des personnes sur le milieu du travail.

Une seule particularité : ils/elles connaissent le fonctionnement du système belge au niveau sécurité sociale, santé, ..

Ils/elles peuvent expliquer certaines exigences des employeur(euse)s à l'égard de la personne migrante et ils/elles jouent un rôle de facilitateur.

Liens / contacts utiles :

www.cimb.be

Fiche n°12 : Hospi Jobs / tutorat



Présentée par :
CSC Mons-La Louvière

Réalisée par :
IRFAM, le Monde des Possibles
et le Forem

Contexte :

Lors de la pandémie de covid 19, le milieu hospitalier belge s'est trouvé confronté à une pénurie de main d'œuvre pour les soins de première ligne. Le nombre de membre du personnel soignant malade a explosé et les mises à l'écart pour cause d'infection au Covid ont été au plus haut.

C'est dans ce contexte compliqué que les deux associations ont mis en chantier un projet visant à trouver du personnel pour les hôpitaux parmi les personnes immigrées pour qui ce contexte était d'autant plus un frein pour trouver un emploi.

Le monde des possibles et l'IRFAM ont proposé au CHU de Liège une formation accélérée et un stage dans lequel la personne migrante peut apprendre les gestes techniques, le contexte de travail mais également le français dans un milieu de travail (ce qui garantit une meilleure assimilation de la langue).

Quand et où ?

Depuis 2020 au CHU de Liège.

Activité :

Les formations pour les personnes migrantes durent 15 semaines.

Elles y apprennent les particularités du milieu du travail belge, les différences culturelles ainsi qu'une formation de qualité sur les gestes techniques à poser dans l'exercice du métier du monde hospitalier choisis.

Les formateur(trice)s jouent un rôle de médiateur(trice) dans la relation entre le/la travailleur(euse) et l'employeur(euse), ici l'institution hospitalière.

Des formations de français langue étrangère sont également dispensées en parallèle de la formation pratique.

Groupe cible :

Personne migrante en demande d'emploi.

Résultat :

Les personnes en formation accèdent à un stage qui leur permet de mieux s'insérer sur le marché du travail.

L'apprentissage du français est renforcé et accéléré par son utilisation dans un cadre professionnel. Le fait de devoir s'exercer à l'oral fait progresser les locuteurs de manière significative.

La formation a également permis à plusieurs acteurs de l'intégration des personnes migrantes de collaborer. Depuis le lancement de cette initiative : la cellule ISP du Centre régional d'intégration appelé CRIPEL, le CHC Mont légia, le CHR de la citadelle et l'IFAPME (centre de formation en alternance) ont rejoint le partenariat.

Bonne pratique :

Nous avons choisis de mettre en avant cette initiative car elle remet la personne migrante au centre. Les formateur(trice)s ont bien conscience qu'ils/elles s'adressent à des adultes et n'infantilisent pas les personnes en formation.

Les personnes migrantes en formation déclarent également retrouver une nouvelle motivation dans le fait d'être très vite en situation professionnelle via le stage.

L'apprentissage du français est renforcé et est véritablement un plus en comparaison avec le système classique d'apprentissage du Français langue étrangère de type « scolaire ».

Le milieu hospitalier est également preneur d'avoir des personnes qualifiées et disponibles vite car il y a un manque criant de personnel dans ce secteur aujourd'hui. C'est donc un partenariat gagnant-gagnant, ce qui va permettre de pérenniser ce type de partenariat.

Liens / contacts utiles :

Site internet :
<https://www.possibles.org/hospijobs/>

Vidéo :
https://www.youtube.com/watch?v=iX8YxEiqglc&embeds_euri=https%3A%2F%2Fwww.possibles.org%2F&feature=emb_imp_woyt

HOSP IJOBS

FORMATION POUR PERSONNES DEMANDEUSES D'EMPLOI D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

Le Monde des Possibles ASBL, centre de formation pour les personnes d'origine étrangère, en partenariat avec l'IRFAM, propose :

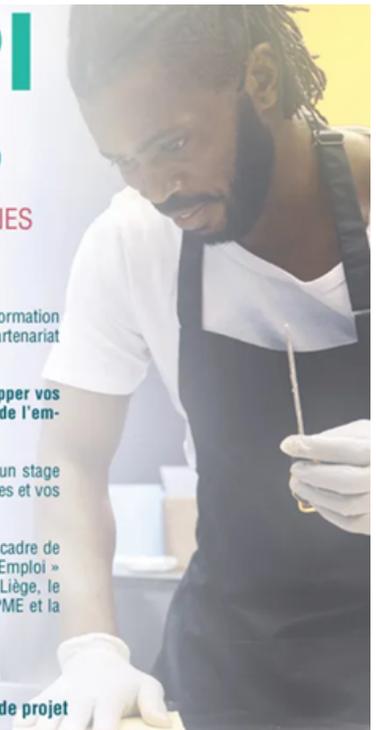
Une formation de 15 semaines pour développer vos compétences et vous insérer sur le marché de l'emploi en milieu hospitalier à Liège.

Une première expérience professionnelle via un stage en entreprise pour développer vos compétences et vos réseaux.

Une initiative soutenue par le FOREM dans le cadre de l'appel à projets « Appui aux Parcours Vers l'Emploi » 2022-2024, en coopération avec le CHU de Liège, le CHC MontLégia, le CHR de la Citadelle, l'IFAPME et la cellule ISP du CRIPEL

INFOS ET INSCRIPTIONS

Cossi NOUDOFININ - formateur / chargé de projet
cossidofi@possibles.org



Fiche n°13 : METISHIMA



Présentée par :
CFDT île-de-France

Réalisé par :
METISHIMA



Contexte :

En France la reconnaissance des compétences, la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) a fait partie de la loi de Modernisation Sociale du 17.01.2002 sous le gouvernement de Lionel Jospin. D'une manière générale la VAE a acquis une place importante dans le monde du travail.

Par contre elle intervient beaucoup moins lorsqu'il s'agit des migrant(e)s, lesquels ont beaucoup de mal à s'intégrer car ils (elles) rencontrent des difficultés à faire reconnaître des compétences acquises d'une part dans leur pays d'origine, d'autre part dans leur parcours migratoire. La pratique décrite se propose donc de combler en quelque sorte un vide.

Quand et où ?

L'activité de METISHIMA a commencé en 2019 à Paris dans le quartier de la Bastille à la Maison des Initiatives Etudiantes. Cette dernière est restée ouverte et accessible durant la pandémie Covid 19.

L'activité s'adresse à des participant(e)s de toute l'Ile de France. Le lieu d'accueil s'est ensuite déplacé à Chatou (Yvelines), dans un espace de coworking dénommé « Eau Vive ». Pour 2022-23 les locaux relatifs à l'activité de METISHIMA vont se trouver de nouveau à Paris.

Activité :

La dénomination METISHIMA vient du terme Métis auquel s'adjoint Hishima qui signifie dignité en Swahili. La double activité de METISHIMA mérite d'être mentionnée.

D'une part depuis 2016, le développement de la scolarisation d'enfants d'un village en Côte d'Ivoire accompagné d'une réappropriation de l'activité agricole par les parents.

D'autre part depuis 2019 en Ile de France, la mise en œuvre d'une facilitation de l'accès à l'éducation pour les migrant(e)s avec accompagnement vers la professionnalisation.

Marie DOUE GOSSAN, la fondatrice de METISHIMA, a été motivée par les obstacles qu'elle a elle-même rencontrés en France durant plusieurs années et elle s'est aussi appuyée sur l'engagement qu'elle a eu au sein d'associations. Elle a eu recours à un incubateur, a bâti un projet et rencontré la Mairie de Paris. A partir de là le projet a pris forme à la Maison des Initiatives Etudiantes avec 6 personnes à intégrer. Il continue toujours à se développer.

Groupe cible :

En principe les migrant(e)s possédant un titre de séjour, souvent réfugié(e)s statutaires, détenant un niveau B1 en Français.

Cependant, tous les niveaux sont reçus, soit pour être orientés vers d'autres organismes partenaires en vue de l'amélioration du français, soit pour entrer dans le cycle proposé par METISHIMA. Il est à noter que 60% ont fait des études supérieures dans leur pays d'origine.



L'accompagnement s'effectue par cycle de 8 mois avec 70% en accompagnement individualisé et 30% en ateliers collectifs. 80% s'effectuent en présentiel et 20% en distanciel. Il s'agit d'identifier et valoriser des aptitudes acquises dans le pays d'origine pour construire un projet professionnel en adéquation avec les besoins des entreprises, de construire une préparation personnalisée à l'emploi afin de développer la confiance en soi, l'ouverture multiculturelle, et la connaissance de l'environnement socio-professionnel, d'assurer la connexion avec les entreprises en vue d'une insertion professionnelle.

L'association, qui est reconnue d'utilité publique, fonctionne actuellement par le biais de contrats pluriannuels avec 3 collectivités, la ville de Paris, les départements de Seine St Denis et du Val de Marne, et par le partenariat noué avec des entreprises. Elle emploie 4 salarié(e)s en cdi et 2 bénévoles interviennent très régulièrement. Le cycle est gratuit, l'association aidant les plus « défavorisés » en matière de frais scolaires. Une charte d'engagement est signée avec chaque participant(e). Plusieurs prix et distinctions ont été attribués à METISHIMA.

Le bilan 2021 s'établit ainsi. 215 personnes de 42 nationalités ont été reçues. 188 (93 femmes et 95 hommes) ont participé au programme. 68 ont été réorientées vers les cours de français adéquats et 120 ont participé au stage de 8 mois en 4 promotions. A l'issue de ces 8 mois une issue positive a été trouvée pour 71 d'entre elles à savoir 29 vers l'emploi, 16 vers une formation universitaire et 26 vers une formation qualifiante. Les perspectives 2022 sont du même ordre, avec une amélioration du nombre de sorties positives, 100.

Bonnes pratiques :

- Valoriser la personne par un accompagnement soutenu, majoritairement individuel
- Faire émerger les compétences acquises pour savoir les mettre en valeur dans un autre contexte.
- Acquérir ou retrouver la confiance en soi par des ateliers en groupe basés sur des pédagogies innovantes.
- Se confronter autant que possible aux situations concrètes qui vont être vécues sur le marché du travail
- Convaincre les entreprises et les collectivités que l'embauche préparée d'un(e) réfugié(e) fait partie de l'enrichissement collectif.

Contre-point :

METISHIMA se trouve en phase de consolidation. Pour assurer un développement qui corresponde aux besoins des migrant(e)s il faut :

- Multiplier des conventions de 3 à 5 ans notamment avec des collectivités locales
- Assurer des liens accrus avec les employeurs, tout particulièrement les plus importants, dans le cadre de la législation sur la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)
- Assurer une part de ressources par les dons et le mécénat.

Liens/ contacts utiles :

<https://metishima.org/>



Fiche n°14 : Système de valorisation de compétences



Présentée par :
CSC Mons-La Louvière

Réalisée par :
FOREM / Actiris

Contexte :

Les personnes migrantes qui arrivent en Belgique éprouvent des difficultés à trouver du travail. Un diplôme émis dans un pays hors Union européenne n'est pas toujours valable.

Il est difficile pour une personne migrante de trouver un employeur qui accepte de l'engager dans les mêmes conditions qu'un citoyen belge selon l'origine de son diplôme.

Activité :

Lors de leur recherche d'emploi, le Forem (office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi) organise de manière gratuite des sessions de validations de compétences pour les personnes migrantes. Les rendez-vous se font dans des centres de validation de compétences qui sont disséminés un peu partout sur le territoire.

La personne candidate doit s'inscrire pour passer gratuitement une épreuve de validation de compétences ; il s'agit d'une mise en situation professionnelle qui dure souvent environ une 1/2 journée. La personne effectue alors une série de gestes professionnels, de tâches liées à la fonction qui permettent d'attester de sa connaissance du métier.

Une fois l'épreuve réussie, le/ la candidat(e) reçoit un titre de compétence, un document officiel qui atteste de la maîtrise du métier. Il permet de faire valoir ses compétences sur le marché de l'emploi ou d'accéder à une formation (avec dans certains cas des dispenses).

Après l'épreuve, en cas de réussite ou d'échec, les responsables de sessions peuvent renseigner les candidats sur les raisons de l'échec, en donnant des précisions sur les points forts et les points faibles.

Groupe cible :

Personne migrante hors UE en demande d'emploi. (mais également toute personne citoyenne belge ou non qui désire faire reconnaître ses compétences).

Résultat :

Les personnes migrantes peuvent accéder à de meilleurs emplois car les employeurs belges reconnaissent les titres de validation de compétences décernés par le Forem.

Bonnes pratiques :

- Introduire la demande de manière gratuite.
- Les professeurs chargés de tester le candidat sont choisis de manière impartiale
- Les titres délivrés sont équivalents à des diplômes reconnus en Belgique
- Les partenaires sociaux participent à la construction des grilles d'évaluation des compétences.

Fiche n°15 : Plateforme Interculturelle de Tournai



Présentée par :
CIEP Hainaut Centre

Réalisée par :
PIT ASBL

Contexte :

Avant de devenir une ASBL, la PIT est originaire d'un mouvement anti-fasciste tournaisien. Cette initiative citoyenne et inter-associative avait mis en place des événements et ateliers de sensibilisation dans des écoles et pour tout-public.

En 2015, lors de l'ouverture du Centre d'accueil de la Croix Rouge à Tournai, la PIT a organisé la fête d'accueil des nouveaux résidents du centre dans l'objectif de démonter les arguments racistes contre l'accueil et de favoriser le vivre-ensemble.

En 2018, la PIT se constitue en ASBL. En 2019, la PIT participe activement à la campagne pour faire voter la résolution de commune hospitalière au sein de la commune de Tournai. Un combat politique important pour faire reconnaître la valeur de l'interculturalité et l'importance de dépasser la multiculturalité.

En 2020, la PIT interpelle la commune pour la mise à disposition d'un espace pouvant servir d'accueil de jour pour les exilés en transit. Après de nombreux déménagement et occupations temporaires de lieux de fortune, la PIT pourra s'installer dans ses locaux au centre-ville.

Activité :

Les activités :

- Permanence sociale de premier accueil pour toute demande et réorientation vers les services existants
- Permanence juridique
- Cycle annuel de rencontres-formation à destination des migrants (dans le cadre du parcours d'intégration)
- formation citoyenneté
- Évènements interculturels : fête de la diversité, ateliers interculturels pour favoriser les échanges et rencontre, etc.
- Coordination et animation du réPIT : lieu d'accueil de jour pour les migrants et sans papiers à la rue. Possibilité de se reposer, manger, laver ses vêtements, etc.
- Plaidoyer politique, formations, intervention, débats et rencontres selon l'actualité ou en lien avec les finalités de l'ASBL

Constats : Les personnes qui sortent de centres d'accueil ne sont pas préparées à la vie à l'extérieur du centre. Pendant leur séjour, tout se fait dans le centre, manger, dormir, faire ses démarches, faire du sport, etc. Lorsqu'ils sortent, ils ne savent donc pas comment fonctionne la vie au quotidien.

Pour répondre à ce besoin, la PIT réalise des formations à la citoyenneté, offre une aide dans les démarches et travaille aussi sur l'insertion sociale. (+info logement)

Globalement, le service rendu par la PIT ASBL en termes de logement est d'orienter les personnes vers le DAL (Fiche N°13) pour participer aux ateliers de recherche de logement. Elle peut aussi réaliser un accompagnement administratif ou diriger vers le Logis Tournaisien.



Groupe cible :

Les personnes étrangères ou les personnes d'origine étrangères :

- Migrants en transit
- Personne sans papiers
- Personne en parcours d'intégration
- Personne d'origine étrangère en difficulté.

Le public est représenté par une majorité d'hommes isolés. Les origines sont variées : Syrie, Irak, Angola, Mali, Maroc, Guinée, Afghanistan, Algérie, Oman, Niger, El Salvador, Moldavie, Angleterre, Côte d'Ivoire, Madagascar.

La plupart d'entre eux sont des personnes ayant obtenu le statut de protection internationale tel que le statut de réfugié ou le statut de protection subsidiaire. D'autres sont sans papier, issus d'un regroupement familial, demandeur de protection internationale, ...

Les résultats :

En 2021, le réPIT a accueilli jusqu'à 56 personnes pendant l'été.

Entre mai et septembre 2022, 34 personnes sont passées par les permanences.

Quant à leur demande, en voici une liste non exhaustive :

- Accompagnement administratif (aller à la commune, première demande au CPAS, ...)
- Parcours d'intégration
- Information sur la demande de protection internationale
- Moyens de régularisation
- Recherche de logement
- Recherche d'hébergement
- Regroupement familial

L'assistante sociale de la PIT accompagne les personnes dans leurs démarches ou les oriente vers d'autres associations aptes à répondre à leur demande comme la maison de l'habitat où ils peuvent notamment accéder à des ateliers sur la recherche de logement.

Les bonnes pratiques :

- Accueil inconditionnel
- Accompagnement administratif et juridique
- Plaidoyer politique
- Travail avec les citoyens pour sensibiliser et renforcer l'intégration des migrants dans le quartier.

Liens/ contacts utiles :

Page Facebook :
<https://www.facebook.com/PITournai>

Contact :
Zoé Masquelier referent.pit@hotmail.com



Fiche n°16 : Les Mal loti.e.s



Présentée par :
CIEP Hainaut Centre

Réalisée par :
DAL Tournai et ses partenaires

Contexte :

Face à un drame humain, le DAL, ses membres et partenaires se sont mis en action. Situation comme beaucoup d'autres, l'immeuble en question était connu publiquement comme solution « de passage » avec des conditions d'habitation souvent précaires et non conformes. Sans action de la commune et faute d'alternative, le bâtiment continuait à être utilisé comme dernier recours, y compris par certains services sociaux. Le 21 juin 2020, le bâtiment prend feu.

Résultat : 1 mort et une trentaine de ménages à la rue. Parmi ces ménages, des personnes migrantes notamment.

En réponse, la ville de Tournai propose une solution d'hébergement transitoire au home de Templeuve. Ce bâtiment du CPAS fermé depuis 2017 venait d'être utilisé pour l'isolement de personnes sans-abris infectées par le Covid. Les lieux, insalubres et éloignés de 10 km du centre-ville, constituent la seule option pour les locataires de l'immeuble brûlé, sans logement et sans réseau de solidarité direct (famille, ami, etc.). Certains s'évaporent dans la nature, soit à la rue ou on l'espère, chez des amis ou de la famille.

Le DAL est interpellé par l'un des locataires. Le collectif décide donc de lancer un travail de mobilisation avec les locataires expulsés. Objectif : se réunir pour interpeler les autorités sur la base des constats de terrain.

Activité :

Plusieurs actions ont été mises en place : Conférence de presse, activation du réseau associatif pour récolter les témoignages, contact avec les locataires pour mettre en réseau.

Le DAL tente de réunir un maximum de locataires pour affronter la situation ensemble et de manière solidaire. Les locataires qui se sentaient alors délaissés, témoignent de la motivation et de l'aide que cela a pu leur apporter.

Le sentiment d'injustice partagé par l'ensemble du groupe est aussi moteur. Des réunions collectives permettent à chacun.e de s'exprimer, d'explorer les pistes d'actions, tant individuelles que collectives, pour créer du lien et assurer un suivi.

Le suivi collectif se fait dans une approche d'éducation permanente pour favoriser l'émergence d'initiatives émanant des locataires. Ex : proposition d'une visite du Home pour alerter le public de leur condition de relogement.

Constats :

- maltraitance institutionnelle liée à la prise en charge des autorités communales,
- une législation qui ne protège pas suffisamment les locataires,
- un manque de communication envers les personnes concernées qui restent.

Le manque de communication met en lumière la nécessité de dépasser la simple mise en réseau entre les acteurs publics et associatifs, mais aussi de créer des synergies avec les personnes concernées par la problématique.

Rencontre avec les politiques
Tentative d'action en justice.



Groupe cible :

Les locataires expulsé(e)s de la rue des Campeaux à Tournai.
Des mères célibataires, familles, hommes seuls, migrants, chômeurs, ...

Les bonnes pratiques :

- Mobiliser les locataires de manière collective pour créer une forme de solidarité, d'entraide.
- Revendiquer et porter la problématique commune ensemble pour avoir plus de poids.
- Faire réseau avec les associations
- Raconter l'histoire du point de vue des locataires et la rendre publique.
- Garder une trace de ce qui n'a pas fonctionné pour éviter que l'histoire ne se répète et faire en sorte que les choses soient gérées différemment.
- Conseil de locataire à locataire

Les résultats :

Malheureusement, une partie seulement des expulsé(e)s ont trouvé un nouveau logement. Cette situation n'est pas isolée.

Cette initiative a toutefois permis aux locataires de ne pas vivre cette situation extrêmement difficile seuls. Leur témoignage positif de cette initiative prouve l'avantage et l'importance de se réunir dans ces moments.

De plus la production du livret "Les mal loti.e.s" a le mérite d'avoir mis en lumière des problématiques courantes : celles vécues par tous les locataires vivant dans des logements insalubres. Il permet de conserver une trace de ce qui a fonctionné ou non afin d'éviter de reproduire les erreurs du passé.

Le livret est aussi un réel outil pour tous locataires en recherche de conseils face à une situation d'expulsion ou d'insalubrité.

Liens/ contacts utiles :

<https://www.daltournai.be/2022/05/12/mal-loti-e-s-enquete-sur-une-expulsion/>

Livre disponible sur demande.
(e.dumoulin@ciep-hainautcentre.be)





Présentée par :

CISL Abruzzo - Molise

Contexte :

Selon les données les plus récentes de Federcasa, 300 000 nouveaux logements sociaux étaient nécessaires en Italie d'ici 2021. L'HLM social (ERP) concerne 2,2 millions d'habitants et compte 836 000 logements gérés par 74 collectivités et entreprises associées. Parmi ceux-ci, 759 000 appartements sont loués en construction résidentielle publique, 25 000 logements à loyer contrôlé, 52 000 logements locatifs. Le sud et le centre de l'Italie représentent 53% des logements sociaux.

Le besoin potentiel, après l'instruction des demandes et la vérification de la présence des exigences, n'est pas toujours couvert par les organismes responsables. Il convient de souligner que les exigences établies par la loi pour l'accès à la construction résidentielle ne permettent pas l'utilisation du logement par des personnes qui ne présentent pas les caractéristiques liées à la citoyenneté, à la résidence, à l'absence de condamnations pénales, etc.

Compte tenu du nombre totalement insuffisant de logements sociaux par rapport à la demande croissante, le Projet Cerc@casa a atteint l'objectif de rapprocher les étrangers à la recherche d'un hébergement avec les propriétaires. Aux guichets cer@casa, les étrangers pouvaient recevoir une aide et des conseils sur les logements disponibles dans la région et sur les appels d'offres pour l'accès au logement social (logement social).

Le projet est mis en place par les municipalités de Pescara, Chieti, San Giovanni Teatino, Francavilla, ainsi que Progetti sociali Srl, L'association des femmes immigrantes et Architecture sans frontière Abruzzo Onlus, ...

Le projet a pris fin en juin 2013.

Les résultats

Sur la base d'évaluations concluantes, on peut dire que le projet Cerc@casa a impliqué un bon nombre d'utilisateur(trice)s étranger(ère)s titulaires d'un permis de séjour régulier à la recherche d'un logement.

Par conséquent, l'objectif de rapprocher l'offre et la demande de logements a été atteint. Les opérateurs ont soutenu les utilisateur(trice)s immigré(e)s dans la recherche d'un logement et les ont accompagné avec l'aide d'un(e) médiateur(trice), lors de la visite du logement, en assurant également la présence d'un(e) conseiller(ère) juridique qui leur a expliqué la législation sur le logement. Les personnes migrantes ont été suivies à chaque étape de la recherche pour réduire tout phénomène de discrimination celles-ci étant souvent contraintes d'accepter des loyers clandestins, c'est-à-dire sans inscription, qui les empêchent de demander un domicile dans le logement et donc de renouveler leur permis de séjour.



Les bonnes pratiques :

- Prendre en charge le conseil aux migrant(e)s et l'assistance bureaucratique et juridique dans la recherche d'un logement décent.
- Site web très intuitif et fonctionnel.

Contre-point :

Absence d'un système de garantie efficace capable de protéger le propriétaire d'éventuels arriérés du locataire (locataire)

Liens/ contacts utiles :

Guide Cerc@casa :

<https://www.calameo.com/books/0016022752e9000122897>



Fiche n°18 : Association Droits et Habitats



Présentée par :
CFDT île-de-France

Réalisée par :
ADH (Association Droits et Habitats)

Contexte :

L'association Droits et Habitats se situe dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris.

Dans certaines zones urbaines, notamment l'Île de France, la question du logement demeure cruciale depuis des décennies par manque chronique de logements sociaux. D'une façon générale les couches sociales les plus défavorisées en sont victimes et parmi celles-ci les migrant(e)s, plus vulnérables, sont déstabilisé(e)s par les délais très longs (3 à 6 ans parfois beaucoup plus longtemps, certains demandeurs attendent depuis plus de 10 voire 15 ans ! cela dépend des ressources, de la composition familiale, etc.) pour obtenir un logement et souvent par les risques d'expulsion en raison du non-paiement de leur loyer ou l'errance, ou par le maintien dans un logement indigne, trop petit et trop cher...

Une loi dite DALO (Droit au Logement Opposable) permet d'engager une procédure administrative pour faire reconnaître le caractère prioritaire, non satisfait, d'une demande de logement (droit à un logement décent et indépendant garanti à toute personne n'étant pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir - droit garanti par l'Etat qui est soumis à une obligation de résultat et non pas seulement de moyens).

Tant pour être reconnu prioritaire au titre du DALO que pour engager les différents recours devant les tribunaux administratifs afin de le faire effectivement appliquer, il vaut mieux que les personnes concernées soient accompagnées par une association dans leurs démarches.

Activité :

Au départ, l'association (DAL) reposait quasi uniquement sur des bénévoles qui organisaient des campements et des occupations. La loi DALO et le renforcement d'un arsenal législatif protecteur des occupants de logements indignes ont transformé la façon de procéder, il s'agit de mobiliser la loi, d'outiller et d'accompagner les ménages dans l'accès à leurs droits, l'association a évolué, elle comprend aujourd'hui six salarié(e)s de formation juridique et elle a pris le nom d'« Association Droits et Habitats ». 20 bénévoles et 3 « services civiques » interviennent en soutien, parmi les bénévoles une avocate, une assistante sociale à la retraite, des étudiantes, un professeur à la retraite, deux travailleuses sociales, une dizaine d'architectes qui se concentrent sur l'habitat indigne, etc.

Le financement est assuré pour partie par des subventions de la ville et de l'Etat, pour partie par la Fondation Abbé Pierre (ainsi que des Fondations telles que la Fondation de France).

L'association tient plusieurs permanences par semaine. Elle prépare les recours DALO confiés le cas échéant à un réseau d'avocats acceptant l'aide juridictionnelle. Elle est sollicitée par des ménages menacés d'expulsion de leur logement pour dettes ou pour congés, il s'agit alors de traiter la dette et/ou de prévenir toute expulsion sans solution de relogement.

L'association accompagne également les ménages habitant dans des logements indignes dans les procédures administratives et contentieuses, et engage des procédures pénales contre les marchands de sommeil...

(Activités : lutte contre l'habitat indigne, prévention des expulsions, accompagnement vers un relogement pérenne dans le parc social notamment via le DALO)

L'Association Droits et Habitats sollicite une contribution symbolique de 25 euros par an pour les frais de dossier.



Groupe cible :

Les habitant(e)s du 18^{ème} arrondissement de Paris qui détiennent une carte d'identité française ou un titre de séjour en cours de validité.

Il ressort d'une analyse statistique que parmi les ménages qui se rendent aux permanences, 90 % ont au moins un membre adulte né à l'étranger.

Les résultats :

800 ménages par an sont accompagnés par l'association et il n'est nul besoin de publicité pour assurer la fréquentation de la permanence.

L'Association Droits et Habitats inscrit en couleurs sur une grande fresque papier collée aux murs des locaux d'accueil, les noms des familles pour lesquelles un logement a pu être obtenu dans l'année.

Les services sociaux du 18^{ème} arrondissement se reposent pour beaucoup sur l'Association Droits et Habitats lorsqu'il existe une problématique en matière de logement et orientent les gens en conséquence

Les bonnes pratiques :

- Une part importante du travail dans les permanences consiste à remotiver les gens, leur redonner confiance, leur faire sentir qu'ils sont écoutés.
- La mise en place de formations/ateliers sur le droit pour outiller les ménages, par exemple en réunissant les personnes concernées par une problématique d'habitat indigne pour les former sur les procédures en la matière.
- La reprise d'ateliers collectifs pour les femmes isolées avec des formations sur les thématiques qui les intéressent.
- Le maintien, par l'accompagnement vers un logement digne et pérenne, de la mixité populaire du quartier.

Contre-point :

- Le financement d'une association telle que l'Association Droits et Habitats dont le rôle positif est reconnu, est très complexe et fastidieux. Il serait nécessaire de trouver les moyens de pérenniser son financement.
- Les règles d'accès au logement ne permettent pas de traiter les conditions d'hébergement des sans-papiers, mais l'Association Droits et Habitats consciente de ses limites sait réorienter en faisant appel au réseau d'associations.

Liens/ contacts utiles :

Site internet : https://gouttedor-et-vous.org/_Association-Droits-et-Habitats-ADH_

(possibilité d'y trouver les rapports d'activité).



Fiche n°19 : Dom'Asile



Présentée par :
CFDT île-de-France

Réalisée par :
Dom'Asile



Contexte :

En France, les personnes exilées éprouvent beaucoup de difficulté pour obtenir une adresse et, sans adresse, aucune démarche administrative n'est possible.

Un des objectifs de la loi ALUR de mars 2017 (Loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028772256/>) était de remédier à cette difficulté mais, en dépit des aménagements apportés depuis à cette loi, de nombreux obstacles subsistent qui empêchent pratiquement les personnes exilées d'obtenir une adresse et donc d'accéder à leurs droits. Dom Asile a été créé par le Secours Catholique, la Cimade et l'Entraide Protestante au début des années 2000 pour résoudre cette difficulté pour les demandeurs d'asile. Depuis 2015, les demandeurs d'asile ne sont plus théoriquement confrontés à ce problème, l'OFII ayant mis en place une domiciliation directive pour les demandeurs d'asile.

La situation est très différente pour les réfugiés (bénéficiaires de la protection internationale BPI) qui relèvent du droit commun mais qui, dans leur très grande majorité, n'arrivent pas, du moins au début de leur parcours d'intégration et faute d'ancrage stable dans une commune, à accéder au dispositif de droit commun, en particulier la domiciliation dans un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Les CCAS exigent que les personnes qui sollicitent une domiciliation démontrent l'existence d'un lien avec la commune sollicitée et, bien que la loi ALUR ait défini une liste de critères qui permettent de faire valoir l'existence d'un lien avec la commune, de nombreux CCAS refusent d'accorder la domiciliation demandée, souvent sans justifier par écrit la ou les raisons de leur refus, en contradiction avec leurs obligations.

Quand et où ?

Depuis 2000 mais plus spécialement pour les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) depuis 2015 dans 9 centres de domiciliation et 2 permanences de Droits Sociaux, tous situés en Ile de France.

Activité :

Dom'Asile, une association francilienne dédiée à la domiciliation et à l'accès aux droits sociaux des personnes exilées sans hébergement stable.

Dans la région Ile de France, Dom Asile (qui bénéficie d'agrément des différentes préfectures) peut domicilier les BPI et les accompagner dans leurs démarches administratives pour accéder à leurs droits. Ce travail d'accompagnement des BPI à l'accès à leurs droits est très souvent compliqué par les délais excessifs des administrations à délivrer les documents nécessaires pour effectuer l'ouverture des droits. Par exemple, c'est l'Office Français pour les Réfugiés et les Apatrides qui établit un certificat de naissance pour les BPI (les BPI ne sont pas autorisés à demander un extrait d'acte de naissance auprès de leur pays d'origine). En 2022, il faut attendre plus de 12 mois avant que l'OFPRA délivre un certificat de naissance pour les BPI, or de nombreuses administrations exigent un certificat de naissance pour ouvrir (ou maintenir) les droits des BPI.



Exemple : le centre de domiciliation de Versailles a 2 permanences par semaine les lundis matin et mercredis après-midi. Pour tenir ces permanences, compte tenu du tri et de l'enregistrement des courriers (pour assurer une traçabilité des courriers reçus), de la distribution du courrier et de l'accompagnement des personnes domiciliées qui sollicitent une aide pour leurs démarches administratives, il faut entre 10 et 12 bénévoles qui sont occupés pendant au minimum 3 heures chacun, avec 4 bénévoles qui sont occupés pendant 5 heures (enregistrement des courriers, mise en place et rangement de la salle et des ordinateurs). Toutes ces démarches techniques, indispensables pour permettre aux BPI d'accéder à leurs droits, conduisent Dom Asile à s'appuyer sur des partenaires publics et associatifs de proximité, notamment quand survient une difficulté ou un refus : Dom Asile oriente alors les BPI vers le partenaire qui a une meilleure connaissance des pratiques spécifiques et peut être un relais pour résoudre le blocage.

Groupe cible :

Bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire) sans hébergement stable.

Les bonnes pratiques :

La domiciliation des BPI qui en ont besoin, laquelle permet de suivre et d'accompagner, autant que possible, le parcours d'intégration/insertion.

Les résultats :

Dans les 9 centres de domiciliation sont domiciliées et accompagnées plus de 7.500 personnes dont 1.025 dans le Centre de Versailles.

Chaque année, le renouvellement de la domiciliation (qui est faite pour une durée de 12 mois) est l'occasion de faire un point sur l'accès des BPI à leurs droits ainsi que sur leur degré d'autonomie et d'intégration. Les personnes qui ont obtenu un hébergement stable n'ont plus besoin d'une domiciliation.

Environ 25 % des personnes domiciliées trouvent une solution et sortent du dispositif chaque année.

Contre-point :

- Il peut être tentant pour les personnes domiciliées de conserver leur adresse de domiciliation et l'accompagnement proposé alors même qu'elles disposent d'un hébergement stable. La stabilité de l'hébergement ne va pas toujours de pair avec un accompagnement social effectif (la barrière de la langue est un gros obstacle) et il est parfois plus facile de continuer à se reposer sur Dom Asile où les personnes connaissent les bénévoles et où elles sont connues (ainsi que leur parcours et leurs difficultés).
- Les réfugiés statutaires ne sont pas les seules personnes à connaître des problèmes de domiciliation. Beaucoup de celles et ceux dont la demande d'asile a été rejetée, de nombreux salariés sans papiers etc... sont aussi dans ce cas, ils ont besoin d'une adresse de domiciliation. Souvent les préfectures n'acceptent pas l'adresse de domiciliation administrative de Dom'Asile ou d'autres associations, comme la Croix-Rouge, pour les demandes de titre de séjour. Il est urgent d'obliger, selon des règles claires, simples et transparentes les CCAS, donc les communes, à assurer les domiciliations, sachant qu'elles seront acceptées par les préfectures dans le cadre des démarches de régularisation.

Fiche n° 20 : TERO LOKO



Présentée par :
CFDT île-de-France

Réalisée par :
TERO LOKO



Contexte :

Une partie importante de celles et ceux qui obtiennent une protection internationale en France suite à une demande d'asile, se retrouvent en difficultés tant par rapport à l'obtention d'un logement pérenne que pour l'exercice d'une activité professionnelle stable. Plus ces personnes se trouvent en Ile de France et dans certaines grandes agglomérations, plus les complications sont importantes et ce malgré un accompagnement dont il faut dire qu'il est souvent inadapté et inapproprié.

Quand et où ?

L'association Tero Loko dont l'adresse est située 40 Promenade de la Chapelle 38470 Notre Dame de l'Ozier exerce ses activités depuis 2019 dans le département de l'Isièere.

Activité :

L'association Tero Loko (dénomination qui vient de Terre et Lieu) a vu le jour en 2017. Les fondatrices se proposaient d'implanter dans un village rural donnant son accord, une structure qui forme à une activité professionnelle (maraichage ou boulangerie) et apporte un logement durant cet apprentissage, avec pour objectif de créer de nouveaux emplois et d'aboutir à un nouvel apport permanent de population.

La première étape s'est concentrée sur la recherche de l'endroit. La commune Notre Dame de l'Ozier a été retenue, les premiers financements ont été obtenus avec des partenariats publics, associatifs et privés. Les réseaux Emmaüs France et Cocagne se sont impliqués. L'activité a commencé en 2019, elle s'appuie sur 5 salarié(e)s permanent(e)s. Le maraîcher du village a rejoint la structure.

Tero Loko propose à une quinzaine de personnes simultanément des contrats d'insertion professionnelle (cddi) de 26h par semaine sur une durée de 12 à 24 mois. La production générée (légumes, fruits miel, pains...) alimente des marchés locaux réguliers. Tout repose sur les principes de l'agriculture biologique et durable.

Tero Loko accompagne tout à la fois la progression dans la maîtrise de la langue française et la possibilité d'un logement stable local après la formation.

De multiples temps forts, festifs et multiculturels ou bien sous forme d'ateliers utilitaires, permettent de rassembler les habitants du village et les participants du chantier d'insertion.

Groupe cible :

Dans un chantier d'insertion de 15 personnes, 10 qui ont obtenu le statut de réfugié et 5 du territoire en situation de vulnérabilité (chômage de longue durée, détention des minimas sociaux)

Les bonnes pratiques :

- Faciliter l'insertion de personnes en situation de précarité en territoire rural.
- Aboutir à un logement et un emploi autonome
- Mettre en place des marchés de producteurs locaux, ateliers d'échanges, de savoirs faire, de sensibilisation permettant l'enrichissement mutuel avec les habitants du territoire.
- Valoriser la culture de chacun
- Passer du couple isolement/exclusion au couple intégration/épanouissement.

Liens / contacts utiles :

Site internet : <https://www.teroloko.com/>

Vidéo : <https://youtu.be/EhkZ1rsndOc>

Des médias ont aussi évoqué Tero Loko. Exemple : l'article du journal Libération du 22.10.2021 intitulé « l'accueil à village humain : quand des communes retrouvent une seconde vie avec des migrants » ou encore, d'Alter Eco du 10.03.2020 « Notre Dame de l'Osier : bienvenue chez vous ».

Les résultats :

Il n'y a pas encore suffisamment de recul pour dresser un bilan sur 5 voire 10 ans.

Les reportages des médias, les entretiens, les multiples photos ou films font ressortir des gens satisfaits et heureux tant au niveau des habitants du village que des participants au chantier d'insertion.

Le fait que Tero Loko lance un appel auprès d'Emmaüs Epargne Solidaire pour financer un nouveau bâtiment, plus grand, plus chaleureux et plus pratique, comme lieu d'accueil et d'insertion, montre qu'une véritable dynamique est lancée. Sur les premières personnes qui ont achevé le contrat dont quelques uns avec le statut de réfugiés, certains se sont maintenues avec un emploi dans le village et d'autres y ont maintenant un logement avec leur famille.

Contre-point :

La question du financement de projet tel que celui de Teko Loko est cruciale. Il serait nécessaire de pouvoir le garantir sur une suffisamment longue période par des financements publics dédiés à ce type de projet pour lequel l'accompagnement est global.

L'objectif que se fixe Teko Loko est d'autant plus intéressant que dans de nombreux cas les demandeurs d'asile placés en région par les pouvoirs publics ont tendance à revenir en Ile de France dès lors qu'ils obtiennent le titre de séjour.



Fiche n° 21 : Hébergement des demandeurs d'asile



Présentée par :
CFDT île-de-France

Réalisé par :
France Terre d'Asile



Contexte :

L'hébergement des demandeurs d'asile prévu par les textes n'en reste pas moins partiel en France. Il s'effectue la plus part du temps dans des structures de type foyer collectif, ce qui ne manque pas de poser de nombreux problèmes qui ne facilitent pas les démarches. Souvent l'accompagnement et l'animation indispensables sont insuffisants sans parler des personnes vulnérables dont la situation n'est que très partiellement prise en compte.

Quand et où ?

CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) de Paris géré par l'association France Terre d'Asile depuis 2004 à Paris.

Activité :

L'hébergement dans le CADA de Paris de France Terre d'Asile présente la particularité de s'effectuer en diffus et non en foyer. La capacité concerne 200 personnes, 100 hommes et 100 femmes qui sont isolés. FTA loue à Paris 35 appartements dispersés dans les différents arrondissements. Les demandeurs d'asile sont 2 par chambre mais il existe des chambres pour 1 seule personne dans des cas de nécessités spécifiques. Chaque appartement dispose d'une salle de bain, d'une cuisine salle à manger et d'un petit salon avec ordinateur.

Le pôle de suivi est composé de 4 juristes, 3 professionnels tournés vers la prise en charge de la santé, 1,5 vers les activités sociales et 3 vers l'insertion. Les professionnels consacrent 85% de leur temps de travail au siège et 15 % dans les appartements avec passage deux fois par mois dans chacun d'eux. S'adjoignent suivant les moments de 1 à 10 bénévoles sur le temps long, surtout pour l'interprétariat et les cours de FLE.

Plusieurs partenariats sont noués tels ceux avec des administrations, Pôle Emploi, la CAF., ou des associations comme SOLPAM (Solidarité Paris Maman) qui accompagne les femmes enceintes et CULTURE DU CŒUR 75 qui permet un accès gratuit à des activités culturelles. Un certain nombre de partenariat existe aussi pour la prise en charge medico-psychologique avec des psychologues et psychiatres spécialisés dans le psycho-trauma.

Groupe cible :

Les demandeurs d'asile isolés confiés par l'OFII et dont le dossier est en cours d'instruction.



Les résultats :

Il n'est pas facile de dégager un bilan qualitatif et quantitatif.

Les bonnes conditions de logement et d'accompagnement interviennent pour une part dans la capacité des résident(e)s d'assurer au mieux le suivi de leur dossier. En 2020, les deux tiers de celles et ceux qui ont obtenu une réponse à leur demande d'asile, ont reçu un avis favorable et donc une protection.

2021 : taux de protection obtenu OFPRA/CNDA : 73%

2020 : taux de protection obtenu OFPRA/CNDA : 70%

C'est un indicateur quantitatif probant sur l'efficacité de l'accompagnement proposé.

Autre indicateur significatif, compte tenu des animations et des mises en relation 25 à 30% des résident(e)s acceptent de devenir bénévoles dans telle ou telle association.

Les bonnes pratiques :

- La volonté de réunir le maximum d'éléments relatif à chaque résident(e) qui arrive et donc la capacité d'entretenir de bonnes relations avec l'OFII et la Préfecture de Police.
- Le choix du logement diffus en appartements qui permet l'acquisition d'une meilleure autonomie avec approche locale dans le quartier.
- Le choix de ne pas regrouper par nationalité dans un même appartement ce qui favorise l'usage de la langue française.
- La volonté de prendre en charge autant que possible les vulnérabilités des gens et d'assumer les problématiques de médiation comme faisant partie du métier lorsque forcément des violences interviennent.
- L'obligation, à partir des rencontres entre les professionnels, de porter un regard croisé sur les personnes
- L'utilisation constante du centre de formation de FTA en direction de son personnel, qui permet non seulement l'acquisition de connaissances mais aussi la capacité de distanciation et de recul.

Contre-point :

Le nombre de salarié(e)s correspondant au CADA de Paris géré par France Terre d'Asile peut sembler important mais au quotidien il n'est pourtant pas suffisant pour assurer le meilleur accompagnement possible. Un financement supérieur permettrait de garantir une meilleure insertion ultérieure dans la société française.

Le délai de six mois, imposé par les pouvoirs publics, au bout duquel un(e) résident(e) ayant obtenu l'asile doit quitter le CADA, et même si ce délai est pris avec souplesse par FTA, il ne permet pas toujours de trouver une solution de logement stable dans la situation actuelle.

Liens / Contacts utiles :

Le site internet relatif au CADA Paris de France Terre d'Asile :
<https://www.france-terre-asile.org/etablissement/cada-de-paris>

Le site national de France Terre d'Asile :
<https://www.france-terre-asile.org/france-terre-d-asile/rapports-d-activite>
<https://www.france-terre-asile.org/>

Fiche n°22 : Projet APAME



Présentée par :
CFDT île-de-France

Réalisée par :
Secours Catholique

Contexte :

En France et plus particulièrement à Paris, la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence et de logements sociaux entraîne l'hébergement des personnes sollicitant le 115 dans des lieux (centres d'hébergement et hôtels sociaux) inadaptés et insalubres. Par ailleurs, les difficultés d'accès au service étranger de la préfecture et les conséquences de la dématérialisation des services publics (voir fiche Bouge ta Pref') rallongent considérablement les délais et les possibilités de régularisation de ces personnes, les maintenant dans une situation instable et dans ces hébergements précaires.

L'Accompagnement Par l'Alimentaire Mères-Enfants est un programme d'accompagnement innovant développé depuis 2016 à la délégation de Paris et qui existe aujourd'hui dans la Caritas Centre Est et dans la Caritas Ouest.

Activité :

Le projet APAME a pour public principal des femmes avec enfants de moins de 3 ans hébergé par le 115 en hôtels sociaux. La majeure partie de ces femmes sont en attente de régularisation. Leur statut ne leur permet pas de travailler, elles sont donc sans ou avec peu de ressources financières. Le projet APAME vient faire face aux difficultés d'accès à une alimentation saine et équilibrée, permet de lutter contre l'isolement et vise la restauration du pouvoir d'agir de ces personnes.

Les familles s'engagent à venir chaque samedi et à participer à la vie du groupe qui s'organise autour de quatre actions :

- animation collective sur différents thèmes (santé, nutrition...),
- accès à l'alimentation et aux produits d'hygiène,
- animations pour les enfants
- mobilisation sur des projets collectifs.

Les familles restent 3 ans maximum dans le programme.

Groupe cible :

L'APAME est à destination des familles accompagnées par le Secours Catholique, en priorité monoparentales, ayant au moins un enfant de moins de 3 ans et vivant dans des hébergements ne permettant pas de cuisiner, en particulier des hôtels.



Les résultats :

- 10 familles maximum sont accompagnées chaque année dans la limite de 30 personnes.
- Taux de sorties positives (personnes sortant car ayant trouvé un travail ou ayant été régularisé ou ayant trouvé un logement pérenne).
- Régularité et implication des mamans dans l'activité (fiche de présence et projets développés par l'APAME).

Liens / Contacts utiles :

Site internet du Secours Catholique : <https://paris.secours-catholique.org/>

Vidéo : <https://vimeo.com/720277602/5c08990c36>

Projet : <https://www.secours-catholique.org/m-informer/en-action/mamans-confinees-lhotel-des-benevoles-maintiennent-le-lien>

Fiche n° 23 : SAI



Présentée par :

IAL Molise

Contexte :

Les bonnes pratiques abordées ici concernent les migrant(e)s provenant de zones non européennes, mais aussi tous ceux/celles qui entrent dans un nouvel État pour des raisons de migration forcée, comme dans le cas de l'urgence ukrainienne. On attend des migrant(e)s qu'ils/elles fournissent des services susceptibles de leur donner les outils dont ils ont besoin pour s'intégrer dans l'État d'accueil, l'un d'entre eux étant le logement.

Activité :

L'aide au logement est divisée en deux parties :

- **Une phase initiale** (environ 6 mois) au cours de laquelle l'hébergement est fourni par le projet d'accueil:

Il s'agit de maisons ou d'appartements qui peuvent être à usage exclusif ou à usage collectif, en fonction de leur taille.

Dans cette première phase, la personne migrante ne doit pas assumer le coût réel du logement. Elle est accompagnée pour être informée et habituée à l'usage et la gestion budgétaire de son logement. Elle apprend également les règles de vie de la société d'accueil et la régulation de l'espace occupé ainsi que les règles civiques (ex: règles de copropriété, gestion des factures de gaz, électricité, eau, ordures, etc.). De cette manière, la personne migrante peut se familiariser avec le coût de ses consommations et la bureaucratie liée au logement.

- **Une seconde phase**, qui fait entrer activement dans la recherche d'un logement autonome : Une fois que la personne migrante dispose de suffisamment d'autonomie pour vivre seule, elle est accompagnée dans ses démarches de recherches. Elle peut également bénéficier d'une aide pour sa garantie locative.

Groupe cible :

Personnes migrantes des deux sexes, originaires de pays non membres de l'UE et mineurs non accompagnés.



Les bonnes pratiques :

- Offre une solution de logement temporaire avec un accompagnement jusqu'à l'obtention d'un logement autonome.
- Octroi d'un soutien financier pendant 6 mois pour faciliter la gestion des coûts du logement dans la première période de vie autonome.

Contre point:

Cette pratique est en place depuis des années. Elle pourrait se développer davantage mais elle se heurte toujours aux difficultés du marché du logement notamment à cause des préjugés envers le public migrant.

De plus, il est difficile d'obtenir un logement public. Les aides économiques qu'offrent le projet ne sont donc pas toujours suffisante pour obtenir un logement sur le marché privé dans les délais prévu. (avance de 6 mois de loyer).

Liens / contacts utiles :

IAL Molise : 'testa_gio@libero.it'

Fiche n°24 : Permis unique



Présentée par :
CSC Mons-La Louvière

Contexte :

L'accès au marché du travail en Belgique est compliqué. Il l'est d'autant plus avec un statut de personne migrante. Le type de titre de séjour peut d'ailleurs limiter les possibilités.

De plus, l'équivalence des diplômes n'est pas toujours facile à réaliser et bon nombre de diplômes ne sont pas reconnus en fonction du pays où ils ont été émis. Les personnes n'ayant pas de titre reconnu ou n'ayant pas fait d'études ont également des difficultés à s'insérer vu la barrière de la langue et les différences culturelles.

Il y a énormément d'employeur(euse)s qui cherchent des candidat(e)s mais qui ne trouvent aucune candidature parmi les travailleurs sans emploi de nationalité belge. Le permis unique permet de solliciter une demande de permis de séjour en même temps qu'une demande de permis de travail pour un ressortissant hors UE pour accepter un poste proposé par un(e) employeur(euse) belge sur une liste de métiers en pénurie définis par les régions. Chaque région a une liste spécifique de métiers en pénurie (la région wallonne, la région bruxelloise et la région flamande). L'emploi étant une compétence régionalisée.

Activité :

lors de l'engagement d'une personne migrante par un(e) employeur(euse) belge, la CSC se met à disposition pour jouer le rôle de secrétariat social.

Chaque demande de permis unique doit se faire sur le guichet unique en ligne. nous collectons les pièces nous les mettons en ligne, nous corrigeons le contrat de travail pour qu'il soit conforme aux demandes spécifique d'une des 3 régions (compétentes sur le volet emploi).

Groupe cible :

Personnes migrantes, hors UE en demande d'emploi

Résultat :

Il y a une demande qui s'accroît sur ces dernières années.

Nous permettons à des employeurs de recruter de la main d'oeuvre de qualité et cela permet à des personnes ayant un titre de séjour précaire de bénéficier d'un titre de séjour lié à leur emploi.

Nous ciblons également la mise à l'emploi des personnes sans papier.

Les bonnes pratiques :

Ce que nous avons identifié comme bonne pratique est le fait de pouvoir faire une demande de permis unique pour des personnes sans-papiers. en Belgique c'est la région qui est compétente pour définir les métiers en pénurie. C'est donc le ministère de l'emploi des régions qui est compétent pour accorder ou non le permis unique. l'office des étrangers arrive en seconde ligne pour envoyer les documents relatifs au séjour de la personne.

Liens / contacts utiles :

Présentation du Permis unique en Wallonie :

<https://emploi.wallonie.be/de/home/travailleurs-etrangers/permis-de-travail/permis-unique-de-duree-limitee.html>

Présentation du Permis unique en région bruxelloise :

<https://economie-emploi.brussels/permis-unique-autre-cas>

Contact : Aurore.dekeyzer@acv-csc.be

Fiche n°25 : La Ligue des Travailleuses Domestiques



Présentée par :
CSC Mons-La Louvière

Réalisé par :
CSC Bruxelles

Contexte :

La Belgique est un des pays dans lequel on trouve un nombre significatif de personnes sans-papiers exploitées. Le secteur du soin aux autres ou du travail domestique est un secteur majoritairement représenté par des femmes. C'est pourquoi la Ligue des travailleuses domestiques est un groupe composé de femmes sans-papiers qui travaillent dans le secteur du Care.

Ce mouvement permet à des travailleuses qui sont dans des situations de précarité et de vulnérabilité de s'organiser ensemble pour réclamer et revendiquer leurs droits.

Activité :

La Ligue des travailleuses domestiques se réunit à Bruxelles à intervalle régulier pour s'organiser en vue de mettre sur pied des actions de sensibilisation, mais aussi des grèves, des plaidoyers. Les femmes qui composent ce groupe sont de diverses origines : brésilienne, espagnole, Philippine..

Le groupe est encadré par deux travailleuses (une de la CSC Bruxelles, Eva Maria Jimenez, et une du CIEP, Magali Verdier).

Groupe cible :

Les travailleuses du secteur du care avec ou sans-papiers

Résultat :

Les travailleuses organisées ensemble ont mené bon nombre de luttes syndicales.

Ex: Elles ont organisé une grève le 16 juin 2022, lors de la journée internationale du travail domestique. Elles y ont organisé un « parlement » bis devant le parlement européen pour faire entendre leurs revendications sur la nécessité de régulariser au plus vite les personnes dans leur situation.

Elles ont obtenu, grâce à leur mobilisation, qu'un député écolo s'adresse au ministre Clerfayt (compétence de l'emploi sur Bruxelles), pour qu'il crée des leviers au niveau de la région pour la régularisation et pour garantir la sécurité et de bonnes conditions de travail aux travailleurs et aux travailleuses du secteur.

Elles ont également mené une action « Vos toilettes propres, nos propres papiers » où elles ont mis en lumière leur travail qui pour certaines d'entre elles consistent à nettoyer les sanitaires du bâtiment du parlement.

Les bonnes pratiques :

la bonne pratique consiste ici à être un groupe qui se mobilise, qui organise des actions dans l'espace public pour être entendu et faire bouger l'opinion.

Ce groupe est constitué par les personnes concernées par les revendications de la ligue des travailleuses domestiques et est géré collectivement par ses membres. Elles prennent les décisions pour l'action de manière collégiale et en totale démocratie.

Les travailleuses du CIEP et de La CSC sont là pour fournir un soutien logistique et veiller à la démarche d'éducation permanente dans le groupe.

Liens / contacts utiles :

Page Facebook : Travailleurs.ses Migrants.tes avec et sans papiers de la CSC Bruxelles

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100070656918006>



Fiche n°26 : L'OBTENTION DE TITRE DE SEJOUR PAR DES SALARIE(E)S SANS-PAPIERS



Présentée par :
CFDT île-de-France

Réalisé par :
L'Union départementale CFDT des Yvelines

Contexte :

En France la question de la régularisation des sans-papiers avec notamment les salarié(e)s est revenue en force sur le devant de la scène en 1996 avec le long conflit de St Bernard. Ni la circulaire Chevènement en 1997 puis la loi de 1998 n'ont permis des avancées significatives. La pression de collectifs de sans-papiers s'est donc poursuivie. En 2008, dans la foulée de plusieurs grèves dans des entreprises cette fois, une loi Sarkozy entr'ouvre la porte à la régularisation des salarié(e)s sans-papiers avec des listes régionales de métiers sous tension. La mise en œuvre est cependant décevante. Les obstacles se multipliant des conflits avec piquets de grève soutenus par la CGT et la CFDT interviennent dans la durée au long des années 2010 et 2011. Au final c'est la circulaire Vals du 28.11.2012 qui fixe des critères de régularisation des salarié(e)s sans papiers en fonction de l'ancienneté en France, du nombre de mois ou d'heures de travail et du type de contrat. L'obligation, maintenue, de fournir des formulaires cerfa remplis par l'employeur avec à la clé une taxe que ce dernier doit payer, complique considérablement l'obtention du titre de séjour salarié.

Quand et ou ?

Depuis 2008 jusqu'aujourd'hui en 2023, la CFDT des Yvelines tient des permanences régulières dans deux villes du département, Trappes et les Mureaux en direction des salarié(e)s sans-papiers.

Activité :

En 2008 la CFDT commence par présenter les dossiers d'un premier collectif de 300 personnes à la Préfecture des Yvelines. Puis les occupations par les salarié(e)s sans-papiers, soutenus par la CFDT, de lieux symboliques, parfois plusieurs semaines, dans le département en 2009, 2010 et 2014, permettent de clarifier les enjeux. Il s'agit de contourner l'obligation de fournir au départ d'un dossier les formulaires cerfa remplis par un employeur alors qu'il est évident que ce n'est pas possible. La solution réside dans l'octroi d'un récépissé avec droit au travail quitte à ce que des formulaires cerfa puissent être obtenus après plusieurs mois d'activités professionnelles. Après plusieurs façons de procéder, la préfecture des Yvelines a accepté que les organisations syndicales CFDT et CGT présentent chaque mois, chacune de son côté, 7 dossiers dits « collectifs » durant 11 mois par an.

A noter qu'il existe un processus voisin à Paris, lequel implique également la CFDT. De même la CFDT entretient des contacts réguliers relatifs aux salarié(e)s sans papiers dans le département de Seine Saint-Denis.

Groupe cible :

Les salarié(e)s sans-papiers habitant le département des Yvelines.



Les résultats :

Les premières années avec 7 dossiers « collectifs » par mois le taux de régularisation dépassait les 80% parmi les personnes concernées. Par contre ces deux dernières années un durcissement de l'attitude de la préfecture fait tomber le taux de régularisation autour de 50%. A partir des permanences qu'elle tient depuis 2008 dans les Yvelines, la CFDT présente également des dossiers dans le circuit normal de régularisation c'est-à-dire avec formulaires cerfa remplis par un employeur dès le premier rendez-vous avec l'administration. Au total, tous processus confondus, depuis 2008 un millier de salarié(e)s a pu obtenir un titre de séjour salarié en s'appuyant sur la CFDT.

Les bonnes pratiques :

Sur le plan général en France la ténacité des sans-papiers eux-mêmes et des organisations syndicales a permis d'obtenir un texte, la circulaire Vals, qui fixe des critères de régularisation avec en conséquence l'obtention de titres de séjour.

Sur le plan du département des Yvelines, l'Union Départementale CFDT a démontré que l'articulation entre la mobilisation conflictuelle et la négociation, permet de contourner les refus patronaux de remplir les formulaires cerfa. Ainsi des salarié(e)s sans-papiers licencié(e)s par leur employeur peuvent malgré tout obtenir un titre de séjour, en effet l'attribution d'un récépissé avec droit au travail facilite l'accès à une activité professionnelle avec un autre employeur qui accepte de remplir ces cerfa .

(Cerfa : Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs et par extension les formulaires eux-mêmes)

Contre-point :

Le nombre de 7 dossiers « collectifs » par mois n'est pas suffisant par rapport aux réalités existantes. La CFDT a proposé de passer à 10 mais elle a essuyé un refus compte tenu de la baisse inquiétante des effectifs de la préfecture. Le parcours des dossiers de salarié(e)s sans-papiers étaient déjà semé d'embûches, mais celles-ci se multiplient avec les mises en cause de la recevabilité en raison du domicile contesté, de l'ancienneté requise soit-disant non atteinte etc... Par ailleurs l'utilisation d'une fausse carte ayant permis d'exercer un emploi est de plus en plus sanctionnée. Là où il y avait souvent de simples rappels à la loi, tombe maintenant des amendes de 1000 euros souvent assorties de quelques mois de prison avec sursis. Tout cet ensemble insécurise un peu plus les salarié(e)s sans-papiers alors qu'ils trouvent de plus en plus facilement du travail en raison du manque de main d'œuvre dans de nombreux secteurs professionnels. Les tensions sont telles qu'elles se sont traduites par une forte participation de salarié(é)s sans-papiers à un rassemblement le 1er février 2023 devant la préfecture des Yvelines.

Liens / Contacts utiles :

La circulaire Vals du 28.11.2012

http://www.justice.gouv.fr/publication/mna/circ_conditions_demands_admission_sejour_2012.pdf

Articles : dans le journal de l'UD CFDT DES YVELINES, « AVANT PREMIERE » : n° 161 de janvier 2009, n°167 de juillet 2010, n°174 de juin 2012, n° 175 de septembre 2012,

